

Mémoire en science politique[BR]- "Analyse comparée des cultures stratégiques de l'Allemagne, de la France et du Royaume-Uni"[BR]- Séminaire d'accompagnement à l'écriture

Auteur : Klein, Luka

Promoteur(s) : Pomarède, Julien

Faculté : Faculté de Droit, de Science Politique et de Criminologie

Diplôme : Master en sciences politiques, orientation générale

Année académique : 2023-2024

URI/URL : <http://hdl.handle.net/2268.2/22168>

Avertissement à l'attention des usagers :

Tous les documents placés en accès ouvert sur le site le site MatheO sont protégés par le droit d'auteur. Conformément aux principes énoncés par la "Budapest Open Access Initiative"(BOAI, 2002), l'utilisateur du site peut lire, télécharger, copier, transmettre, imprimer, chercher ou faire un lien vers le texte intégral de ces documents, les disséquer pour les indexer, s'en servir de données pour un logiciel, ou s'en servir à toute autre fin légale (ou prévue par la réglementation relative au droit d'auteur). Toute utilisation du document à des fins commerciales est strictement interdite.

Par ailleurs, l'utilisateur s'engage à respecter les droits moraux de l'auteur, principalement le droit à l'intégrité de l'oeuvre et le droit de paternité et ce dans toute utilisation que l'utilisateur entreprend. Ainsi, à titre d'exemple, lorsqu'il reproduira un document par extrait ou dans son intégralité, l'utilisateur citera de manière complète les sources telles que mentionnées ci-dessus. Toute utilisation non explicitement autorisée ci-avant (telle que par exemple, la modification du document ou son résumé) nécessite l'autorisation préalable et expresse des auteurs ou de leurs ayants droit.

Analyse comparée des cultures stratégiques de l'Allemagne, de la France et du Royaume-Uni

MÉMOIRE

en vue de l'obtention du titre de master en sciences politiques, orientation
générale, à finalité en politiques européennes

KLEIN LUKA

PROMOTEUR : Dr. POMARÈDE

LECTEURS : Dr. LIKA & Dr. SANTANDER

ANNÉE ACADÉMIQUE 2023-2024

Je tiens à remercier Monsieur Pomarède pour avoir accepté d'être mon promoteur et m'avoir aiguillé pour cibler davantage mon sujet et consolider le choix de ma problématique.

Je voudrais également remercier Monsieur Vlassis pour m'avoir éclairé sur plusieurs détails pratiques lors des séances de séminaires.

Enfin, mes remerciements vont aussi à ma famille qui m'a accompagné dans la relecture du travail.

Table des matières

INTRODUCTION	1
REVUE DE LITTÉRATURE SUR LE CONCEPT DE CULTURE STRATÉGIQUE	4
CADRE THÉORIQUE	10
MÉTHODOLOGIE	15
I. COMPOSANTES DES CULTURES STRATÉGIQUES DOMINANTES DE L'ALLEMAGNE, DE LA FRANCE ET DU ROYAUME-UNI	19
1.1 IDENTITÉ OCCIDENTALE	19
1.2 IDENTITÉ EUROPÉENNE	20
1.3 IDENTITÉ NATIONALE	21
1.4 RELIGION CHRÉTIENNE	23
1.5 VALEURS DÉMOCRATIQUES ET PROGRÈS HUMAIN	23
1.6 PROGRÈS TECHNIQUE	24
1.7 MILITARISME	25
1.8 PRAGMATISME	27
1.9 PERCEPTION ET PROJECTION DE PUISSANCE	27
1.10 INTERVENTIONNISME	32
1.11 SOUVERAINISME POLITICO-SÉCURITAIRE	33
1.12 MULTILATÉRALISME POLITICO-SÉCURITAIRE	34
1.13 CONCLUSION DU CHAPITRE I	34
II. CULTURES STRATÉGIQUES DOMINANTES DE L'ALLEMAGNE, DE LA FRANCE ET DU ROYAUME-UNI EN MATIÈRE D'ATLANTISME POLITICO-SÉCURITAIRE	36
2.1 PERSPECTIVE D'EXPERTS	36
2.2 LA POSTURE « ATLANTISTE » BRITANNIQUE	37
2.2.1 PARTENARIATS SÉCURITAIRES	37

2.2.2 PROXIMITÉS ET INTÉRÊTS	38
2.2.3 LIMITES DE L'ATLANTISME BRITANNIQUE	40
2.3 LA POSTURE « ATLANTISTE » ALLEMANDE	40
2.3.1 INTÉRÊTS SÉCURITAIRES	40
2.3.2 COMPLÉMENTARITÉ STRATÉGIQUE	42
2.3.3 LIMITES DE L'ATLANTISME ALLEMAND	43
2.4 LA POSTURE « D'ÉQUILIBRE » FRANÇAISE	44
2.4.1 VOLONTÉ D'INDÉPENDANCE ET D'AUTONOMIE	45
2.4.2 DIVERGENCES DE POSITION AVEC LES ÉTATS-UNIS	45
2.4.3 RELATIONS AVEC LES AUTRES PUISSANCES	46
2.4.4 LIMITES DE L'ÉQUILIBRE FRANÇAIS	47
2.5 CONCLUSION DU CHAPITRE II	48
III. CULTURES STRATÉGIQUES DOMINANTES DE L'ALLEMAGNE, DE LA FRANCE ET DU ROYAUME-UNI	
EN MATIÈRE D'EUROPÉISME POLITICO-SÉCURITAIRE	49
3.1 PERSPECTIVE D'EXPERTS	49
3.2 EUROPÉISME POLITICO-SÉCURITAIRE : LES AVANCÉES	50
3.2.1 TRAITÉS FRANCO-ALLEMANDS ET FRANCO-BRITANNIQUES	50
3.2.2 AVANCÉES DANS LE CADRE DE L'UE	52
3.2.3 MENTION DE « L'AUTONOMIE STRATÉGIQUE » DANS DES TEXTES ET TRAITÉS	52
3.3 EUROPÉISME POLITICO-SÉCURITAIRE : LES LIMITES	53
3.3.1 ENTRE « SOUVERAINISME » ET « EUROPÉISME »	53
3.3.2 LEURS RAPPORTS AU « LEADERSHIP »	54
3.3.3 L'ÉQUILIBRE DES PUISSANCES	55
3.3.4 L'ATLANTISME ALLEMAND ET BRITANNIQUE	57
3.3.5 DIVERGENCES TECHNICO-PRATIQUES LIÉES À LEURS CULTURES POLITICO-MILITAIRES	58
3.4 CONCLUSION DU CHAPITRE III	61
CONCLUSION	62
BIBLIOGRAPHIE	66
ANNEXES	77

Introduction

« *Qui dois-je appeler si je veux parler à l'Europe ?* » **Henry Kissinger**

« Trente ans après la chute du Mur de Berlin et l'effondrement du système soviétique, sommes-nous [Europe] devant les "ruines de nos rêves" de 1989 ? » se demande Vincent Muller (Muller, 2020). Si les États européens ont profité des dividendes de la paix après la chute de l'URSS (Union des républiques socialistes soviétiques), l'invasion russe de l'Ukraine en février 2022 a marqué le retour de la guerre interétatique sur le Vieux Continent. S'inscrivant dans une dépendance sécuritaire accrue envers les États-Unis selon plusieurs chercheurs (Gaüzère-Mazauric & Sciandra, 2022 ; Gougeon, 2022 ; Paillard, 2022 ; Schmid, 2022 ; Thourot, 2022 ; Boniface & Védrine, 2023, p.159 ; Rameau, 2023 ; Schott, 2023), « le destin de l'Europe est-il scellé ? » se demande Aymeric Chauprade (Chauprade, 2007, p.555).

Malgré, selon certains analystes, le renforcement de l'OTAN (Organisation du traité de l'Atlantique Nord) depuis le début du conflit russo-ukrainien (intensification de la présence militaire américaine sur le continent ; adhésion de la Finlande et de la Suède) (Franc, 2022 ; Gaüzère-Mazauric & Sciandra, 2022 ; Thourot, 2022 ; Boniface & Védrine, 2023, p.30 ; Schott, 2023), plusieurs éléments nous amènent à émettre des incertitudes quant aux engagements futurs des États-Unis en Europe. En effet, la stratégie du pivot asiatique initiée sous Barack Obama (Blandenet, 2021), le départ américain d'Afghanistan en 2021 (Mauro, 2021, p.10), la posture moins multilatéraliste de Washington depuis plusieurs années (Maulny, 2019 ; Anghel et al., 2020, p.1) et le possible retour de Donald Trump à la Maison-Blanche poussent plusieurs chercheurs à émettre l'éventualité d'un retrait (partiel ou total) des États-Unis du continent (Blandenet, 2021 ; Lefebvre & Simon, 2021 ; Mauro, 2021, p.10 ; Rameau, 2023 ; Schott, 2023). Dans cette perspective, même si pour Zbigniew Brzezinski « l'Europe est la tête de pont géostratégique fondamentale de l'Amérique » pour être présent sur le continent eurasiatique (Brzezinski, 2011, p.88), « rien ne dit que l'assurance des États-Unis sera valable quel que soit leur président ou leur situation politique » selon Cyrille Schott (Schott, 2023).

Dans ce contexte, de nombreux chercheurs revendiquent le développement d'une plus grande autonomie stratégique européenne en matière de défense et de sécurité (Maulny, 2019 ; Anghel et al., 2020, p.1 ; Guitton, 2021 ; Favin Lévêque, 2021 ; Mauro, 2021, p.2 ; Gougeon, 2022 ; Schmid, 2022 ; Boniface & Védrine, 2023, p.159 ; Schott, 2023). Cependant, malgré la volonté d'apprentissage du « langage de la puissance » par Josep Borrell et de création d'une

« commission géopolitique » par Ursula von der Leyen (Van Middelaar, 2021), de multiples divergences stratégiques persistent entre les États membres de l'UE (Union européenne) (Chauprade, 2007, p.902-903 ; Coutau-Bégarie, 2013 ; Puhl, 2015 ; Giegerich, 2019 ; Boniface & Védrine, 2023, p.36).

C'est notamment le cas entre l'Allemagne et la France. Qu'elle soit qualifiée de « moteur » ou de « couple » de part et d'autre du Rhin, la relation franco-allemande alterne le chaud et le froid dans les domaines de sécurité et de défense. Si « les deux pays incarnent [...] le conflit européen » et qu'« un compromis franco-allemand a le potentiel de débloquer la situation » selon Stefan Seidendorf (Seidendorf, 2022), « les différences de culture stratégique demeurent » et « sont souvent autant d'obstacles à une coopération significative » selon Bastian Giegerich (Giegerich, 2019). Dans notre TDSP (travail dirigé en sciences politiques), réalisé sur l'évolution de l'autonomie stratégique européenne depuis le Traité franco-allemand d'Aix-la-Chapelle de 2019, le concept de culture stratégique avait été mentionné pour comprendre les différences de position entre la France et l'Allemagne. Ce mémoire permet d'approfondir davantage ce sujet.

En outre, le concept d'autonomie stratégique étant assez vague dans sa délimitation (autonomie stratégique du continent européen ? ; des membres européens de l'OTAN ? ; de l'Union européenne ?) (Lefebvre & Simon, 2021) ; n'étant pas impossible, selon Frédéric Encel et Stephen Wall, de réaliser des partenariats avec le Royaume-Uni en matière de défense et de sécurité malgré le Brexit (Wall, 2020 ; Encel, 2022, p.171) ; ne pouvant prévoir le visage qu'aura l'Union européenne dans plusieurs décennies – rien ne dit que le Royaume-Uni n'y rentrera pas à nouveau sous une nouvelle forme – et partageant une proximité historique, géographique, matérielle et culturelle avec la France et l'Allemagne, il pourrait être intéressant et cohérent d'inclure le Royaume-Uni dans l'analyse.

Dans ce contexte de développement d'une plus grande autonomie stratégique européenne et de création d'une culture stratégique européenne commune, « ***comment les cultures stratégiques de l'Allemagne, de la France et du Royaume-Uni ont-elles évolué et quels sont leurs points de convergence et de divergence ?*** ». Ce travail portera donc sur une analyse comparée des cultures stratégiques de l'Allemagne, de la France et du Royaume-Uni. Dans ce cadre, deux objectifs de recherche seront poursuivis. L'objectif principal portera sur l'identification et la compréhension des points de convergence et de divergence entre les cultures stratégiques des trois États étudiés et l'objectif secondaire du travail résidera dans la compréhension de l'évolution des cultures stratégiques de ces États. Étant en option « Politiques Européennes » et

étant motivé par les questions de défense et de sécurité à l'échelle du continent européen, ce travail permettra d'identifier et de comprendre les grandes stratégies de sécurité et de pouvoir de l'Allemagne, de la France et du Royaume-Uni et, plus largement, la géopolitique sécuritaire du continent européen.

En s'appuyant sur le concept de culture stratégique évoqué lors de la revue de littérature et conceptualisé via le cadre théorique, un plan de mémoire a été développé pour répondre à la question de recherche. Dans ce plan, nous proposons d'aborder les composantes des cultures stratégiques de l'Allemagne, de la France et du Royaume-Uni à travers trois chapitres. Dans le premier d'entre eux, nous listerons, analyserons et compareront ces composantes à travers plusieurs thèmes généraux comprenant, chacun d'entre eux, une ou plusieurs composantes de leurs cultures stratégiques. Ce travail s'inscrivant dans l'objectif global consistant à appréhender le développement d'une plus grande autonomie stratégique européenne en matière de défense et de sécurité, les chapitres II et III nous permettront d'analyser deux composantes de leurs cultures stratégiques de manière plus approfondie. Alors que le chapitre II abordera les postures des trois États vis-à-vis de « l'atlantisme politico-sécuritaire », le chapitre III explorera leurs positions vis-à-vis de « l'europhisme politico-sécuritaire ». Ces deux chapitres permettront d'analyser et de développer les dernières composantes de leurs cultures stratégiques (1) tout en nous éclairant davantage sur leurs rapports vis-à-vis de l'autonomie stratégique européenne à travers leurs cultures stratégiques (2).

La posture méthodologique choisie pour atteindre les objectifs mentionnés et apporter des pistes de réponse à la question de recherche peut être caractérisée en quelques points principaux. Pour garder une certaine nuance et éviter toute affirmation de lois générales, la posture constructiviste-interprétativiste fut adoptée. Dans cette continuité, une approche qualitative sera menée et se caractérisera par la collecte et l'analyse de données qualitatives à travers plusieurs sources d'information (articles scientifiques, ouvrages, rapports, études, etc.). Dans ce cadre, une analyse abductive sera également privilégiée. L'analyse thématique se voudra donc à la fois théorique et inductive. Enfin, une approche éthique sera favorisée pour éviter toute opacité dans la conduite du travail et toute manipulation des données.

Revue de littérature sur le concept de culture stratégique

Ayant des origines dans la révolte des treize colonies contre l'Angleterre en 1776, le concept de culture stratégique est formellement conceptualisé par Jack Snyder en 1977 dans *The Soviet Strategic Culture: Implications for Limited Nuclear Options* (Gros et al., 2010, p.18 ; Radjaï, 2011, p.26). Réalisé en pleine guerre froide, ce rapport consistait en l'étude et la compréhension des divergences de comportements entre les États-Unis et l'Union soviétique alors qu'ils disposaient d'attributs de puissance semblables (Radjaï, 2011, p.26 ; Roussel, 2007). Particulièrement en vue dans les pays anglo-saxons, la recherche sur ce concept s'est orchestrée autour de trois grandes générations de scientifiques (Ramel, 2003 ; Gros et al., 2010, p.17).

Dans un contexte théorique marqué par la prédominance du néoréalisme et de la théorie du choix rationnel, la 1^{ère} génération de penseurs (appelée aussi « école contextualiste ») a, selon Philippe Gros, Jean-Jacques Patry et Nicole Vilboux, « ouvert la voie à une remise en cause des explications purement rationalistes et structurelles des comportements stratégiques » (Gros et al., 2010, p.17 et 20 ; Roussel, 2007). S'étalant sur la fin des années 1970 et le début des années 1980, des chercheurs tels que Jack Snyder, Colin Gray, Kenneth Booth, Carnes Lord et David Jones se sont intéressés à la place des valeurs, des symboles et des interprétations de l'histoire dans les processus de prise de décision (Roussel, 2007 ; Gros et al., 2010, p.18-21). Faisant de la culture une variable intermédiaire (ni dépendante, ni indépendante), ces penseurs n'avaient pas d'ambitions explicatives mais soulignaient que la dimension culturelle ne devait pas être négligée dans la compréhension des processus de prise de décision (Gros et al., 2010, p.20).

Ayant des ambitions scientifiques limitées, l'école contextualiste essuya une série de critiques de la part de la 2^{ème} génération de chercheurs (appelée aussi « école instrumentale » ou « école hégémonique ») (Gros et al., 2010, p.17). Bien qu'ils concèdent l'existence des traditions nationales, les auteurs tels que Bradley Klein et Robin Luckham ne considèrent pas la culture comme une variable (ou alors uniquement dépendante des décisionnaires) (Gros et al., 2010, p.21). En effet, ces chercheurs envisagent la culture comme un instrument utilisé par les dirigeants pour légitimer leurs actions, masquer leurs intérêts d'ordre réaliste et assurer leur position d'hégémonie sur le processus décisionnel (Gros et al., 2010, p.21). Le principal objectif de cette école serait donc de comprendre pourquoi une conception spécifique de la culture supplante les autres pour devenir le discours hégémonique (Roussel, 2007).

Dans un contexte marqué par des critiques envers les néo-réalistes qui n'ont pu prédire les effets de la chute de l'URSS, une 3^{ème} génération de chercheurs (appelée aussi « école causale »)

profita de la remise en cause des théories dominantes et du développement de l'intérêt pour les valeurs pour relancer la recherche sur la culture stratégique (Gros et al., 2010, p.21). Se développant au cours des années 1990, l'école causale coïncide avec l'évolution du constructivisme dans les relations internationales (Gros et al., 2010, p.21). Cela se remarque d'ailleurs dans les liens que ces chercheurs établissent entre la culture et l'identité (Gros et al., 2010, p.21). Pour l'école causale, la dimension culturelle déterminerait l'identité des États, qui déterminerait ensuite les intérêts de ceux-ci ainsi que leurs décisions (Glenn, 2009, p.533-534).

Faisant de la culture une variable indépendante, la différence majeure avec la 1^{ère} génération de chercheurs se caractérise par la portée plus importante accordée à la culture dans les processus de prise de décision – la culture est considérée par l'école causale comme une valeur explicative du comportement des États (Gros et al., 2010, p.23). Dans ce sens, si pour Colin Gray (1^{ère} génération) la culture est une variable parmi d'autres qui aide à comprendre le comportement des États, pour Alastair Iain Johnston (3^{ème} génération), elle concourt à l'expliquer (Colson, 2013). Bien que Kerry Longhurst, Christoph Meyer et Alastair Iain Johnston aient davantage appliqué une démarche scientifique que la 1^{ère} génération, ils n'ont cependant pas « contribué à éclaircir et consolider le concept de culture stratégique » selon Philippe Gros, Jean-Jacques Patry et Nicole Vilboux (Gros et al., 2010, p.24). Le concept mêlant « culture » et « stratégie » resterait donc toujours incomplet.

Depuis au moins la stèle de Naram-Sin (roi de l'empire d'Akkad fondé par son grand-père Sargon) datant du XXIII^e siècle av. J-C. (Chaliand, 2022, p.3-5), de nombreux acteurs, penseurs et ouvrages se sont intéressés à la stratégie : *L'art de la Guerre* de Sun Tzu, *La Guerre du Péloponnèse* de Thucydide, *l'Arthashastra* de Kautilya, *Le Prince* de Machiavel, *Testament Politique* de Richelieu, *De la guerre* de Clausewitz ou encore *Stratégie* de Liddell Hart.

Sun Tzu en parlait en évoquant l'économie des dimensions matérielles ainsi que l'utilisation d'éléments non matériels tels que la ruse, la connaissance de son adversaire et les actions psychologiques (forme de stratégie indirecte) (Chaliand, 2022, p.289). Plus tard, au XIX^e siècle, Clausewitz parlait de stratégie pour théoriser la guerre, notamment en distinguant la « tactique » (court terme : actions sur le champ de bataille) de la « stratégie » (long terme : utilisation du militaire pour atteindre les objectifs politiques) (Clausewitz, 2014, p.171-231). Au début de la guerre froide, Liddell Hart a, quant à lui, distingué la stratégie (confinée à la dimension militaire) de la grande stratégie (qui incluait la dimension politique) (Liddell Hart, 2015, p.513-568). Lors de cette période, de nombreux auteurs tels que Bernard Brodie, Henry

Kissinger, Pierre M. Gallois, André Beaufre ou encore Lucien Poirier se sont également penchés sur les nouvelles approches stratégiques à l'ère du nucléaire (Chaliand, 2022, p.1279-1442).

Au regard des nombreux travaux sur le sujet, il existe de multiples définitions de la stratégie à travers l'histoire et les domaines dans lesquels elle intervient. Cependant, Colin Gray propose une approche multidimensionnelle lorsqu'il définit la stratégie comme l'interaction entre les « Fins », les « Voies » et les « Moyens » (Gray, 2018). En outre, abordant le concept de culture stratégique, Jacques Favin Lévêque considère comme stratégiques « les domaines qui ont une importance majeure, voire vitale, pour atteindre les objectifs fixés par la politique » (Lévêque, 2021). Assez en accord avec cette définition, sont stratégiques selon Maxime Lefebvre, « toutes les affaires ou décisions dont l'importance les distingue des affaires courantes ou secondaires, et qui s'inscrivent dans un horizon de long terme dépassant les aléas quotidiens » (Lefebvre, 2021). Les critères pour qualifier des décisions de « stratégiques » seraient donc l'importance de celles-ci, l'importance des domaines dans lesquels elles s'inscrivent (défense, sécurité, ...), leur portée temporelle (long terme) ou encore leur portée globale (encadrant les moyens, les voies et les fins).

Si la stratégie ne semble pas faire partie de la lutte définitionnelle du concept, la culture bien. Apparue au début du XXe siècle dans les sciences sociales, la culture a d'abord été utilisée en anthropologie pour ensuite être reprise dans les sciences politiques à partir des années 1950 (Gros et al., 2010, p.17). Employée dans les études de sécurité avec le développement du concept de culture stratégique, celle-ci a fait l'objet de moult débats entre les chercheurs (Gros et al., 2010, p.17). S'arrêter sur quelques-uns d'entre eux permet d'y voir plus clair.

L'un des principaux débats sur la culture porte sur sa délimitation (ses composantes). Cependant, bien qu'il existe de multiples définitions du concept de culture, plusieurs éléments reviennent d'un auteur à l'autre tels que : « les croyances » (Tylor, Sondhauss, Glenn, Gros et al., Colson) ; « les idées » (Gray, Meyer, Nossal, Bloomfield, Gros et al., Greathouse, Johnston) ; « les représentations/perceptions de soi et de l'autre » (Johnston, Glenn, Berger, Duffield, Lantis, Ramel, Riecke) ; « les traditions » (Tylor, Gray, Booth, Lord, Krause) ; « les habitudes » (Tylor, Booth, Gros et al., Lord, Krause) ; « les valeurs » (Simonnet, Ramel, Gros et al.) ; « les normes » (Simonnet, Greathouse, Gros et al.) ou encore « les comportements » (Snyder, Gray, Booth, Simonnet, Greathouse, Bloomfield, Lantis, Meyer, Krause, Nossal, Longhurst, Colson, Ramel, Gros et al.), bien que ce dernier élément ne fasse pas consensus entre les 1^{ère} et 3^{ème} générations de chercheurs (nous aurons l'occasion d'y revenir à travers le

débat concernant la manière dont opère la culture) (Gros et al., 2010, p.23-24 ; Ramel, 2003 ; de Giuli, 2009 ; Riecke, 2011, p.8-9 ; Roussel, 2007 ; Lauterbach, 2011, p.62).

De plus, concernant les composantes à l'origine du développement des cultures, trois éléments principaux reviennent auprès des chercheurs : « la géographie » (Snyder, Gray, Johnston, Lord, de Giuli, Puhl, Sondhauss, Catar, Thual, Chauprade, Riecke), « l'histoire » (Snyder, Gray, Johnston, Glenn, Haglund, Lord, Lantis, Longhurst, Greathouse, Sondhaus, Meyer, de Giuli, Riecke, Catar) et « le système politique » (Snyder, Gray, Kier, Lord, Sondhauss, Riecke, Catar) (Roussel, 2007 ; Chauprade, 2007, p.211, 597 ; de Giuli, 2009 ; Gros et al., 2010, p.18-20, 28 ; Riecke, 2011, p.8-9 ; Colson, 2013 ; Puhl, 2015 ; Catar, 2019).

Un second point de discordance apparaît également entre les scientifiques concernant le nombre de cultures stratégiques présentes au sein d'un État. Si les trois écoles s'accordent sur le fait que chaque État dispose de sa propre identité/culture nationale, il n'y a pas de consensus sur le nombre de cultures stratégiques présentes au sein de chacun d'entre eux (Gros et al., 2010, p.25-27). Cependant, selon plusieurs chercheurs (Gray, Legro, Bloomfield, Kier, Peterson, Widmaier), un État serait composé de plusieurs cultures stratégiques dont l'une dominerait et masquerait les autres (Roussel, 2007 ; Gros et al., 2010, p.26 ; Bloomfield, 2012, p.451 ; Clément, 2017, p.68).

En outre, les débats entre les analystes portent également sur l'évolution des cultures. Nonobstant, la plupart d'entre eux (Gray, Bloomfield, Nossal, Meyer, Lock, McSweeney, Riecke) s'accordent à dire que la culture (stratégique) est assez stable dans le temps sans pour autant être statique (elle évolue) (de Giuli, 2009 ; Gros et al., 2010, p.28 ; Riecke, 2011, p.7 ; Colson, 2013). Selon Philippe Gros, Jean-Jacques Patry et Nicole Vilboux, cette stabilité pourrait s'expliquer par la relative constance des dimensions géographique, historique et politique à la base des cultures (Gros et al., 2010, p.28). Selon eux, ceci expliquerait donc « la persistance d'une approche particulière alors que les raisons qui ont conduit à son adoption ont changé ou disparu » (Gros et al., 2010, p.18). Son évolution serait donc assez lente et pourrait se caractériser, selon Christoph Meyer, par un changement de perception des menaces, une évolution de la pensée des élites ou une prise de conscience sociétale (Colson, 2013). Toutefois, selon Alan Bloomfield, le changement de culture stratégique dominante d'un État pourrait également intervenir suite à un grand choc/traumatisme (Bloomfield, 2012, p.448).

Enfin, le débat autour duquel se cristallisent sans doute le plus les confrontations entre chercheurs concerne la manière dont opère la culture sur la prise de décisions stratégiques. Si

nous avons entrevu ce débat en présentant les trois écoles de pensée, quelques éléments supplémentaires permettent de mieux comprendre les différences de positions. Concernant la possibilité d'expliquer l'impact de la culture sur le comportement des décisionnaires, les trois écoles ont des opinions divergentes. Alastair Iain Johnston (3^{ème} génération) propose de séparer le comportement de la culture pour expliquer l'impact de la seconde sur le premier (posture positiviste forte) (Johnston, 1995, p.22 ; Gros et al., 2010, p.23). Ce point de vue est cependant fortement remis en question par l'école contextualiste (1^{ère} génération).

En effet, selon Colin Gray, les comportements s'inscrivent dans un contexte culturel, il n'est donc pas possible de les dissocier (Gray, 1999, p.56 ; Gros et al., 2010, p.29). Faisant de la culture un « contexte » (relevant de l'inconscient) dans lequel se prennent les décisions, l'école contextualiste a également subi les critiques de plusieurs chercheurs (Gros et al., 2010, p.29). En effet, cette école ne pouvant expliquer sur le plan épistémologique l'impact de la culture sur les comportements, les critiques remettent en cause cette potentielle influence ainsi que la véracité du concept proposé par cette 1^{ère} génération de penseurs (Gros et al., 2010, p.23-25).

En outre, la 2^{ème} génération avance également l'impossibilité de constater l'impact de la culture sur les décisions puisque, étant instrumentalisée par les décisionnaires, la culture n'a tout simplement aucune influence sur le comportement de ces derniers selon eux (Gros et al., 2010, p.21). Bien que Colin Gray et Alastair Iain Johnston reconnaissent l'importance du choix rationnel (calcul coût/bénéfice) dans le comportement des décisionnaires (Clément, 2017, p.60-61), les 1^{ère} et 3^{ème} générations de chercheurs soulignent plusieurs limites dans la vision de l'école instrumentaliste.

En effet, selon plusieurs d'entre eux (Gray, Rosen, O'Meyer, Kier, Johnston, Glenn), la culture aurait un impact sur le comportement des États et permettrait de comprendre/expliquer leurs divergences de stratégies alors qu'ils disposent de conditions matérielles semblables (Gros et al., 2010, p.25). Dans ce sens, les choix concernant les relations sécuritaires (neutralité, alliances, ...), la perception des menaces et des adversaires, le recours à la diplomatie ou à la menace de l'emploi de la force, une politique de confrontation défensive ou offensive, l'entrée en guerre, la manière d'utiliser les forces armées ou encore le niveau de pertes acceptables se comprennent mieux dans une perspective culturelle selon Stephen Rosen, Christoph O'Meyer, Elizabeth Kier, John Glenn et Alastair Iain Johnston (Gros et al., 2010, p.25).

Selon John Glenn, cette dimension culturelle permettrait également de comprendre/expliquer pourquoi les préférences d'un État ne correspondent pas toujours aux choix rationnels de

maximisation de la sécurité et du pouvoir (Glenn, 2009, p.535). Selon ces deux écoles de pensées, il existerait donc des biais cognitifs et une part de subjectivité dans le comportement des décideurs (Clément, 2017, p.64-65). Dans cette continuité, on pourrait également ajouter une dernière limite : l'influence des éléments extérieurs sur le comportement des décideurs. Cette influence pourrait provenir des opinions publiques, des médias, des autres pouvoirs intraétatiques (législatif et judiciaire), des conflits bureaucratiques ou encore de la part des organisations internationales, des autres États, des lobbies (notamment militaires (complexe militaro-industriel)) et des acteurs transnationaux (diasporas, multinationales, réseaux criminels, ...) (Chauprade, 2007, p.828-831, 837, 925).

Bien qu'il n'y ait pas de consensus entre les adhérents du concept de culture stratégique, selon Philippe Gros, Jean-Jacques Patry et Nicole Vilboux, il faut « se contenter d'admettre que les croyances et normes culturelles interviennent soit comme filtre d'interprétation de la réalité [(Snyder, Gray)], soit comme délimitation du champ des possibilités [(Johnston, Berger, Duffield, Kier)] dans la fabrication des options politiques et stratégiques d'un pays » (Gros et al., 2010, p.20,29-30).

Si la culture stratégique s'est principalement développée dans le domaine militaire, sa dimension s'est élargie pour s'appliquer aujourd'hui aux domaines de la défense, de la sécurité voire à la politique étrangère en général (Gros et al., 2010, p.22 ; Riecke, 2011, p.8 ; Catar, 2019). En cela, Thomas Mahnken distingue trois niveaux dans une culture stratégique : le niveau national (politique), le niveau militaire (le *way of war*) et le niveau de l'armée (organisation au sein de l'armée) (Colson, 2013). De plus, le concept ne se confine plus à la dimension étatique mais s'applique également à l'échelle continentale (ex : culture stratégique européenne) voire civilisationnelle (ex : culture stratégique occidentale) (Roussel, 2007 ; Gros et al., 2010, p.22 ; Colson, 2013). Ceci implique et explique l'utilisation de termes comme « culture commune » ou « culture stratégique commune » dans la recherche.

Tous ces éléments conduisent à une prolifération de définitions du concept. Cependant, plusieurs composantes s'associent aux différentes dimensions de la culture évoquées plus haut (histoire, traditions, perceptions, croyances, valeurs, habitudes, ...) dans les définitions proposées par les chercheurs comme « la sécurité » (Gray, Glenn, Greathouse, Lantis, Meyer), « le militaire » (Johnston, Lord, Greathouse, Scobell, Colson), « l'emploi de la force » (Booth, Lord, Longhurst, Scobell, Krause) ou encore « les préférences stratégiques » (Johnston, Glenn, Greathouse, Lock) (Roussel, 2007 ; de Giuli, 2009 ; Gros et al., 2010 ; Lauterbach, 2011, p.62 ; Colson, 2013).

Cadre théorique

Comme mentionné dans l'introduction, ce travail s'inscrit dans un contexte où plusieurs chercheurs et dirigeants militent pour le développement d'une plus grande autonomie stratégique européenne. Ce mémoire se rattache donc à cet objectif global consistant à appréhender la mise en place de cette plus grande autonomie stratégique. Pour contribuer à l'atteinte de cet objectif, ce travail se penche sur les cultures stratégiques des États européens. Ce prisme d'analyse a été choisi pour plusieurs raisons :

1. La première est que de nombreux chercheurs évoquent des « divergences de cultures stratégiques » entre les États européens pour comprendre et/ou expliquer les limites du développement de l'autonomie stratégique européenne (Coutau-Bégarie, 2013 ; Puhl, 2015 ; Giegerich, 2019 ; Maulny, 2019 ; Stark, 2019 ; Blandenet, 2021 ; Rameau, 2023).
2. Dans ce contexte, la deuxième raison est que plusieurs chercheurs revendiquent la conception d'une « culture stratégique européenne commune » pour favoriser le développement de l'autonomie stratégique européenne (Coutau-Bégarie, 2013 ; Giegerich, 2019 ; Pacreau & Stark, 2020 ; Guitton, 2021 ; Arend, 2022 ; Thourot, 2022).
3. Enfin, la troisième raison est que le concept de culture stratégique permet d'analyser de manière globale et multidimensionnelle les comportements des États. Ce concept est en quelque sorte multi-paradigmatique car il reprend des éléments d'analyse du (néo-)réalisme (intérêts des États ; sécurité ; pouvoir ; éléments matériels), de l'idéalisme (éléments non tangibles comme les valeurs, les croyances, les normes, les idées, ...) et du constructivisme (perception ; identité). La culture stratégique permet donc d'éviter une analyse monocausale des décisions politiques en prenant en compte plusieurs facteurs aussi bien déterministes que sociologiques.

L'Allemagne, la France et le Royaume-Uni étant les principales puissances occidentales du continent, celles-ci ont été choisies comme unités d'étude pour cette recherche. Bien qu'il existe de nombreux travaux abordant certaines composantes, il existe peu de documents consacrés spécifiquement aux cultures stratégiques de ces États et aucun travail, si non sur quelques composantes, comparant leurs cultures stratégiques n'a été repéré. Ce mémoire permettra donc d'approfondir davantage la recherche dans ce domaine : en répertoriant et croisant les analyses de plusieurs chercheurs ; en enrichissant davantage ces analyses à l'aide du concept de culture stratégique ; et en développant des hypothèses permettant d'ouvrir le champ d'étude à de potentielles recherches ultérieures. Dans ce cadre, deux objectifs vont guider notre analyse :

1. L'objectif principal du travail résidera dans l'identification des points de convergence et de divergence entre les cultures stratégiques de ces trois États – nos conclusions finales porteront principalement sur cet objectif. Cela pourrait être utile pour maximiser les points de convergence et surpasser/faire converger les points de divergence pour favoriser la mise en place d'une plus grande autonomie stratégique européenne.
2. L'objectif secondaire du travail vise, quant à lui, à comprendre l'évolution des cultures stratégiques de l'Allemagne, de la France et du Royaume-Uni. Cela pourrait être utile pour : mieux appréhender les cultures stratégiques actuelles de ces trois États ; anticiper leurs éventuelles évolutions ; et développer des solutions pour les faire évoluer de manière convergente pour tendre vers une culture stratégique commune.

Ce travail n'ayant pas comme objectif de démontrer ou non l'impact de la « culture » sur les « décisions stratégiques » des États, les différents cadres analytiques proposés par les trois générations de chercheurs ne sont pas pertinents. Selon Philippe Gros, Jean-Jacques Patry et Nicole Vilboux, « chaque auteur peut toutefois la [(culture stratégique)] délimiter comme il l'entend, en fonction de son objet d'étude » (Gros et al., 2010, p.25). Ils avancent également que les multiples définitions et travaux rendent « difficile la construction d'un concept unifié » (Gros et al., 2010, p.22).

En prenant en considération ces recommandations et la revue de littérature effectuée, une proposition de définition du concept est avancée : *la culture stratégique dominante d'une entité est sa représentation dominante (consciente ou non) et relativement stable dans le temps, de l'ensemble des éléments matériels et non matériels (les siens et ceux des autres), hérités d'une géographie, d'une histoire et d'un système politique, qui façonne (à un degré variable) son identité, ses intérêts et, in fine, ses décisions stratégiques (les fins, les voies et les moyens) pouvant à leur tour façonner sa culture stratégique dominante ou la remplacer.*

En s'appuyant sur cette définition et sur les deux objectifs que poursuit notre travail, nous proposons d'analyser les cultures stratégiques dominantes (1) de l'Allemagne, de la France et du Royaume-Uni ; sur le long terme (2) ; dans les domaines politico-stratégiques, politico-sécuritaires et politico-militaires (3) ; en s'appuyant sur les éléments à l'origine des cultures stratégiques (géographie ; histoire ; système politique) (4) ; en prenant en considération des facteurs tant matériels qu'immatériels (5) ; en intégrant des éléments théoriques et empiriques (exemples concrets) (6) ; en comparant les composantes des cultures stratégiques des trois États (7) et en créant des liens entre les composantes de leurs propres cultures stratégiques (8).

Pour délimiter et appréhender aux mieux ces différents points constituant notre cadre analytique, plusieurs précisions peuvent être apportées :

1. La mention de l'adjectif « dominante » implique qu'il ne s'agira pas de réaliser un panel exhaustif de toutes les cultures stratégiques présentes au sein de ces États mais uniquement de celle identifiée comme « dominante » (par des chercheurs et/ou à travers des données empiriques) dans le comportement de l'État en question dans une perspective de long terme. Les composantes de ces cultures stratégiques dominantes de ces trois États seront identifiées à travers nos différentes lectures. Elles ne seront donc pas prédéfinies à l'avance mais émergeront des différentes informations récoltées. En outre, une fois identifiées, ces composantes seront codées et regroupées par « thèmes généraux ». Chacun de ces thèmes comprendra une ou plusieurs composantes des cultures stratégiques des trois États étudiés et la dénomination de ces thèmes sera issue des différents chercheurs ou développée par nos soins.
2. La perspective de « long terme » implique que notre analyse ne concerne pas une période de temps délimitée mais que des éléments de réponse provenant de plusieurs périodes distinctes pourront être mobilisés. Une « culture stratégique dominante » étant relativement stable dans le temps, certaines composantes de celle-ci peuvent avoir des origines plus ou moins lointaines. Ce concept nous pousse donc à ne pas nous restreindre à une dimension contemporaine proche mais à élargir notre champ de vision pour appréhender au mieux le comportement des États.
3. Comme nous l'avons vu, la culture stratégique peut être utilisée dans les domaines de la défense, de la sécurité voire dans les domaines liés à la politique étrangère en général. Cependant, deux limitations du sujet peuvent être mentionnées. La première limite est que ce travail va se restreindre aux domaines politico-stratégiques, politico-sécuritaires et politico-militaires. Celui-ci sera donc principalement axé sur les grandes stratégies sécuritaires et géopolitiques mises en place par l'Allemagne, la France et le Royaume-Uni. La deuxième limite de ce travail est qu'il se cantonnera à la dimension nationale (stratégie politique) de la culture stratégique (niveau 1 sur 3 de Thomas Mahnken). Il ne s'intéressera donc ni aux *ways of war* (stratégies et tactiques militaires), ni aux dimensions organisationnelles des armées.
4. Outre l'identification des composantes des cultures stratégiques dominantes des trois États, nous analyserons ces composantes à l'aide des éléments à leurs origines (la géographie ; l'histoire ; le système politique). Ces analyses pourront provenir

d'opinions et analyses de chercheurs et/ou de nos propres analyses et hypothèses qui s'appuieront sur des recherches menées directement sur leurs géographies, leurs histoires et leurs systèmes politiques¹. Ces analyses nous permettront de dresser les cultures stratégiques des États étudiés pour pouvoir ensuite les comparer. Soulignons que ces trois éléments ne seront pas tous mobilisés pour chaque composante ; que des dérivés de ces éléments (ex : géographie -> géopolitique) pourront également être utilisés ; que, pour éviter de développer un travail trop important (en nombre de mots/pages), certaines composantes seront moins visitées/présentées/analysées que d'autres ; et que ces trois éléments ne seront pas toujours développés de manière distincte et qu'il est donc possible qu'ils soient présentés de manière concomitante.

5. En outre, l'analyse des cultures stratégiques de l'Allemagne, de la France et du Royaume-Uni à travers les trois éléments à leurs origines impliquera la prise en considération de facteurs aussi bien matériels que non matériels.
6. De plus, certaines décisions politiques (données empiriques) pourront être citées pour exemplifier les analyses théoriques réalisées et/ou dresser des hypothèses.
7. Outre l'identification et l'analyse des composantes des cultures stratégiques dominantes des trois États étudiés, nous comparerons ces composantes au sein des thèmes principaux. Ces comparaisons se feront directement à travers les éléments « géographie », « histoire » et « système politique » et se dérouleront donc de manière concomitante avec l'analyse de ces composantes (point n°4).
8. Enfin, nous développerons également des liens entre les différentes composantes au sein des cultures stratégiques dominantes de chacun des États pour améliorer davantage notre compréhension de leurs cultures stratégiques.

Comme mentionné plus haut, certaines composantes de leurs cultures stratégiques dominantes seront moins analysées que d'autres par souci de volume de mots/pages. Dans ce cadre, nous proposons de présenter, analyser et comparer ces composantes en trois chapitres. Dans le premier d'entre eux, nous listerons, analyserons et comparerons ces composantes à travers plusieurs thèmes généraux comprenant, chacun d'entre eux, une ou plusieurs composantes de leurs cultures stratégiques dominantes. En conclusion de ce chapitre, nous réaliserons un répertoire de ces composantes par État afin d'esquisser leurs cultures stratégiques « provisoires » et de disposer d'une base pour aborder au mieux les deuxième et troisième chapitres. « Provisoires » car les chapitres II et III aborderont également des composantes de

¹ Voir annexes n°1 à 10 : composantes à l'origine des cultures stratégiques des trois États (n°1) + cartes (n°2-10).

leurs cultures stratégiques mais de manière plus approfondie. En effet, ce travail s'inscrivant dans l'objectif global consistant à appréhender le développement de l'autonomie stratégique européenne en matière de défense et de sécurité, les chapitre II et III aborderont respectivement les postures de l'Allemagne, de la France et du Royaume-Uni vis-à-vis de « l'atlantisme politico-sécuritaire » et de « l'euro-péisme politico-sécuritaire ». Ces deux thèmes généraux (définis avant la recherche) permettront d'analyser et de développer les dernières composantes de leurs cultures stratégiques (1) tout en nous éclairant davantage sur leurs rapports vis-à-vis de l'autonomie stratégique européenne à travers les composantes de leurs cultures stratégiques (2).

Dans le deuxième chapitre, nous analyserons donc les rapports/postures des trois États vis-à-vis de l'OTAN à travers leurs relations avec les États-Unis. Ce prisme d'analyse a été choisi car plusieurs chercheurs avancent que les États-Unis sont les leaders de l'OTAN (Facon, 1997 ; Chauprade, 2007, p.59-60 ; Lagane, 2010 ; Chaliand & Rageau, 2015, p.222, 232 ; Araud, 2020 ; de Montbrial, 2021 ; Encel, 2022, p.169-170 ; Boniface & Védrine, 2023, p.30, 116) et que l'idée d'autonomie stratégique européenne s'inscrit dans la volonté d'avoir une capacité et une vision stratégique européennes plus autonomes, voire indépendantes, des États-Unis (Chauprade, 2007, p.902 ; Pacreau & Stark, 2020 ; Lefebvre, 2021 ; Mauro, 2021, p.7, 9 ; Védrine, 2021 ; Paillard, 2022 ; Encel, 2022, p.169-171 ; Boniface & Védrine, 2023, p.88). Pour plus de clarté, nous proposons, dans ce chapitre, de dresser séparément les relations de l'Allemagne, de la France et du Royaume-Uni avec les États-Unis. Des brèves comparaisons pourront être faites au sein de ces trois parties distinctes mais c'est principalement dans la conclusion de ce chapitre que nous dresserons leurs convergences et divergences de cultures stratégiques en matière « d'atlantisme politico-sécuritaire ».

Après avoir analysé leurs rapports à « l'atlantisme politico-sécuritaire », nous aborderons, dans le troisième chapitre, les dernières composantes de leurs cultures stratégiques à travers le thème « euro-péisme politico-sécuritaire ». Outre l'intérêt de ce chapitre pour compléter les cultures stratégiques des trois États étudiés, celui-ci nous permettra également d'esquisser leurs rapports vis-à-vis du développement d'une plus grande autonomie stratégique européenne en matière de défense et de sécurité. Pour ce faire, nous proposons d'orchestrer ce chapitre en deux parties. Dans la première d'entre elles, nous aborderons les avancées réalisées par ces trois États pour développer l'autonomie stratégique européenne et dans la seconde, nous analyserons les limites de leur euro-péisme politico-sécuritaire. Leurs cultures stratégiques seront directement comparées les unes aux autres et, dans la conclusion du chapitre, nous réaliserons une comparaison globale de leur posture vis-à-vis de l'euro-péisme politico-sécuritaire.

Méthodologie

Pour répondre aux objectifs et à la question de recherche à travers ce cadre analytique, le développement d'une méthodologie solide et transparente est cruciale. Lors de la réalisation du TDSP sur l'évolution de l'autonomie stratégique européenne depuis le Traité franco-allemand d'Aix-la-Chapelle, plusieurs chercheurs mettaient en avant les différences de cultures stratégiques entre l'Allemagne et la France pour comprendre les freins à la mise en place de cette autonomie stratégique. Ce mémoire s'inscrit dans le prolongement de ce travail. Partant de plusieurs lectures, hypothèses et constats soulevant l'influence des États-Unis et de la Russie sur le plan sécuritaire en Europe, l'idée première était de réaliser une analyse comparée des cultures stratégiques des principaux États présents, d'un point de vue sécuritaire et géopolitique, sur le continent (États-Unis, Russie, Allemagne, France et Royaume-Uni). Après avoir discuté de la faisabilité du travail avec mon promoteur, un recentrage sur l'Allemagne, la France et le Royaume-Uni fut convenu.

Le sujet du mémoire étant délimité, un plan de recherche² a été élaboré, plusieurs lectures ont été réalisées et quelques informations clés ont été récoltées sur le concept de culture stratégique – aussi bien d'un point de vue théorique (revue de littérature) qu'empirique (liées à l'Allemagne, la France et le Royaume-Uni). Conjointement à ces recherches, une approche réflexive visant à développer les prémices d'un cadre analytique, d'une approche méthodologique, d'objectifs de recherche et d'une question de recherche fut également conduite. Ces différentes dimensions ont ensuite été revues tout au long de la collecte et de l'analyse de données – l'analyse a été réalisée par la triangulation des différentes données récoltées et jugées pertinentes. Après avoir collecté et analysé une masse de données estimée suffisante (au vu du temps disponible restant et de la faible valeur ajoutée que pouvaient apporter de nouvelles recherches), une dernière phase de relecture et de répartition des informations fut réalisée et la rédaction du mémoire pu commencer. L'approche méthodologique utilisée pour répondre à la question de recherche repose sur **plusieurs points clés** que l'on peut dresser ci-dessous.

Bien que l'objectif principal réside dans l'établissement des « cultures stratégiques » des trois États étudiés afin d'identifier les convergences et divergences entre leurs composantes, qu'une certaine neutralité et objectivité seront respectées, que les jugements seront principalement de

² Voir annexe n°11 : tableau reprenant la planification du travail.

faits et non de valeurs et que la conclusion du travail se voudra objective, **la posture épistémologique** choisie est constructiviste-interprétativiste. En effet, en reconnaissant la construction sociale de la réalité, l'importance des interprétations et perceptions, les limites du cadre analytique et de l'approche méthodologique, la quantité limitée d'analyses faites et de lectures réalisées ainsi que la place de la subjectivité et l'importance de la nuance, cette posture permet de garder une certaine distance excluant toute intention d'affirmer les constatations faites comme des vérités absolues. Ce travail s'inscrit donc davantage dans une volonté de comprendre et d'informer que d'expliquer et de convaincre.

L'approche choisie est donc principalement qualitative et abductive car, bien que l'analyse soit menée à travers un cadre analytique, plusieurs éléments nous amènent à nuancer la conduite d'une analyse déductive. Tout d'abord, le cadre analytique et la définition de la culture stratégique ont été construits par nos soins. Ensuite, le cadre analytique et les concepts mentionnés dans celui-ci se sont développés en concordance avec les premières recherches effectuées, notamment empiriques. De plus, aucune hypothèse visant à être confirmée ou infirmée n'a été émise dans le cadre analytique. Enfin, la définition de la culture stratégique proposée laisse une certaine marge de manœuvre dans l'établissement des thèmes généraux au sein des trois chapitres. Dans ce sens, plusieurs thèmes abordés dans ces chapitres ont été établis en fonction des données empiriques collectées. L'analyse est donc à la fois déductive et basée sur une approche linéaire de la science (analyse des données à travers le cadre analytique lui-même conçu sur base d'une revue de littérature) ainsi qu'inductive et basée sur la *grounded theory* (pas d'hypothèses de départ et détermination de thèmes généraux à partir de données empiriques). Elle est donc plutôt abductive.

Optant pour une approche qualitative, **les données** de nature qualitative ont également été favorisées. Existait un nombre important de ressources abordant les différentes composantes des cultures stratégiques de l'Allemagne, de la France et du Royaume-Uni, favorisant les multiples opinions de chercheurs sur ces différentes composantes et la rencontre avec des décisionnaires de ces trois États suscitant des limites pratiques, la collecte de données existantes a été privilégiée (articles scientifiques, rapports, études, ouvrages,...) à une production de données (observations et entretiens). En outre, bien que quelques données relevant de la littérature grise (sites de gouvernements, ...) aient été collectées, la littérature scientifique (car abordant et confrontant plusieurs thèmes/données et étant caractérisée par de multiples interprétations de chercheurs) a été favorisée. De plus, la méthode de recherche qui a été privilégiée est la recherche par mots-clés sur des plateformes de recherche comme Orbi et

Google scholar. Cependant, les connaissances et expériences personnelles ont également été mobilisées pour sélectionner certains ouvrages, cours et anciens travaux. Enfin, la manière dont les données ont été collectées a été matérialisée par une prise d'éléments jugés pertinents pour la recherche tout en ratisant assez large pour ne pas exclure de potentielles informations qui auraient pu s'avérer utiles par la suite. Ces différentes données ont ensuite été réparties et analysées à l'aide du cadre analytique ainsi que dressées en proto-thèmes créés en fonction des données empiriques. Au fil des lectures, les thèmes ont été revisités (création de nouveaux, fusion, suppression, ...) et s'approchant de la fin de la collecte de données, plusieurs d'entre eux ont davantage été ciblés dans la recherche pour les compléter.

Déjà brièvement mentionnée plus haut, **l'analyse thématique** s'est orchestrée de deux manières : une analyse thématique théorique (codage des données à travers le cadre analytique) et une analyse thématique inductive (création de thèmes en fonction des données empiriques). Dans ce second cas, l'unité de codage choisie fut l'unité de sens (phrases ou groupes de phrases qui relevaient d'un(e) même sujet/idée et qui pouvaient être codés comme thème). Les thèmes sont également plutôt sémantiques car ils sont assez proches des propos des chercheurs – ils sont tirés de sources d'information écrites et non orales ou observatoires. Ils ont donc été élaborés en laissant peu de place à l'interprétation. Pour juger la pertinence des thèmes, les critères de l'homogénéité interne et externe ont été utilisés – les données doivent être assez homogènes pour faire partie d'un même thème et assez différentes des données des autres thèmes pour ne pas doubler un thème.

Concernant **les objets d'étude et les analyses de cas**, quelques précisions peuvent également être apportées. L'unité d'analyse sera les États et plus précisément l'Allemagne, la France et le Royaume-Uni. En outre, il s'agira de trois cas à étudier : les cultures stratégiques dominantes de chacun des trois États. Enfin, l'étude de cas sera de type comparatif, c'est-à-dire que l'analyse de ces trois cas se fera de manière simultanée et comparée. Les cultures stratégiques dominantes de l'Allemagne, de la France et du Royaume-Uni seront donc analysées composante par composante et directement comparées les unes aux autres.

En outre, **la démarche** adoptée tout au long de la collecte, de l'analyse et de la rédaction du travail se veut éthique. Dans ce sens, toute information mentionnée provenant de sources extérieures sera référencée dans le corps du texte en format Harvard et ces références seront reprises dans la bibliographie finale. De plus, toute interprétation des propos des auteurs sera limitée au maximum pour éviter toute falsification ou manipulation des données et des résultats. Dans cette continuité, aucune information jugée pertinente ne sera laissée de côté pour diriger

l'analyse vers une direction subjective. Enfin, c'est également dans le cadre de cette démarche que la présentation de notre méthodologie se veut la plus complète et transparente possible. En ce sens, quelques **limites méthodologiques** peuvent également être mentionnées.

La première limite identifiée concerne les sources d'information traitées. Dans cette analyse, comme dans toute analyse, un nombre limité de références a été analysé. Certaines opinions de chercheurs ne sont donc pas présentes dans ce travail, soit parce qu'elles n'ont pas été répertoriées à travers les différentes méthodes de recherche, soit parce qu'elles n'ont pas été jugées comme sources d'information principales à traiter. Cependant, comme mentionné plus haut, la recherche s'est terminée une fois que la valeur ajoutée de nouvelles informations tendait à diminuer.

Dans cette continuité, une deuxième limite pourrait se caractériser par le fait que la majorité des sources d'information proviennent de chercheurs français et non allemands et britanniques. La principale raison réside dans la barrière de la langue. Si cela peut nous amener à des résultats différents car les chercheurs s'inscrivent dans des contextes culturels distincts, toute opinion de chercheurs sera traitée avec distance et précaution afin d'éviter toute volonté explicative.

La troisième limite identifiée pourrait être liée à l'importance accordée à certains chercheurs dans la récurrence de leurs opinions présentées dans ce travail. Cette limite peut s'expliquer par la différence de volume (nombre de pages) des sources d'information et par la diversité des sujets traités par certains chercheurs. En ce sens, le livre *Géopolitique, constantes et changements dans l'histoire* d'Aymeric Chauprade a été mentionné plus souvent que d'autres en raison de son nombre de pages (1056 pages) et des multiples sujets pertinents qu'il traite. Cependant, en aucun cas l'opinion d'un auteur n'est présentée comme une vérité absolue ou comme dominante par rapport à celle d'un autre. Ces opinions sont considérées comme des interprétations et sont le plus souvent confrontées à d'autres avis de chercheurs.

Enfin, la quatrième et dernière limite identifiée porte sur le choix de la problématique. En effet, la comparaison des cultures stratégiques de l'Allemagne, de la France et du Royaume-Uni nécessiterait davantage de développement que les consignes du travail ne le permettent. Pour pallier au mieux cette limite méthodologique, un premier développement (d'environ 150 pages) a été réalisé sous forme d'une réelle démarche réflexive. Afin de respecter au mieux les consignes liées au volume du travail, nous présenterons les principaux points de ce premier développement tout en veillant à ce que la clarté du travail soit préservée. Pour les lecteurs qui le souhaitent, plusieurs annexes seront proposées pour aller plus loin dans l'analyse.

CHAPITRE I

Composantes des cultures stratégiques dominantes de l'Allemagne, de la France et du Royaume-Uni

« Nous vivons tous dans le même monde, mais nous ne le percevons pas de la même façon. Chaque nation a sa vision stratégique, ses inquiétudes, ses objectifs, fruits de son histoire, de sa géographie et de ses marqueurs géopolitiques. » Pascal Boniface et Hubert Védrine

Véritable mosaïque d'identités et « d'ADN stratégiques », l'Europe se matérialise par de nombreux clivages religieux, linguistiques, juridiques, économiques et politiques (de Giuli, 2009 ; Coutau-Bégarie, 2013). Dans ce contexte, « la France, l'Allemagne et le Royaume-Uni [...] ne partagent pas (encore ?) une même "identité de politique étrangère" » selon Mathias Delori (Delori, 2011). Pour lui, cela résulte, notamment, d'une divergence de conception de « Soi » et de « l'Autre » produisant de multiples mythes et imaginaires politiques (Delori, 2011). Ce chapitre sera donc l'occasion d'identifier et de comprendre les composantes des cultures stratégiques dominantes de l'Allemagne, de la France et du Royaume-Uni.

1.1 Identité occidentale

Forgés géographiquement et historiquement par les cultures celtes, gréco-romaines et germaniques ainsi que par l'héritage judéo-helléno-chrétien, ces trois États appartiennent à la civilisation occidentale et européenne (Chauprade, 2007, p.573 ; de Giuli, 2009 ; Védrine, 2009 ; Mongrenier, 2012). Aymeric Chauprade soutient, à l'instar de l'historien Fernand Braudel, qu'une civilisation est « un ensemble de traits historiques, culturels et religieux » et que « l'aire culturelle n'est pas une pure vue de l'esprit » : « elle relève de la géographie » (Chauprade, 2007, p.529). En outre, Jean-Sylvestre Mongrenier fait une distinction entre les États-Unis, qui concevraient l'idée d'Occident comme un projet politique, et les Européens, qui la percevraient davantage comme un héritage historique (Mongrenier, 2012). Dans cette perspective, les idées « d'identité occidentale » (Dumoulin, 2008, p.68) et « d'OTAN en tant que structure civilisationnelle » (Neumann & Williams, 2000, p.367) reviennent auprès des chercheurs abordant l'unification et la consolidation politico-sécuritaire de « l'Occident ».

1.2 Identité européenne

« *we are with Europe, not of Europe.* » **Winston Churchill**

Si ces trois États font géographiquement et historiquement partie de la « civilisation occidentale », le Royaume-Uni adopterait, contrairement à ses deux voisins, une position plus mitigée quant à son appartenance à « l'Europe » (Mongrenier, 2005 ; Saliou, 2006 ; Chauprade, 2007, p.555-556 ; Lagane, 2010 ; Wall, 2020 ; Schmitz, 2023). Pour aborder cette divergence, les dimensions géographique (de fait et de perception) et historique peuvent être utiles.

Après le référendum du Brexit, François Heisbourg (analyste) avançait que « la géographie, c'est le destin » (Wall, 2020). Selon Aymeric Chauprade, alors que la France et l'Allemagne sont des parties intégrantes du « noyau fondateur européen » de l'Empire carolingien au Traité de Rome de 1957, le Royaume-Uni serait plutôt dans « l'espace atlantique » du continent européen en raison de sa géographie (Chauprade, 2007, p.555-556). En tant qu'île à l'extrême ouest du continent, le Royaume-Uni ne se sentirait pas réellement appartenir à l'Europe (Schmitz, 2023). Il existerait, en effet, une certaine méfiance vis-à-vis du continent et un certain euroscepticisme (soutenu par la presse) au sein de l'opinion publique britannique (Chauprade, 2007, p.134 ; Lagane, 2010). Selon Guillaume Lagane, « la politique étrangère de la Grande-Bretagne répond encore largement à la définition qu'en faisait Winston Churchill à la fin de la Seconde Guerre mondiale : elle est à l'intersection de trois cercles que sont l'Amérique du Nord, l'Europe de l'Ouest et l'empire colonial (qui serait, aujourd'hui, le reste du monde) » (Lagane, 2010). Le Royaume-Uni adopterait alors une posture d'équilibre et un rôle de bâtisseur de ponts entre ces trois cercles (Chauprade, 2007, p.134 ; Schmitz, 2023). Dans cette perspective, il semblerait que la théorie *the bridge* de Tony Blair accordait une place plus importante à l'Europe que l'idée de « primauté du grand large » de Churchill (Saliou, 2006).

Selon Stephen Wall, « l'histoire est elle aussi ancrée dans la géographie, et les comportements, les sentiments et l'image de soi à l'origine du vote du Brexit joueront leur rôle dans les choix du pays » (Wall, 2020). Dans son histoire, le Royaume-Uni aurait favorisé l'équilibre des puissances sur le continent et aurait évité toute unification politique de ce dernier (Habsbourg, Napoléon, IIIe Reich) (Chauprade, 2007, p.134, 507, 556 ; Schmitz, 2023). L'Allemagne aurait, quant à elle, longtemps voulu unir le continent sous sa domination (Saint Empire (Ier Reich), IIe et IIIe Reich) (Chauprade, 2007, p.31, 911). La France, bien qu'elle ait eu des prétentions équivalentes pendant quelques brefs moments de son histoire (Charlemagne, Napoléon), aurait, comme le Royaume-Uni, longtemps combattu l'idée d'un empire européen et aurait favorisé

l'équilibre des puissances (Chauprade, 2007, p.503, 507). Soulignons également que, contrairement à l'Allemagne et à la France, le Royaume-Uni n'a pas participé à la création de la CEE (communauté économique européenne) et qu'il se serait résigné à rejoindre ce projet (en 1973) que suite à son échec dans le développement d'une organisation concurrente, à savoir, l'Association européenne de libre-échange (AELE) (Saliou, 2006 ; Wall, 2020). Un autre élément de réponse permettant également de comprendre cette distance vis-à-vis de son appartenance à « l'Europe » pourrait être lié au nationalisme.

1.3 Identité nationale

Dans ce cadre, le Royaume-Uni adopterait, selon Monique Saliou et Guillaume Lagane, une posture nationaliste sensiblement plus vigoureuse et plus déculpabilisée (tournant parfois au jingoïsme (opinion exaltant la puissance et l'impérialisme britanniques)) que la France et l'Allemagne (Saliou, 2006 ; Lagane, 2010). Celle-ci se matérialiserait, notamment, dans le comportement des politiciens qui ignorent généralement la repentance et qui considèrent comme surréaliste l'autoflagellation française (Saliou, 2006). Selon Monique Saliou, « un gouvernement est donc toujours largement soutenu lorsqu'il fait vibrer la corde patriotique, voire l'idée de la supériorité britannique » (Saliou, 2006). En outre, le Royaume-Uni célèbre Trafalgar, la monarchie est assez suivie et appréciée (Saliou, 2006) et il existe des festivals tels que le *BBC Proms* qui est diffusé chaque année en direct sur la BBC et qui se clôture par un concert où de nombreux chants patriotiques sont joués et repris en chœur par le public. Pour comprendre ces divergences de perceptions, plusieurs éléments peuvent être abordés.

Parmi ceux-ci, le facteur géographique peut être utile. Selon Aymeric Chauprade, le territoire allemand serait dans une position de relatif enclavement et, outre cette dimension objective, les populations ne seraient pas seulement enclavées, elles se sentiraient enclavées (Chauprade, 2007, p.111, 129). Selon Frédéric Encel, ces sentiments de crainte et de haine ont été fédérateurs en Allemagne avant 1945 (Encel, 2022, p.35). Dans ce cadre, on pourrait émettre comme hypothèse que l'entrée de l'Allemagne dans l'UE et dans l'OTAN a joué un rôle dans ce changement de représentation de l'enclavement et sur cette perte de nationalisme. En outre, si on ressent l'enclavement, on ressentirait également l'insularité. Selon plusieurs chercheurs, cette caractéristique géographique forgerait, au Royaume-Uni, un sentiment d'isolement, d'indépendance, d'exception et de supériorité, sans pour autant signifier le repli sur soi (Chauprade, 2007, p.134 ; Lagane, 2010 ; Schmitz, 2023).

Dans cette continuité, la dimension historique permet également d'y voir plus clair. Dans ce cadre, le fait qu'aucune armée étrangère n'ait débarqué en Angleterre depuis Guillaume le Conquérant en 1066 (Chauprade, 2007, p.133 ; Chaliand & Rageau, 2015, p.134) ajouté à l'absence de révolutions intérieures, à sa résistance en 1940 et au fait que le Royaume-Uni soit dans le camp des vainqueurs depuis 200 ans, l'histoire britannique contribuerait à expliquer ses sentiments nationalistes et de supériorité selon Monique Saliou et Guillaume Lagane (Saliou, 2006 ; Lagane, 2010). Selon ce dernier, « contrairement aux six membres fondateurs de la CEE, les Britanniques ont gardé de la Seconde Guerre mondiale l'image d'un moment de gloire pour leur pays » (Lagane, 2010). En effet, outre l'Allemagne, la France, après sa défaite de 1871 (Boniface & Védrine, 2023, p.92) et le coup de Tanger – qualifié par Clemenceau de « plus grande humiliation que nous ayons subie » (Chauprade, 2007, p.66) –, ne se serait jamais remise de la défaite de 1940 (de Montbrial, 2021 ; Boniface & Védrine, 2023, p.92). Selon Pascal Boniface et Hubert Védrine, cet événement marqua un « épuisement dans l'inconscient national » (Boniface & Védrine, 2023, p.92) et « une forme quasi schizophrénique et fataliste de déclinisme se retrouve dans maints discours » selon Frédéric Encel (Encel, 2022, p.174).

La dimension politique pourrait également améliorer notre compréhension de cette divergence. Parlant du Royaume-Uni, Monique Saliou avance que « cette identité nationale est d'ailleurs d'autant plus fortement affirmée à l'extérieur, qu'elle est fragile à l'intérieur du pays, ébranlée par les revendications écossaises, galloises et irlandaises » (Saliou, 2006). Pour cette chercheuse, « la grandeur britannique » (dimension extérieure) est dès lors utilisée pour unir le peuple à l'intérieur (Saliou, 2006). Dans ce cadre, la presse britannique jouerait également sur le sentiment de francophobie et de germanophobie pour unir le peuple britannique (Saliou, 2006). À l'inverse, la France serait caractérisée, à la fois par une sous-estimation d'elle-même et, bien qu'antagoniste, par un excès de prétention (Encel, 2022, p.174 ; Boniface & Védrine, 2023, p.92). Selon plusieurs chercheurs, l'Hexagone connaîtrait une fragmentation culturelle qui rendrait compliquée la définition d'une identité et d'un intérêt national commun (Chauprade, 2007, p.227 ; Motte, 2018 ; de Montbrial, 2021). Selon Aymeric Chauprade, ceci résulte notamment d'une mauvaise intégration et assimilation des personnes entrantes depuis les années 1970 (Chauprade, 2007, p.227, 278-279). On pourrait aussi se demander si ce nationalisme complexé en France et en Allemagne ne résulte pas également d'une absence d'unification nationale autour d'une dimension externe nationale (autre qu'européenne) comme au Royaume-Uni. Selon Charles de Gaulle, « seules de vastes entreprises sont susceptibles de compenser les ferments de division que notre peuple porte en lui-même » (Motte, 2018).

1.4 Religion chrétienne

Après avoir abordé leurs identités occidentales, européennes et nationales, jeter un œil à leurs valeurs et croyances peut être intéressant. Dans ce cadre, la civilisation occidentale serait historiquement constituée par le progrès technique, les valeurs démocratiques et la religion chrétienne (Chauprade, 2007, p.535 ; Wall, 2020). Selon plusieurs chercheurs, le christianisme aurait en effet joué un rôle important dans la construction de l'Allemagne, de la France et du Royaume-Uni (Chauprade, 2007, p.379 ; Chaliand & Rageau, 2015, p.131 ; Encel, 2022, p.24 ; Boniface & Védrine, 2023, p.68). Ayant d'abord grandi aux côtés de l'Église, c'est par le processus d'émancipation vis-à-vis de celle-ci que ces trois États ont affirmé leur souveraineté, notamment en nationalisant la religion (anglicanisme en Angleterre ; luthéranisme dans le Saint Empire ; gallicanisme en France) (Chauprade, 2007, p.215, 373, 380, 910 ; Boniface & Védrine, 2023, p.68). Aujourd'hui, selon Pascal Boniface et Hubert Védrine, « l'Europe, qui est issue de la chrétienté, est le continent le moins religieux avec la Chine et le Japon » (Boniface & Védrine, 2023, p.68). Cependant, il reste peut-être quelques éléments qui peuvent potentiellement jouer un rôle sur le comportement de ces États tels que, par exemple, l'éthique protestante en Allemagne et au Royaume-Uni (dans leur production libérale d'armements) (Mongrenier, 2005 ; Puhl, 2015). En outre, selon Hubert Védrine, « les diplomaties occidentales sont toujours un peu héritières du prosélytisme chrétien³ consistant à “aller évangéliser toutes les nations” » (Védrine, 2009). Parlant de la guerre du Golfe (1990-1991), Aymeric Chauprade avance qu'« ils furent nombreux [en France] à se représenter cette guerre comme celle de l'Occident chrétien contre l'islam arabe » (Chauprade, 2007, p.534).

1.5 Valeurs démocratiques et progrès humain

Faisant souvent remonter les origines de la démocratie à la Grèce antique et les valeurs des droits de l'homme, de l'égalité et de la liberté aux Lumières et à la Révolution française, les Européens mentionnent souvent ces éléments comme faisant partie intégrante de leur identité (Niessen, 2023). Contrairement à la religion chrétienne, ces valeurs apparaissent dans de multiples discours politiques et travaux de chercheurs en Allemagne, en France et au Royaume-Uni (Riecke, 2011, p.11 ; Vaïsse, 2017 ; Araud, 2020 ; Chauprade, 2007, p.837).

³ Voir annexes n°12 et 13 : Quelques éléments sur les expansions civilisationnelles « ante-1945 » de l'Allemagne, de la France et du Royaume-Uni et carte sur la religion chrétienne dans le monde.

Selon Henning Riecke, l'inscription de ces droits fondamentaux dans la Loi fondamentale (constitution) allemande « représentait, dans la conscience de soi du nouvel État, à la fois une manière de tourner le dos aux erreurs du passé et une condition de l'intégration dans la communauté des États occidentaux » (Riecke, 2011, p.11). Selon lui, « le primat accordé aux valeurs [...] demeure une pierre angulaire dans beaucoup de décisions touchant à la politique de sécurité » (Riecke, 2011, p.24). Cela se remarque notamment dans ses exportations d'armements (1) (s'interdirait d'en exporter vers les pays qui ne respectent pas les droits de l'homme (Muller, 2020)) et dans la limitation de ses interventions militaires (2). Soulignons que, contrairement en France et au Royaume-Uni, ces deux politiques doivent être approuvées par le Parlement en Allemagne (Puhl, 2015). Si certaines interventions se voient limitées (ou refusées) pour des questions démocratiques, d'autres sont justifiées par la défense de ces valeurs (ex : défense des droits de l'homme dans les Balkans (1991-2001) et en Libye (2011)) – l'idée de « guerre juste » serait présente dans la culture politico-militaire de la France et du Royaume-Uni (Colson, 2013 ; Encel, 2022, p.174) – ou s'orchestrent par une diffusion *hard* de ces valeurs (ex : Afghanistan (2001-2021) ; Libye (2011)) (Chauprade, 2007, p.837-838 ; Dumoulin, 2008, p.68-69, 72 ; Irondele & Lachmann, 2011 ; Motte, 2018). En outre, soulignons également que les valeurs démocratiques interviennent souvent (pour favoriser « l'unité occidentale ») dans le maintien et les extensions de l'UE et de l'OTAN (Riecke, 2011, p.14 ; Mongrenier, 2012).

1.6 Progrès technique

Issue du christianisme et poursuivie par les Lumières, la vision linéaire du temps a longtemps soutenu et promu le progrès (Jamin, 2023). Selon Pierre-Alain Clément, aussi bien les États-Unis que l'Europe seraient attachés à cette croyance que l'humain peut surmonter scientifiquement les problèmes (Clément, 2017, p.67). Cependant, « les conséquences du scientisme nazi [auraient] réduit à néant, du point de vue européen, les promesses d'un progrès humain forcément associé à un progrès des sciences » selon lui (Clément, 2017, p.67). Bien que ces trois États favorisent toujours le progrès technique aujourd'hui, la révolution industrielle et les deux guerres dévastatrices qu'a connu le continent au XXe siècle – dont l'ampleur peut être en partie corrélée au progrès technique – auraient en effet eu un impact sur la conception du progrès en Europe (Jamin, 2023). Nonobstant, « l'ivresse technologique » américaine serait également présente sur le Vieux Continent via son impulsion dans les institutions de l'OTAN (Mongrenier, 2012). Dans ce cadre, aborder le thème « militarisme » peut être intéressant.

1.7 Militarisme

Selon Jean-Marc de Giuli et le colonel Benoît Durieux, les pays européens, marqués par des luttes fratricides tout au long de leur histoire, sont devenus, contrairement à leur homologue américain, plus sceptiques et pondérés quant à l'emploi de la force militaire (de Giuli, 2009 ; Colson, 2013). Ayant en effet vu au premier plan les limites de son usage, ceux-ci privilégieraient davantage le recours à la diplomatie et s'accorderaient pour encadrer les actions militaires et les rapports de force par le droit international et les droits « à » et « de » la guerre (de Giuli, 2009 ; Riecke, 2011, p.13 ; Colson, 2013 ; Araud, 2020). Dans ce cadre, les armées européennes partageraient une conception plus humaniste, à l'inverse de la conception américaine qui serait davantage matérialiste (Coutau-Bégarie, 2013 ; Colson, 2013). Selon Jean-Baptiste Blandenet, les multiples décennies de paix auraient même « réussi à faire sortir la violence de la matrice de pensée européenne » (Blandenet, 2021). Pour lui, « des hécatombes de Verdun en 1916, jusqu'au Prix Nobel de la paix décerné à l'Union européenne en 2012, l'Europe est passée en cent ans d'une mécanique absolue de confrontation au bannissement presque complet de toute culture guerrière » (Blandenet, 2021).

En cela, l'idée « d'héroïsme » ne ferait plus partie de la culture militaire européenne selon Aymeric Chauprade (Chauprade, 2007, p.549). Pour Bruno Colson, l'esprit guerrier français n'existait déjà plus en 1940 : « on ne fait pas Verdun deux fois » (Colson, 2013). En Allemagne, selon Hervé Coutau-Bégarie, le soldat ne se réfère également plus « à un passé héroïque désormais condamné [...] dans sa globalité : on rejette non seulement le nazisme, mais bien tout le militarisme prussien » (Coutau-Bégarie, 2013).

Le soutien populaire aux armées nationales peut également être intéressant à mentionner. Selon Henning Riecke, bien que cela ait brièvement évolué depuis les missions des années 1990, les Allemands auraient une certaine indifférence vis-à-vis de leurs armées (Riecke, 2011, p.15). À l'inverse, les armées britanniques et françaises bénéficieraient d'un certain soutien populaire et auraient une image positive au sein des populations (Lagane, 2010 ; Encel, 2022, p.174).

En outre, de manière globale, « l'opinion publique (occidentale) admet mal des pertes humaines » selon Gérard Chaliand et Jean-Pierre Rageau (Chaliand & Rageau, 2015, p.242). Si « l'Allemagne nazie [...] acceptait le sacrifice de millions de citoyens et d'ennemis » selon Bruno Colson (Colson, 2013), « les Allemands, traumatisés par le souvenir de la Seconde Guerre mondiale [...], sont dorénavant très attentifs à minimiser les pertes » selon Hervé Coutau-Bégarie (Coutau-Bégarie, 2013). À l'inverse, « les Français n'ont pas entièrement

renoncé au “panache” » selon ce dernier (Coutau-Bégarie, 2013). Ceci pourrait notamment s’expliquer, selon lui, par « la contrainte politique et médiatique sur les pertes humaines [qui] est beaucoup moins forte en France qu’en Allemagne ou en Grande-Bretagne » (Coutau-Bégarie, 2013). Cela permettrait au gouvernement français d’avoir une certaine liberté d’action contrairement à ses homologues allemand et britannique (Coutau-Bégarie, 2013).

Si l’Allemagne a longtemps eu une culture belliqueuse (Chauprade, 2007, p.111), l’opinion publique et la classe dirigeante allemandes seraient profondément pacifistes et antimilitaristes aujourd’hui (ex : controverses dans l’envoi de matériels et de soldats en ex-Yougoslavie et en Afghanistan ; refus d’aller en Irak (2003), d’intervenir en Lybie (2011) et de soutenir la France au Mali) (Riecke, 2011, p.11 ; Encel, 2022, p.167). Comme nous l’avions mentionné à travers une hypothèse, la Seconde Guerre mondiale et son désenclavement (entrée dans l’UE et dans l’OTAN) ont peut-être joué un rôle sur ce changement de rapport au militarisme en Allemagne. Selon Henning Riecke, « les problèmes apparaissent lorsqu’il s’agit de choisir les moyens de la politique étrangère, en particulier les instruments classiques de la politique de puissance (la contrainte et le recours aux forces armées) avec lesquels les Allemands sont mal à l’aise » (Riecke, 2011, p.24-25). Selon lui, « l’exécutif allemand craint que la Bundeswehr ne soit prise dans un processus d’escalade, par exemple dans des conflits asymétriques, dans lesquels les actions de la Bundeswehr ne seraient plus en accord avec l’idée que l’Allemagne se fait des valeurs et de la justice » (Riecke, 2011, p.24-25). Il s’agira tout de même d’observer si Berlin n’a pas rompu avec son pacifisme (conjoncturelle ou structurelle ?) depuis la guerre en Ukraine.

Une autre distinction qui pourrait être faite quant à leur rapport au « militarisme » pourrait porter sur la croyance (ou non) que le militaire permet de résoudre des conflits. Dans ce cadre, l’Allemagne serait assez sceptique sur la réelle capacité du militaire à résoudre des crises complexes (Riecke, 2011, p.16). Celle-ci favoriserait, dès lors, une approche multidimensionnelle en n’utilisant l’outil militaire qu’en dernier recours (Colson, 2013 ; Pacreau & Stark, 2020). Selon Henning Riecke, « cette primauté accordée aux opérations civiles est une confirmation de la culture stratégique allemande » (Riecke, 2011, p.16). On est loin de la pensée de Bismarck qui affirmait que « la diplomatie sans les armes, c’est la musique sans les instruments » (Encel, 2022, p.55). À l’inverse, en France et au Royaume-Uni, cette idée semble davantage acceptée. En effet, si l’autorisation du recours à la force est assez haut en Allemagne, il y aurait plus de latitude au Royaume-Uni et en France selon Bruno Colson (Colson, 2013). Dans ce cadre, l’outil militaire ferait partie de la panoplie instrumentale et son emploi serait moins controversé (Vaïsse, 2017 ; Giegerich, 2019).

1.8 Pragmatisme

Si les valeurs (religieuses(?), démocratiques, (anti)militaristes) sont présentes au sein de leurs cultures stratégiques, il existe tout de même un équilibre entre la défense de ces valeurs et la défense des intérêts nationaux – les deux pouvant se confronter dans certains cas de figure. En ce sens, le pragmatisme serait une composante importante des cultures stratégiques dominantes allemande, française et britannique selon plusieurs chercheurs (Mongrenier, 2005 ; Chauprade, 2007, p.134 ; Védrine, 2009 ; Lagane, 2010 ; Riecke, 2011, p.19 ; Vaïsse, 2017 ; Motte, 2018). Même en Allemagne, imprégnée d'antimilitarisme et de doutes quant à l'emploi de la force, « l'alliance des valeurs et des intérêts constitue le but et la méthode de la politique extérieure » selon Ulrich Weisser (ancien chef d'État-major allemand) (Riecke, 2011, p.19). Assez en accord avec ces propos, Henning Riecke affirme que « les intérêts de l'Allemagne et les considérations de Realpolitik entrent [en effet] en ligne de compte » (Riecke, 2011, p.2).

1.9 Perception et projection de puissance

Dans la poursuite de l'identification, de l'analyse et de la compréhension des composantes des cultures stratégiques dominantes de l'Allemagne, de la France et du Royaume-Uni, penchons-nous sur leur rapport à la « puissance ». Quatre questions peuvent être posées pour guider notre recherche : se perçoivent-ils en tant que puissance ? ; si oui, quel forme/type de puissance ? ; à quelle échelle se la représentent-ils ? ; et quelles sont leurs stratégies pour la projeter ?

Selon plusieurs chercheurs, l'Allemagne, la France et le Royaume-Uni se perçoivent tous trois comme des puissances (Riecke, 2011, p.24 ; Colson, 2013 ; Motte, 2018 ; Encel, 2022, p.173, 176). Selon Frédéric Encel, pour la France il s'agit d'une constante et la société est assez en accord avec ce rôle (Encel, 2022, p.173). Cela se remarque notamment dans l'acceptation de la population des coûts de la puissance, dans la passion mémorielle et livresque pour les grands chefs de guerre (de Gaulle, Napoléon, du Guesclin, Jeanne d'Arc, Richelieu) ainsi que par le défilé du 14 juillet qui est, selon lui, une « survivance absolument unique dans les démocraties, et perçu comme archaïque et belliqueux un peu partout dans le monde libre » (Encel, 2022, p.173-174). D'un point de vue plus matériel, bien que ces trois États possèdent une superficie et une démographie relativement modestes à l'échelle mondiale, les facteurs économiques, politiques et militaires pourraient jouer un rôle dans cette représentation. En effet, étant dans le Top 10 mondial en termes de PIB et de budget militaire (statista, 2022(a)(b)), disposant

d'importants réseaux diplomatiques, participant à des sommets tels que le G20 et le G7 et ayant une bonne place dans des organisations comme l'UE (l'Allemagne et la France pèsent dans l'architecture européenne), l'ONU (la France et le Royaume-Uni sont membres permanents du Conseil de sécurité) et l'OTAN, ces trois États possèdent une certaine puissance matérielle et sont présents dans les lieux de décision et de pouvoir (Chauprade, 2007, p.580-581 ; Lagane, 2010 ; Wall, 2020 ; Boniface & Védrine, 2023, p.92).

Si ceux-ci semblent être en accord avec ce rôle, des divergences peuvent être constatées dans la forme de puissance à exercer. Dans ce cadre, alors que la France et le Royaume-Uni se pensent en tant que puissances traditionnelles (politico-militaires), l'Allemagne adopterait davantage une posture de puissance civile, normative et légaliste (Riecke, 2011, p.7, 13 ; Motte, 2018 ; Catar, 2019 ; Encel, 2022, p.171 ; Boniface & Védrine, 2023, p.92). Selon Henning Riecke, « l'orientation plutôt légaliste de la politique étrangère allemande [est] sans doute due aussi à la forte proportion de juristes dans le corps diplomatique » (Riecke, 2011, p.13). Outre cette dimension politique, le facteur historique jouerait également un rôle dans cette perception (Blandenet, 2021). Selon Henning Riecke, « la défaite et la culpabilité envers l'Holocauste et la guerre ont décrédibilisé les représentations traditionnelles de la puissance de l'État et du recours légitime à la force » (Riecke, 2011, p.15). Selon lui, « les États voisins et les opposants à la guerre n'étaient pas les seuls à redouter le spectre d'une renaissance du militarisme allemand : les Allemands eux-mêmes le craignaient » (Riecke, 2011, p.15). Selon Bruno Colson, Frédéric Encel et Henning Riecke, cette image, partagée aussi bien par la population que par les élites, a forgé une certaine distance envers le *hard power* (politiques de puissance traditionnelle) en Allemagne (Riecke, 2011, p.15 ; Colson, 2013 ; Encel, 2022, p.167).

En outre, à quelle échelle se représentent-ils la puissance ? Bien qu'Angela Merkel affirme que « l'Allemagne est consciente de la responsabilité qui est la sienne dans le monde » (Riecke, 2011, p.6), plusieurs spécialistes tels qu'Helmut Kohl, Eric Gujer et Henning Riecke s'accordent à dire que l'Allemagne est davantage une puissance régionale que mondiale (Riecke, 2011, p.4, 6-7). Ce dernier qualifie d'ailleurs l'Allemagne de « puissance européenne de moyenne importance » (Riecke, 2011, p.4). Selon Henning Riecke, il existerait en effet des « conflits et des contradictions dans la perception que l'Allemagne a de son rôle sur la scène internationale » et celle-ci resterait « hésitante quant à la définition de ses propres intérêts dans le monde » : « elle pense certes à l'échelle planétaire, mais elle rechigne à agir partout dans le monde dans le cadre de la politique de sécurité » (Riecke, 2011, p.24). À l'inverse, en France et au Royaume-Uni, l'État et l'opinion publique se perçoivent toujours comme des puissances

devant jouer un rôle dans une perspective mondiale (Saliou, 2006 ; Motte, 2018 ; Catar, 2019 ; Encel, 2022, p.171 ; Boniface & Védrine, 2023, p.92 ; Schmitz, 2023). Au Royaume-Uni, les pensées impériales et universalistes sont également bien présentes au sein des populations (Schmitz, 2023). De plus, imprégné par ces pensées historiquement et psychologiquement constituées, le concept de *Global Britain* consistant à affirmer la présence britannique dans le monde, est avancé par de nombreux politiciens depuis le Brexit (Wall, 2020 ; Schmitz, 2023).

Plusieurs éléments imprégnés des dimensions géographique et historique peuvent être avancés pour comprendre ces divergences d'échelle entre ces trois États : les possessions territoriales à l'échelle mondiale (France : Guyane française, Guadeloupe, Martinique, La Réunion, Nouvelle-Calédonie, Polynésie française, ... ; Royaume-Uni : les Bermudes, îles Malouines, Anguilla, îles Caïmans, Sainte-Hélène, Gibraltar, ...) – grâce à ces territoires la France possède le deuxième domaine maritime au monde avec une zone économique exclusive (ZEE) de 10 millions de Km² – (Chauprade, 2007, p.144-145 ; Chaliand & Rageau, 2015, p.165-169 ; Encel, 2022, p.174-175 ; Toute l'Europe, 2023 ; Toute l'Europe, 2024) ; les bases militaires à l'échelle mondiale⁴ (France : Allemagne, Djibouti, Côte d'Ivoire, Jordanie, Émirats arabes unis, Gabon, Sénégal, Guyane française, Mayotte, La Réunion, Nouvelle-Calédonie, Polynésie française ; Royaume-Uni : Allemagne, Gibraltar, Chypre, Ascension, Brunei, Chagos, Antilles, Malouines) (Lagane, 2010 ; Encel, 2022, p.172 ; CIA.gov, 2024(b)(c)) ; leurs (France et Royaume-Uni) sièges permanents au Conseil de sécurité de l'ONU (Boniface & Védrine, 2023, p.92) ; la Francophonie et le Commonwealth⁵ (ces organisations regroupent respectivement 88 et 54 États (+ des régions)) (Saliou, 2006 ; Chauprade, 2007, p.283-285 ; Boniface & Védrine, 2023, p.92) ; la langue (le français : 300 millions de francophones ; l'anglais : langue (co-)officielle dans 60 États)⁶ (Boniface & Védrine, 2023, p.72).

Selon Aymeric Chauprade, « les occasions ratées par la langue allemande expliquent sans doute en grande partie le fait que l'Allemagne a été reléguée au seul rôle continental, néanmoins de taille » (Chauprade, 2007, p.282). L'influence allemande s'inscrirait donc davantage à l'échelle régionale, notamment en Pologne, en Hongrie, en République tchèque, en Slovaquie, en Croatie et en Slovénie (Chauprade, 2007, p.90-93). Rappelons que ces territoires ont connu des phases de migrations du « peuple » allemand (*Drang nach Osten*) et/ou qu'ils ont appartenu au Saint Empire et à la Confédération germanique (Chaliand & Rageau, 2015, p.141-142, 145).

⁴ Voir annexe n°14 : les bases militaires de la France et du Royaume-Uni dans le monde.

⁵ Voir annexes n°15 et 16 : la Francophonie et le Commonwealth.

⁶ Voir annexes n°17 et 18 : expansion ethnolinguistique ante-1945 des trois États et carte du monde des langues.

Pour appréhender davantage cette divergence d'échelle dans la perception de leur puissance, une perspective géopolitique peut également être intéressante. Bien que leurs territoires nationaux soient caractérisés par une certaine proximité, ces trois États possèdent des attributs géographiques distincts. L'Allemagne, située au cœur de l'Europe et disposant d'une faible façade maritime (relatif enclavement), serait objectivement (matériel) et subjectivement (perception) une puissance continentale et régionale selon Aymeric Chauprade (Chauprade, 2007, p.31). À l'inverse, le Royaume-Uni, ayant une importante façade maritime (insularité dans sa partie « Grande-Bretagne »), serait davantage une puissance maritime et mondiale (Chauprade, 2007, p.43 ; Wall, 2020). La France, disposant de ces deux caractéristiques (autant de frontières terrestres que maritimes), serait à la fois une puissance continentale (terrestre) et mondiale (maritime) (Chauprade, 2007, p.161-162). Selon Martin Motte, « la culture stratégique française présente un aspect dual, à dominante terrestre mais avec une forte composante navale et expéditionnaire » (Motte, 2018). Plusieurs chercheurs avancent donc que l'Allemagne porte davantage son regard à l'échelle continentale, notamment vers l'est (espaces baltique et danubien), alors que le Royaume-Uni aurait une vision à l'échelle mondiale (l'outre-mer = le reste du monde) (Chauprade, 2007, p.556-557 ; Brzezinski, 2011, p.92 ; Blandenet, 2021). La France, quant à elle, regarderait à la fois dans sa dimension continentale et régionale (Europe, Méditerranée, Afrique du Nord) et à l'échelle mondiale (Chauprade, 2007, p.161-162, 556-557 ; Brzezinski, 2011, p.102 ; Blandenet, 2021).

Cela se remarque d'ailleurs dans leurs stratégies de projection de puissance. Dans son histoire « ante-1945 », la projection allemande aurait été orchestrée par quatre visions/objectifs stratégiques : le désenclavement (peut-être sa priorité géopolitique majeure) ; l'unification (par des alliances et/ou la force) de l'Europe et de l'Eurasie sous sa domination ; le pangermanisme (unification des peuples « ethniques » allemands) ; et la projection mondiale (lors de la période 1884-1919 sous Bismarck et surtout Guillaume II avec la *Weltpolitik*⁷ (politique mondiale)) (Chauprade, 2007, p.31, 36, 912). À l'inverse, le Royaume-Uni (et/ou l'Angleterre), outre son expansion au sein des îles britanniques, a favorisé sa projection en mer (en Europe jusqu'à sa défaite face à la France lors de la guerre de Cent ans (1337-1453) ; dans une perspective mondiale à partir du XVI^e siècle) (Chaliand & Rageau, 2015, p.135 ; Boniface & Védrine, 2023, p.98). Ces deux grandes stratégies expansionnistes pourraient d'ailleurs être analysées via le prisme « choc Terre-Mer » et les concepts de *heartland* d'Halford J. Mackinder⁸ (qui

⁷ Voir annexe n°19 : Empire allemand à la veille de la Première Guerre mondiale.

⁸ Voir annexe n°20 : le *heartland*, la théorie du pivot de Mackinder.

contrôle l'Eurasie, contrôle le monde – volonté allemande) et de *seapower* d'Alfred Mahan (qui contrôle les mers, contrôle le monde – volonté britannique) (Chauprade, 2007, p.45-46). La maîtrise des mers va offrir au Royaume-Uni des possibilités de conquérir des terres dans les quatre coins du monde et de bâtir un empire « sur lequel le soleil ne se couchait jamais »⁹ (Chauprade, 2007, p.612). En contrôlant les rivages de l'Eurasie – peut être analysé via l'idée de *rimland* de Nicholas John Spykman¹⁰ (qui contrôle les rivages de l'Eurasie, contrôle le monde) – et en empêchant l'émergence de puissances/alliances hégémoniques sur le continent eurasiatique (notamment la France, l'Allemagne et la Russie), le Royaume-Uni est devenu la première puissance mondiale au XIXe siècle, succédant ainsi à la France (Chauprade, 2007, p.31, 52). La France, quant à elle, a appliqué, depuis le XVIe et surtout le XVIIe siècle, un certain équilibre entre projection terrestre/européenne et maritime/mondiale (phases de colonisation mondiale principalement lors des périodes 1648/1659-1763 (1^{ère} puissance mondiale) et 1830-1940 (surtout sous la IIIe République (1870-1940))¹¹ (Chauprade, 2007, p.68-69, 166-167 ; Chaliand & Rageau, 2015, p.167). Cependant, lorsqu'un choix devait être fait, la dimension terrestre/européenne aurait été privilégiée (Motte, 2018).

Depuis 1945, il semblerait que ces trois États projettent encore leur puissance, bien que les méthodes utilisées semblent diverger avec le passé. Dans ce cadre, l'Allemagne privilégierait toujours la projection régionale, notamment via les élargissements de l'UE et de l'OTAN¹² (plaçant sa stratégie davantage dans une posture « euro-atlantique » que « eurasiatique » ?) par lesquelles elle pourrait promouvoir l'unification du peuple allemand¹³ (par le droit des minorités et la coopération transfrontalière) et favoriser son désenclavement (Chauprade, 2007, p.53, 124-125, 902, 921). La France (bien que cela mériterait une analyse plus approfondie concernant la possible « conflictualité » entre « élargissement » et « approfondissement » de l'UE) et le Royaume-Uni favoriseraient également les extensions de l'UE et/ou de l'OTAN par lesquelles ils poursuivraient des objectifs/intérêts sécuritaires, stratégiques et géopolitiques (Chauprade, 2007, p.50-56, 487, 504 ; Irondele & Lachmann, 2011 ; Mongrenier, 2012 ; Blandenet, 2021 ; Encel, 2022, P.166). Nous n'allons pas entrer dans les détails ici mais notons que les États-Unis joueraient un rôle majeur dans l'élargissement de ces organisations¹⁴.

⁹ Voir annexe n°21 : Empire britannique dans l'entre-deux-guerres.

¹⁰ Voir annexe n°22 : le *rimland*, l'encerclement par les rivages, Spykman.

¹¹ Voir annexe n°23 : Empire français en 1930.

¹² Voir annexes n°24 et 25 : les élargissements de l'UE et de l'OTAN.

¹³ Voir annexes n°26, 27 et 28 : l'Europe des régions, les euro-régions des frontières est-allemandes et la nouvelle *Ostpolitik* de l'Allemagne.

¹⁴ Voir annexe n°29 : éléments et réflexions sur les intérêts des États-Unis en Europe.

1.10 Interventionnisme

Dans la poursuite de la partie précédente, soulignons également que la France et le Royaume-Uni, imprégnés par leurs dimensions géographiques (insularité de l'Angleterre ; importante façade maritime française) et historiques (colonisation multiséculaire à travers le globe), conserveraient une culture interventionniste et expéditionnaire à l'échelle mondiale (Mongrenier, 2005 ; Chauprade, 2007, p.166 ; Lagane, 2010 ; Pacreau & Stark, 2020 ; Blandenet, 2021 ; Encel, 2022, p.174-175). À l'inverse, la « culture de la retenue » allemande se caractériserait par une réticence élevée (voire un renoncement) au déploiement de ses forces militaires dans le monde – elle favoriserait les opérations dans un cadre multilatéral et ses participations seraient « civiles » (Riecke, 2011, p.21 ; Colson, 2013 ; Giegerich, 2019 ; Encel, 2022, p.176). Selon Frédéric Encel, « même si l'Allemagne dispose d'une armée redoutable, le fait que celle-ci ne se projette pas (sauf exceptions dérogatoires accordées par les alliés)¹⁵ lui interdit d'être admise comme une puissance globale » (Encel, 2022, p.58).

Paris et Londres participeraient à des opérations via des instances multilatérales (ONU, OTAN, UE) mais également hors de ces instances¹⁶ (Väisse, 2017 ; Motte, 2018 ; Encel, 2022, p.59). Cependant, si ces deux États mènent toujours des opérations à l'échelle mondiale – la France serait même « le deuxième prestataire d'opérations extérieures après les États-Unis » selon Martin Motte (Motte, 2018) –, plusieurs limites (ex : restrictions financières ; limitation des effectifs ; ...) obèreraient leurs projections militaires et leur rôle de « puissance mondiale » (Mongrenier, 2005 ; Lagane, 2010 ; David, 2013 ; Motte, 2018 ; Wall, 2020). Ces limites amènent d'ailleurs Frédéric Encel à déclarer que « le Royaume-Uni présente quantité de similitudes avec la France en tant que grande puissance pauvre » (Encel, 2022, p.175). En outre, dans ce contexte de faibles capacités financières et de retour de la guerre interétatique sur le continent européen, on peut se demander si la France va privilégier sa dimension terrestre/continentale au détriment de sa dimension maritime/mondiale. Si, pour Jean-Dominique Merchet, la France « aurait intérêt à concentrer ses moyens plutôt géographiquement » en abandonnant ses positions en Afrique et en renonçant à l'indopacifique (Boniface, 2024), Aymeric Chauprade avance (en 2007) que la dimension maritime de la France est un atout et que si elle se restreint à sa dimension régionale, celle-ci sera moins forte que la puissance centrale du continent, l'Allemagne (Chauprade, 2007, p.167-168, 623).

¹⁵ Le Bundestag et la Loi fondamentale allemande limitent également ses opérations militaires (Encel, 2022, p.58).

¹⁶ Voir annexe n°30 : quelques éléments sur les opérations extérieures des trois États.

1.11 Souverainisme politico-sécuritaire

En lien avec leur rapport au militarisme et à leur perception/projection de puissance, jeter un œil à leur souverainisme sécuritaire peut être intéressant. Dans ce cadre, la souveraineté et l'autonomie seraient des composantes importantes de la culture stratégique française et la France, comme le Royaume-Uni, agirait d'abord et avant tout dans une logique nationale et souveraine (Puhl, 2015 ; Giegerich, 2019 ; Maulny, 2019). À l'inverse, l'Allemagne ferait de la souveraineté sécuritaire nationale une conception nettement moins prononcée que ses deux voisins (Giegerich, 2019). Cela pourrait d'ailleurs se remarquer dans leurs cultures de dissuasion. Rechignant à participer à des opérations extérieures, l'Allemagne aurait une culture de dissuasion limitée à sa dimension régionale (CIA.gov, 2024(b)). Ayant une culture plus interventionniste et expéditionnaire, la France et le Royaume-Uni posséderaient, quant à eux, une culture de dissuasion plus élargie (CIA.gov, 2024(b)). Celle-ci se matérialiserait par leur possession souveraine de l'arme nucléaire ainsi que par leur projection de forces au-delà de leurs frontières nationales et régionales (Lagane, 2010 ; David, 2013 ; Catar, 2019 ; Blandenet, 2021 ; gov.UK, 2024). Dans ce contexte, leur marine serait un élément clé de leurs capacités de dissuasion (Lagane, 2010 ; Catar, 2019 ; Wall, 2020 ; Encel, 2022, p.174).

Quelques éléments relatifs à leurs capacités militaires peuvent également être dressés. Dans ce cadre, soulignons leur budget de défense (Allemagne : habituellement autour de 1,5% de son PIB mais atteint les 2% depuis 2022 ; France : généralement proche de 2% de son PIB ; Royaume-Uni : oscille autour de 2,3% de son PIB) et leurs effectifs militaires (Allemagne : 185 000 soldats ; France : 210 000 soldats ; Royaume-Uni : 150 000 soldats) (CIA.gov, 2024(a)(b)(c)). En outre, le Royaume-Uni et la France disposent également d'atouts militaires importants : ogives nucléaires¹⁷, bombardiers stratégiques, sous-marins nucléaires lanceurs d'engins (SNLE), porte-avions (un pour la France ; deux pour le Royaume-Uni), ainsi qu'un réseau de renseignement réputé et un commandement spatial pour les Britanniques (Wall, 2020 ; Encel, 2022, p.174 ; CIA.gov, 2024(b)(c)). Enfin, ces trois États font partie des plus gros producteurs et exportateurs d'armements au monde mais la France en importerait moins que ses homologues (CIA.gov, 2024(a)(b)(c)). Cela pourrait se comprendre par la place importante qu'occupe la DGA (Direction générale de l'armement) au sein du ministère de la Défense français (Puhl, 2015). Selon Detlef Puhl, cette place « résulte de l'importance stratégique et politique que donne le gouvernement français à l'industrie de l'armement » (Puhl, 2015).

¹⁷ La Loi fondamentale allemande lui interdit de développer des armes de destruction massive (Encel, 2022, p.58).

1.12 Multilatéralisme politico-sécuritaire

Principalement depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale¹⁸, le multilatéralisme ferait également partie intégrante des cultures stratégiques de l'Allemagne, de la France et du Royaume-Uni (Mongrenier, 2005 ; Riecke, 2011, p.10-13, 24 ; Boniface & Védrine, 2023, p.159). Selon Henning Riecke, « la tendance à privilégier le multilatéralisme est [...] devenue un élément culturellement dominant, même dans une Allemagne puissante » (Riecke, 2011, p.11, 14). D'après lui, cela se remarque d'ailleurs « au travers de la structure de ses ministères, des mécanismes de prise de décision à Berlin ainsi qu'entre les capitales, et plus encore [dans] la formation et la carrière des fonctionnaires des départements concernés » (Riecke, 2011, p.14).

Aujourd'hui, l'Allemagne (UE, OTAN, OSCE), la France (CS ONU, UE, OTAN, OSCE) et le Royaume-Uni (CS ONU, OTAN, OSCE, AUKUS, *Five Eyes*) font partie de multiples alliances et organisations sécuritaires (Wall, 2020 ; Pomarède, 2023(b)). En outre, ils sont également parties prenantes de plusieurs partenariats sécuritaires, notamment avec la Russie (Partenariat pour la paix de 1994 ; Acte fondateur de 1997 ; Conseil conjoint permanent en 1997 ; Conseil OTAN-Russie de 2002) (Mongrenier, 2012 ; Facon, 2020 ; Bret, 2023) – bien que, depuis 2022, l'OTAN « ne considère plus la Russie comme un “partenaire” mais comme la “menace la plus directe et la plus importante” à la sécurité des Alliés » et que ces partenariats aient cessé (Bret, 2023). Enfin, ces trois États ont également participé à la mise en place de traités et d'accords sécuritaires (Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) ; Convention sur certaines armes classiques (CCW) ; Traité sur le commerce des armes (TCA) ; Accord de Vienne sur le nucléaire iranien ; ...) (Boniface & Védrine, 2023, p.78).

1.13 Conclusion du chapitre I

Avant d'aborder les thèmes « atlantisme politico-sécuritaire » et « européisme politico-sécuritaire » pour analyser les dernières composantes des cultures stratégiques des trois États, il peut être intéressant de dresser une synthèse de leurs composantes traitées dans ce chapitre.

En cela, la culture stratégique « provisoire » de l'Allemagne serait caractérisée par : son appartenance et son identité occidentale ; son appartenance et son identité européenne ; son nationalisme complexé ; ses implications religieuses limitées ; son progrès humain et

¹⁸ Voir annexe n°31 : éléments et réflexions sur l'évolution des relations sécuritaires des trois États.

technologique ; une importance accordée aux valeurs démocratiques dans sa politique étrangère et de sécurité ; une conception « humaniste » au sein des armées ; un non-héroïsme ; une relative indifférence de la population vis-à-vis de son armée ; une réticence sur les pertes humaines en opération ; un antimilitarisme ; un relatif pacifisme ; une priorité accordée à la diplomatie ; un relatif pragmatisme ; une puissance de type civile, normative et légaliste ; une puissance de type terrestre/continental (européenne) ; une puissance régionale (européenne) ; une culture de la retenue (faible interventionnisme (uniquement dans un cadre multilatéral) + faible recours à la force militaire) ; un faible souverainisme sécuritaire ; une culture de dissuasion limitée ; et un multilatéralisme, notamment politico-sécuritaire.

La culture stratégique « provisoire » de la France serait caractérisée par : son appartenance et son identité occidentale ; son appartenance et son identité européenne ; son nationalisme complexé ; ses implications religieuses limitées ; son progrès humain et technologique ; une présence mesurée des valeurs démocratiques dans sa politique étrangère et de sécurité ; l'idée de « guerre juste » ; une conception « humaniste » au sein des armées ; un faible héroïsme ; une image positive de l'armée au sein de la population ; une réticence sur les pertes humaines en opération (mais plus de latitude qu'en Allemagne) ; un militarisme modéré et accepté ; une priorité accordée à la diplomatie ; un usage de l'outil militaire ; un pragmatisme ; une puissance traditionnelle assumant le *hard power* ; une puissance de type terrestre/continental (européenne) et maritime ; une puissance régionale et mondiale ; une culture interventionniste et expéditionnaire ; un souverainisme sécuritaire ; une culture de dissuasion large ; et un multilatéralisme, notamment politico-sécuritaire.

Enfin, la culture stratégique « provisoire » du Royaume-Uni serait caractérisée par : son appartenance et son identité occidentale ; son appartenance et son identité européenne mitigées ; son nationalisme décomplexé ; ses implications religieuses limitées ; son progrès humain et technologique ; une présence mesurée des valeurs démocratiques dans sa politique étrangère et de sécurité ; l'idée de « guerre juste » ; une conception « humaniste » au sein des armées ; un faible héroïsme(?) ; une image positive de l'armée au sein de la population ; une réticence sur les pertes humaines en opération (mais plus de latitude qu'en Allemagne ?) ; un militarisme modéré et accepté ; une priorité accordée à la diplomatie ; un usage de l'outil militaire ; un pragmatisme ; une puissance traditionnelle assumant le *hard power* ; une puissance de type maritime ; une puissance régionale et mondiale ; une culture interventionniste et expéditionnaire ; un souverainisme sécuritaire ; une culture de dissuasion large ; et un multilatéralisme, notamment politico-sécuritaire.

CHAPITRE II

Cultures stratégiques dominantes de l'Allemagne, de la France et du Royaume-Uni en matière d'atlantisme politico-sécuritaire

« La dépendance stratégique aux États-Unis est inscrite dans les gènes de l'Europe » **Maxime Lefebvre**

Depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, les relations transatlantiques ont constitué un pilier central de la sécurité en Europe. Pour améliorer davantage notre compréhension des cultures stratégiques des trois États étudiés, nous proposons donc, dans ce chapitre, d'examiner leur posture vis-à-vis de l'OTAN, en analysant les fondements et les évolutions de leurs relations avec les leaders de cette organisation, les États-Unis. Afin de dresser les trois parties (et leurs dénominations) dans lesquelles nous aborderons ces relations, nous nous sommes appuyés, au préalable, sur une perspective d'experts abordant la posture de ces trois États vis-à-vis de l'atlantisme politico-sécuritaire.

2.1 Perspective d'experts

Reprenant la thèse du *choc des civilisations* de Samuel Huntington, Aymeric Chauprade met en avant les rapports qu'entretiennent les « États membres de l'Occident » avec l'État dit dominant (en l'occurrence, les États-Unis). Dans ce cadre, la France adopterait, selon lui, une posture de *balancing* en ce qu'elle s'opposerait à cette idée d'Occident sous la coupe américaine (Chauprade, 2007, p.59-60). Plusieurs autres auteurs s'accordent en effet à dire que la France favorise davantage une position d'équilibre entre les puissances (Facon, 1997 ; Charillon, 2015 ; Vaïsse, 2017 ; Motte, 2018). Aymeric Chauprade ne donne malheureusement pas d'exemples d'États qui, au sein de l'Occident, adopteraient une posture dite de *bandwaggoning* (posture qui consiste à suivre fidèlement l'État dominant) (Chauprade, 2007, p.59-60).

Cependant, plusieurs opinions de chercheurs permettent tout de même d'y voir plus clair. Dans ce cadre, selon Monique Saliou, « pour les Britanniques, l'Occident est une réalité, à la fois communauté d'intérêts, de valeurs (la démocratie) et seul acteur crédible pour réguler l'ordre international » (Saliou, 2006). De plus, consistant à s'aligner de manière régulière (voire automatique) sur les positions américaines, l'atlantisme serait, selon plusieurs chercheurs, une

composante des cultures stratégiques dominantes du Royaume-Uni et de l'Allemagne (Saliou, 2006 ; Chauprade, 2007, p.902-903 ; Lagane, 2010 ; Delori, 2011 ; Colson, 2013 ; Puhl, 2015 ; Rameau, 2023). Dans ce cadre, comment pourrait-on comprendre/interpréter ces divergences de position entre ces trois États ?

2.2 La posture « atlantiste » britannique

Au cours de son histoire contemporaine, Londres aurait adopté un certain nombre de décisions politiques qui ont parfois été jugées comme « suivistes » des positions de Washington. Parmi celles-ci, on pourrait citer son rapprochement avec les États-Unis après son échec lors de l'expédition de Suez en 1956 (Wall, 2020 ; Boniface & Védrine, 2023, p.98) ; son entrée dans la CEE (Communauté économique européenne), qui aurait été, selon Stephen Wall, « poussée » par Washington (Wall, 2020) – les deux premières candidatures d'intégration émises par les Britanniques (en 1963 et 1967) ont d'ailleurs été refusées par la France qui y voyait « un “cheval de Troie” américain » (Lagane, 2010 ; Chauprade, 2007, p.87) – et surtout, sa participation à la guerre en Irak en 2003, malgré les fortes réticences de son opinion publique et de certains décisionnaires britanniques (Lagane, 2010 ; Encel, 2022, p.259).

Parlant de cette relation, certains auteurs avancent qu'elle est « asymétrique » (Lagane, 2010), qu'elle « se nourrit d'autant d'illusions, voire de vœux pieux, que de réalité » (Wall, 2020), qu'elle serait caractérisée par un « suivisme » britannique (Boniface & Védrine, 2023, p.98), que le Royaume-Uni aurait un rôle de « supplétif » (Araud, 2020), que la fidélité britannique « apparaît parfois médiocrement payée en retour » (Saliou, 2006) et que « l'influence de Londres sur Washington se révèle illusoire » (Boniface & Védrine, 2023, p.98). Selon Frédéric Encel, « le chaotique retrait d'Afghanistan en août 2021 a démontré que le “*Global Britain*” cher à Boris Johnson n'est pas près d'advenir, et que la si précieuse “relation spéciale” avec les États-Unis (déjà écornée sous Obama puis Trump) relève de l'histoire du XXème siècle » (Encel, 2022, p.175).

2.2.1 Partenariats sécuritaires

Cependant, selon Stephen Wall, qualifier la relation américano-britannique de « spéciale » a sa part de vérité au vu de leur « relation nucléaire unique » (Wall, 2020). Depuis les accords de

Nassau de 1962, le Royaume-Uni aurait en effet intégré, via l'OTAN, sa stratégie de dissuasion nucléaire à celle des États-Unis (Mongrenier, 2005 ; Lagane, 2010). Selon Guillaume Lagane, « le Royaume-Uni est allé assez loin dans la limitation de sa souveraineté » sur ce sujet (Lagane, 2010). Le Premier ministre britannique conserverait, certes, la décision sur le feu nucléaire mais cet éventuel usage dépendrait des satellites et des systèmes de guidage américains (Mongrenier, 2005). En outre, la CIA et le MI6 (services de renseignement respectivement américain et britannique) auraient également des partenariats étroits (Mongrenier, 2005 ; Wall, 2020). Selon Charles Grant (ancien directeur du Centre for European Reform), « la relation privilégiée entre Londres et Washington en matière de renseignement est en fait l'une des caractéristiques les plus stables et les plus constantes du paysage géopolitique » (Mongrenier, 2005). Enfin, le Royaume-Uni et les États-Unis développeraient également des partenariats solides en matière de défense antimissile et d'opérations extérieures et Washington serait le principal fournisseur d'armements du Royaume-Uni (Mongrenier, 2005 ; Lagane, 2010 ; CIA.gov, 2024(c)). Dans ce contexte, comment pourrait-on comprendre cette relation dite « spéciale » ?

2.2.2 Proximités et intérêts

Le premier élément de réponse pourrait être historique. Si l'alliance américano-britannique « n'a, au départ, rien d'évident », selon Guillaume Lagane, celui-ci soutient, avec d'autres chercheurs, que Londres et Washington se sont rapprochés dans l'entre-deux-siècles (XIXe-XXe) pour défendre les « libertés anglo-saxonnes » et que cette « relation spéciale » s'est consolidée avec la Première et, surtout, la Seconde Guerre mondiale (Lagane, 2010 ; Delori, 2011 ; Mongrenier, 2012). Avec la fin de ce conflit (1945), la création de l'OTAN (1949) et la crise du Canal de Suez (1956), le Royaume-Uni aurait peu à peu mis fin à sa posture d'équilibre et sa relation avec les États-Unis serait devenue un élément central de son identité de politique étrangère (Mongrenier, 2005 ; Lagane, 2010 ; Delori, 2011). Dans ce cadre, leur proximité « historique » pourrait éventuellement jouer un rôle dans leur relation contemporaine.

Dans la continuité de ce facteur historique, le deuxième élément de réponse pourrait être culturel. En effet, la « relation spéciale américano-britannique » serait, selon Guillaume Lagane, « favorisée par le voisinage culturel des populations et la proximité personnelle et idéologique des dirigeants : au “couple” Reagan/Thatcher défendant le monde libre et le capitalisme ont succédé des affinités entre la “troisième voie” blairiste et la diplomatie éthique de Bill Clinton puis un rapprochement Blair/Bush en partie fondé sur la foi chrétienne »

(Lagane, 2010). D'autres auteurs mettent également en avant ces dimensions culturelles telles que la langue, les liens historiques (les « États-Unis » étant une ancienne colonie britannique), les proximités philosophiques et religieuses ainsi que la pratique juridique de la *common law* (basée sur des décisions juridiques antérieures et non sur des lois écrites et codifiées) (Mongrenier, 2005 ; Wall, 2020 ; Boniface & Védrine, 2023, p.98 ; Schmitz, 2023).

Le troisième élément de réponse pourrait relever de leur culture stratégique. Selon Jean-Sylvestre Mongrenier, conformément « à la culture stratégique des puissances maritimes que les deux pays partagent », les États-Unis et le Royaume-Uni auraient de nombreux traits en commun : « alliances informelles et détachement géostratégique, primat de la liberté de choix, pragmatisme dans les choix opérés et raisonnements stratégiques d'envergure planétaire » (Mongrenier, 2005). En outre, ces deux États partageraient également ce sentiment d'insularité : insularité objective (de fait) pour le Royaume-Uni ; insularité dite « stratégique » pour les États-Unis car son territoire est protégé par deux océans et qu'ils n'ont que deux voisins (le Canada et le Mexique), qui sont, par ailleurs, des alliés non menacés (Encel, 2022, p.53).

Le quatrième élément de réponse pourrait être géographique (de perception). Timothy Garton Ash (historien, journaliste et essayiste britannique) mettait en effet en avant l'idée que « pour les Britanniques, l'Atlantique n'est qu'une “mare”, psychologiquement plus étroite que la Manche » (Wall, 2020). On pourrait corréler cette déclaration avec l'idée de « pont » entre l'Europe et les États-Unis (voir 1.2 *Identité européenne*), bien que celle-ci semble correspondre davantage à la conception de Churchill qu'à celle de Tony Blair.

Dans la continuité de cet aspect géographique, le cinquième et dernier élément que l'on pourrait avancer est d'ordre géostratégique. Selon Jean-Sylvestre Mongrenier, « la géostratégie a pour débouché naturel la géopolitique et le système militaire britannique est au cœur de la “*grand strategy*” euro-atlantique et du “*special relationship*” anglo-américain » (Mongrenier, 2005). Assez en accord avec ces propos, Aymeric Chauprade avance que le Royaume-Uni n'a « aucun intérêt à passer d'une position centrale au sein d'un bloc transatlantique à une position excentrée en marge d'un Empire européen » (Chauprade, 2007, p.556). Cette primauté accordée à l'OTAN et ses liens étroits avec les leaders de cette organisation (les États-Unis) pourrait peut-être en partie se comprendre par la position centrale qu'il occupe au sein des institutions euro-atlantiques. On pourrait dès lors se demander si le Royaume-Uni ne serait pas prêt à suivre les États-Unis, quitte à bafouer certains de ses principes, voire intérêts secondaires, pour la poursuite d'un intérêt suprême qui guiderait son action : utiliser l'OTAN et les États-Unis comme un démultiplicateur d'influence et de puissance ?

2.2.3 Limites de l’atlantisme britannique

Enfin, pour nuancer cet « atlantisme » et ce « suivisme », soulignons que le Royaume-Uni aurait, dans certains cas, une relative influence sur les décisions prises à Washington (cas du bombardement sur la Serbie lors des guerres de Yougoslavie (1991-2001)) (Lagane, 2010) ; divergerait avec Washington sur l’interventionnisme américain (cas du Vietnam, du Moyen-Orient, des actions en Amérique latine et sur les questions commerciales) (Wall, 2020) ; n’entreprendrait pas le même rapport au « multilatéralisme » que Washington (ex : promoteur de la Cour pénale internationale (rejetée par les États-Unis) ; Convention de Dublin sur les armes à sous-munitions (rejetée par les États-Unis)) (Lagane, 2010) ; appliquerait un certain équilibre entre l’Europe et les États-Unis (Chauprade, 2007, p.134 ; Encel, 2022, p.171) ; et n’aurait pas toujours été aligné sur les positions de Washington vis-à-vis de la Russie (ex : proposition de Blair pour une nouvelle relation OTAN-Russie en 2001, dans laquelle cette dernière aurait été traitée d’égale à égale sur, notamment, la prolifération des armements et le contre-terrorisme (rejetée par les États-Unis) (Smith, 2008 ; Lagane, 2010).

Au vu des différents exemples mentionnés, il semblerait que le Royaume-Uni fasse preuve d’un certain atlantisme sécuritaire et politique tout en conservant des marges de manœuvre et que cette relation américano-britannique est en accord avec les intérêts du Royaume-Uni, notamment dans sa volonté de maintenir l’OTAN. Son atlantisme ne serait donc pas automatique mais semblerait être réfléchi, calculé et stratégique.

2.3 La posture « atlantiste » allemande

Contrairement au Royaume-Uni, nous n’avons pas identifié de réelles proximités culturelles ou géographiques entre l’Allemagne et les États-Unis – bien que les États-Unis conservent peut-être une image de « sauveur » dans l’imaginaire allemand en raison de leur lutte contre le communisme soviétique. En revanche, plusieurs intérêts peuvent être dressés pour nous aider à comprendre cette relation issue de la guerre froide (Chauprade, 2007, p.902 ; Rameau, 2023).

2.3.1 Intérêts sécuritaires

L’un des plus évidents et qui revient auprès de nombreux chercheurs est l’intérêt sécuritaire. Lorsque Emmanuel Macron avait parlé de « mort cérébrale de l’OTAN » dans un entretien

à *The Economist* en 2019, Angela Merkel lui avait répondu que « de tels propos radicaux ne sont pas utiles » et que « l'OTAN est dans l'intérêt de l'Allemagne » car « elle correspond à notre besoin de sécurité » (Gougeon, 2022). Plus tard, Annegret Kramp-Karrenbauer, ancienne ministre allemande de la Défense, avait également affirmé qu'« il faut en finir avec l'illusion d'une autonomie stratégique européenne » et que « les Européens ne pourront pas remplacer le rôle capital qu'ont les États-Unis en tant que garants de leur sécurité » (Lévêque, 2021). Si le président français lui rétorqua que cette position était un « contresens de l'histoire » (Lefebvre & Simon, 2021), l'Allemagne semble maintenir une primauté sécuritaire envers l'OTAN.

En effet, même si, depuis la guerre en Ukraine (2022), le Chancelier Scholz affirme qu'il faut développer une plus grande autonomie stratégique européenne (discours à l'Université Charles de Prague en 2022) (Rameau, 2023 ; Schott, 2023), « la méfiance reste forte à l'égard des questions de puissance militaire » en Allemagne selon Hervé Rameau (Rameau, 2023). « Un développement dans le cadre de l'OTAN est donc mieux accepté » selon lui (Rameau, 2023). Ayant longtemps eu une perception atténuée de la menace, possédant une culture pacifiste et antimilitariste et préférant utiliser son budget dans d'autres domaines que la défense, l'Allemagne trouverait des intérêts à s'en remettre, d'un point de vue sécuritaire, aux États-Unis (Blandenet, 2021 ; Encel, 2022, p.170, 176 ; Miard-Delacroix, 2022). Selon Hervé Rameau, « choisir l'atlantisme est un choix politiquement respectable » de la part de l'Allemagne, « d'autant que la majorité des pays de l'UE partagent une volonté de rester sous “parapluie américain” » (Rameau, 2023). Dans une perspective plus pratique, nous avons identifié deux éléments qui pourraient caractériser cet « atlantisme » sécuritaire.

Le premier d'entre eux pourrait être le faible budget de défense allemand. Ne disposant pas de l'arme nucléaire et ayant un budget qui a longtemps oscillé autour de 1,5% de son PIB, cette décision visant à réduire ses dépenses militaires depuis la fin de la guerre froide pourrait refléter un certain atlantisme sécuritaire de la part de l'Allemagne, car cela la place dans une relative dépendance vis-à-vis des États-Unis (Blandenet, 2021 ; Miard-Delacroix, 2022). Rappelons cependant que, depuis la guerre en Ukraine, l'Allemagne consacre 2% de son PIB à son budget de défense (Schmid, 2022 ; Schott, 2023). Il s'agira de voir dans les prochaines décennies si cette augmentation se stabilisera dans le temps ou si celle-ci était uniquement conjoncturelle.

Le deuxième élément qui pourrait caractériser cet atlantisme sécuritaire serait l'achat d'armements américains de la part de Berlin. Washington serait en effet le principal fournisseur d'armements de l'Allemagne ces dernières années (CIA.gov, 2024(a)). Les raisons de cette préférence pour l'armement américain de la part de l'Allemagne peuvent être économiques

(préservé ses intérêts industriels outre-Atlantique) (Paillard, 2022), liées à une certaine *path dependency* (ex : les missiles nucléaires étant américains, l'Allemagne a besoin d'armements américains pour pouvoir les utiliser le cas échéant) (Miard-Delacroix, 2022 ; Gaüzère-Mazauric & Sciandra, 2022) ou liées à un échange de bons procédés suivant l'adage : « vous assurez notre défense, nous achetons vos armes » (Schott, 2023). Lorsque l'Allemagne envisageait de se procurer des F-35 (avion de combat multirôle américain) – elle a d'ailleurs décidé en 2022 d'en acquérir 35 (Paillard, 2022 ; Thourot, 2022) –, Florence Parly (ancienne ministre française des Armées) avait d'ailleurs avancé, avec un zeste d'humour, que « la clause d'assistance mutuelle de l'Otan est l'article 5, pas l'article F-35 » (Maulny, 2019).

2.3.2 Complémentarité stratégique

Après avoir abordé l'intérêt sécuritaire, le deuxième point caractérisant la relation germano-américaine pourrait être leur complémentarité stratégique. Selon Aymeric Chauprade, « historiquement, l'Allemagne dispose de deux options radicalement opposées pour devenir une superpuissance mondiale : l'alliance avec les États-Unis pour contenir la Russie et arriver à construire un espace économique et politique euro-atlantique dont le pilier sur le continent européen serait l'Allemagne ; l'alliance avec la Russie pour constituer un bloc eurasiatique superpuissant » (Chauprade, 2007, p.168). En s'appuyant sur les informations traitées jusqu'à présent, il semblerait que l'Allemagne, bien qu'elle ait eu une vision « eurasiatique » dans son histoire, privilégie une vision « euro-atlantique » aujourd'hui.

Selon Aymeric Chauprade, la fin de la guerre froide a d'ailleurs marqué un nouvel équilibre des puissances, « d'une part par l'affaiblissement de l'Empire russe, d'autre part par l'alliance entre la puissance bi-océanique américaine et la puissance continentale réunifiée allemande » (Chauprade, 2007, p.167). Selon lui, il existerait une convergence d'intérêts avec des rôles définis : « à Washington, un rôle mondial appuyé par l'assentiment de Berlin ; à Berlin, un rôle continental et une mission d'ancrage atlantique de l'unité européenne en formation » (Chauprade, 2007, p.167). Henning Riecke rejoindrait également le deuxième élément de ce constat lorsqu'il avance que « l'Allemagne jouit [...] d'un crédit certain en tant que principal partenaire en Europe, sans lequel l'influence des Américains dans les affaires européennes serait bien moindre » (Riecke, 2011, p.26).

Selon Aymeric Chauprade, « depuis 1991, toutes les évolutions sur le continent européen ont contribué à renforcer la position de l'axe germano-américain : indépendances des pays baltes,

de la Croatie et de la Slovénie, qui offrent à Berlin des rivages baltiques et adriatiques¹⁹ ; émergence bosniaque prolongeant le rivage turc sur lequel s'appuie Washington ; réunification de l'Allemagne et, en 1999, prise de contrôle des "rivages" serbes au Monténégro et au Kosovo, cœur de la résistance anti-germanique » (Chauprade, 2007, p.167). Selon lui, « la géopolitique "germano-américaine" contrôle désormais le rivage européen et enserme la Russie à l'intérieur du continent eurasiatique » (Chauprade, 2007, p.167). En outre, Gérard Chaliand et Jean-Pierre Rageau avancent que, suite à l'entrée des anciens membres du Pacte de Varsovie dans l'OTAN, « l'épicentre de l'Europe, sur le plan géopolitique, [s'est déplacé] vers Berlin » (Chaliand & Rageau, 2015, p.233). Dans cette perspective, il semblerait que l'Allemagne poursuive quelques intérêts stratégiques et géopolitiques à travers sa relation avec Washington.

2.3.3 Limites de l'atlantisme allemand

Comme nous l'avons fait pour le Royaume-Uni, un troisième point de réflexion pourrait concerner les limites de l'atlantisme allemand. Dans ce cadre, soulignons que : le faible budget de défense allemand a longtemps irrité Washington (Riecke, 2011, p.5) ; qu'il n'y a pas (pour plusieurs raisons que nous avons évoquées lors du chapitre précédent) d'automaticité de la part de l'Allemagne à suivre les États-Unis dans des opérations extérieures (ex : n'a pas suivi les États-Unis en Irak en 2003 et a soutenu la France et la Russie pour bloquer une résolution de l'ONU qui aurait légitimé cette intervention (Smith, 2008) ; a été critiquée par ses alliés, dont les États-Unis, pour son refus de participer à l'intervention en Libye en 2011²⁰ (Riecke, 2011, p.20)) ; que l'Allemagne maintiendrait un équilibre entre ses alliances bilatérales avec les États-Unis et la France (Riecke, 2011, p.20) ; et qu'il existerait des divergences de position entre Berlin et Washington vis-à-vis de Pékin (ex : refus de l'Allemagne et de la France d'entrer dans un conflit commercial dur avec la Chine malgré la volonté de Trump (Encel, 2022, p.139)) et de Moscou (ex : intérêts commerciaux, énergétiques et sécuritaires de premier ordre pour Berlin (Facon, 1997 ; Gomart, 2009 ; Riecke, 2011, p.26 ; Bret, 2023)).

L'Allemagne étant située sur le continent européen et ayant l'Ours Russe dans son voisinage proche, plusieurs chercheurs avancent que le fait que la Russie se sente en sécurité et que sa stabilisation économique et politique soient assurées sont des éléments essentiels pour Berlin

¹⁹ Ces exemples pourraient être corrélés avec la volonté de désenclavement de l'Allemagne.

²⁰ Cependant, selon Henning Riecke, « pour les États-Unis, le rôle de l'Allemagne est davantage de garantir la stabilité en Europe que d'être le premier partenaire pour les interventions en cas de crise dans le monde » (Riecke, 2011, p.26). Ces propos pourraient nous ramener à l'idée de complémentarité stratégique entre ces deux États.

car la Russie est un pilier important de la sécurité européenne (Facon, 1997 ; Gomart, 2009 ; Riecke, 2011, p.26). Selon Cyrille Bret, la différence est que « pour les Européens, il en va de leur système de sécurité collective » (Bret, 2023). Dans cette perspective, de multiples décisions allemandes pourraient être relevées : l'*Ostpolitik* (reconnaissance de la RDA (République démocratique allemande) ; visite d'Helmut Kohl en URSS) (Chauprade, 2007, p.85-87,88) ; la volonté de faire entrer la Russie dans des institutions multilatérales (ex : Berlin et Paris ont favorisé l'entrée de la Russie au Conseil de l'Europe en 1996 et au G8 en 1998 et ont tenté (en vain) d'organiser un format 27+1 (UE+1) avec la Russie en 2021 (Facon, 1997 ; Encel, 2022, p.166)) ; son refus (pourtant habituellement en faveur des extensions des institutions euro-atlantiques), avec la France, d'intégrer la Géorgie et l'Ukraine dans l'OTAN au Sommet de Bucarest en 2008 pour ne pas froisser la Russie (Franc, 2022) ; ou encore la tenue de réunions annuelles entre Berlin, Paris et Moscou pour coordonner leurs intérêts mutuels (Facon, 1997).

Au vu des différents points de réflexion mentionnés (importance de l'OTAN pour assurer sa sécurité ; complémentarité stratégique ; limites de l'atlantisme allemand dans ses dépenses militaires, ses interventions extérieures et ses relations avec la Chine et la Russie), on pourrait avancer que l'Allemagne semble conserver une réelle vision stratégique et une certaine marge de manœuvre politique mais que celle-ci dépendrait, de manière plus ou moins importante, des États-Unis pour garantir sa sécurité. Dans ce cadre, Berlin ferait preuve d'un relatif atlantisme politique et d'un atlantisme sécuritaire assez prononcé.

2.4 La posture « d'équilibre » française

Si les attitudes et les positions du Royaume-Uni et de l'Allemagne peuvent se caractériser par un certain atlantisme, la France adopterait davantage une posture d'équilibre vis-à-vis du pôle atlantiste (États-Unis et OTAN)²¹. Selon Aymeric Chauprade, « conformément à sa géopolitique [(puissance terrestre et maritime)], le rôle de la France est un rôle d'arbitrage entre les puissances » et « la politique étrangère française est une politique d'équilibre : une politique européenne et une politique mondiale » (Chauprade, 2007, p.168). D'après ce géopolitologue, le rôle de la France « est, dans le cadre de ses alliances européenne et atlantique, d'équilibrer les jeux des 3 puissances américaine, allemande et russe » (Chauprade, 2007, p.167-168). Dans

²¹ Soulignons que nous avons constaté que le Royaume-Uni (États-Unis et OTAN - Europe et UE - Reste du monde et Commonwealth) et l'Allemagne (États-Unis et OTAN - Europe et UE) adoptaient également une posture d'équilibre relative, bien que, d'un point de vue sécuritaire, le « pôle » « États-Unis et OTAN » semble privilégié.

ce cadre, quatre points basés sur des décisions politiques françaises peuvent être dressés pour comprendre et caractériser cette posture.

2.4.1 Volonté d'indépendance et d'autonomie

Le premier point que nous pouvons aborder concerne la volonté d'indépendance et d'autonomie de la France vis-à-vis des États-Unis. Dans cette perspective, retenons notamment : la réaction française suite à la crise du Canal de Suez en 1956 (contrairement aux britanniques qui auraient davantage fait converger leurs relations avec les États-Unis à la suite de cet incident (Wall, 2020), la France aurait peu à peu pris ses distances avec Washington (Chauprade, 2007, p.85 ; Wall, 2020 ; Boniface & Védrine, 2023, p.92)) ; le développement autonome du nucléaire civil et militaire en 1960 (cela l'aurait rendue moins dépendante des États-Unis sur le plan énergétique et sécuritaire (Chauprade, 2007, p.804-805, 825)) ; son retrait du commandement militaire intégré de l'OTAN (1966)²² suite à l'échec des négociations menées par de Gaulle pour restructurer l'Alliance (ce retrait lui aurait permis un plus grand contrôle sur la circulation des armes sur son territoire et une plus grande autonomie d'action (Chauprade, 2007, p.87 ; Vaïsse, 2017 ; Motte, 2018)) ; son double refus de voir le Royaume-Uni (perçu comme un « cheval de Troie américain ») intégrer la CEE (pour éviter toute augmentation d'influence américaine dans les affaires européennes (Chauprade, 2007, p.87 ; Lagane, 2010)) ; ou encore la réaction de la France face à la guerre en Irak en 2003 (la France a bloqué une résolution de l'ONU qui aurait légitimé cette intervention (Smith, 2008) et a appelé à un monde « multipolaire » où l'UE (ou plus largement l'Europe) était présentée comme un pôle politico-militaire distinct des États-Unis (discours de Dominique de Villepin à l'International Institute of Strategic Studies (IISS) en 2003 ; discours de Jacques Chirac au Sommet à quatre de Bruxelles en 2003) (Mongrenier, 2005 ; Saliou, 2006 ; Vaïsse, 2017)).

2.4.2 Divergences de position avec les États-Unis

Outre cette volonté d'indépendance et d'autonomie vis-à-vis des États-Unis (et de l'OTAN), le deuxième point que nous pourrions aborder concerne les multiples dossiers caractérisés par des divergences de position entre Paris et Washington. Dans ce cadre, retenons, notamment, la

²² Soulignons que la France a réintégré le commandement militaire intégré de l'OTAN sous Sarkozy en 2009, après plusieurs tentatives de restructuration de l'Alliance menées déjà sous Mitterrand et Chirac (Vaïsse, 2017).

critique française de la politique américaine (en Asie et dans les Caraïbes sous de Gaulle ; en Amérique centrale et dans le domaine monétaire (notamment les sanctions) sous de Gaulle et Mitterrand ; sur la Pologne sous Mitterrand) et les divergences de position entre Paris et Washington (sur la Libye sous Mitterrand et Sarkozy ; dans le dossier du nucléaire iranien sous Chirac, Sarkozy et Hollande ; dans le processus de paix au Proche-Orient sous Sarkozy et Hollande ; ou encore, selon Justin Vaïsse, sur la volonté française « de lever l’embargo européen sur les ventes d’armes à la Chine » sous Sarkozy) (Vaïsse, 2017).

2.4.3 Relations avec les autres puissances

Le troisième point que l’on pourrait aborder pour comprendre la posture d’équilibre de la France concerne ses relations avec les autres puissances. Selon Martin Motte, « conformément à la tradition nationale, de Gaulle cultiva l’indépendance par rapport aux empires américain et soviétique » (Motte, 2018). Dans ce cadre, selon lui, le général « veilla au principe d’équilibre, qui présida à ses voyages en URSS pour faire contrepoids aux États-Unis, à sa reconnaissance de la Chine populaire pour faire contrepoids à l’URSS et à sa volonté d’impartialité dans le conflit israélo-arabe » (Motte, 2018). Selon Pascal Boniface et Hubert Védrine, « la France se [voulait également] le partenaire naturel des pays du Sud qui [cherchaient] une alternative au choix binaire États-Unis/URSS » (Boniface & Védrine, 2023, p.92). Martin Motte semble rejoindre ces propos lorsqu’il avance que de Gaulle « avait compris que l’ère coloniale était finie » et que « c’est en se faisant la porte-parole des anciennes colonies au Conseil de sécurité de l’ONU que la France pourrait conserver une influence mondiale bien supérieure à son rang démographique et économique » (Motte, 2018). Au vu de ces exemples, la France semblait mener, lors de la guerre froide, une diplomatie indépendante du bloc occidental.

Dans ce cadre, s’arrêter un instant sur sa relation avec la Russie (post-guerre froide) peut être intéressant. Si nous l’avons déjà abordée indirectement lorsque nous avons vu les relations entre Berlin et Moscou à travers la partie 2.2.3 *Limites de l’atlantisme allemand*, quelques éléments supplémentaires peuvent tout de même être dressés. Selon Isabelle Facon, « le gouvernement russe a souvent souligné son intérêt pour la position “spécifique” de la France, avec laquelle il partage au moins la volonté de limiter l’expansion de l’influence de Washington sur la sécurité européenne, et dont la diplomatie met l’accent sur la nécessité de ne pas isoler Moscou dans le futur ordre de sécurité européen » (Facon, 1997). Dans ce cadre, soulignons que : Paris aurait souhaité un renforcement de l’OSCE – cependant, notons que la frilosité de

la majorité des autres pays occidentaux aurait empêché ce renforcement, que la France (et l'Allemagne) n'aurait pas voulu créer de tensions avec ses partenaires européens au nom d'un rapprochement avec la Russie et qu'elle aurait davantage priorisé le dossier « pilier européen de l'OTAN » que la question russe – (Facon, 1997) ; aurait mené des médiations avec la Russie concernant la Géorgie (2008) et l'Ukraine (2014) (Vaïsse, 2017) ; et aurait réalisé des partenariats industriels dans le secteur de l'armement avec la Russie (Gomart, 2009).

Au vu des différents exemples mentionnés, il semblerait qu'en France, la posture d'équilibre entre les puissances – notamment entre les États-Unis et l'URSS/Russie – soit une constante, quel que soit le dirigeant. En outre, si l'Allemagne semble chercher un juste milieu entre sa projection de puissance vers les États de son voisinage oriental et le souci de ne pas menacer la Russie, la France semble également vouloir trouver un juste milieu entre le renforcement de l'UE (et du pilier européen de l'OTAN) et le dialogue avec la Russie pour ne pas la brusquer.

2.4.4 Limites de l'équilibre français

Enfin, le quatrième et dernier point que l'on pourrait mentionner est que la France fait tout de même partie de l'Occident politique (elle est au sein des institutions européennes et euro-atlantiques). En cela, même de Gaulle, souvent présenté comme le plus « équilibriste » et « *realpolitiker* » des présidents français, accordait sa fidélité au camp occidental pendant la guerre froide : « si, matériellement parlant, la balance peut sembler égale entre les deux camps qui divisent l'univers, moralement elle ne l'est pas. La France, pour sa part, a choisi. Elle a choisi d'être du côté des peuples libres ; elle a choisi d'y être avec vous » (Vaïsse, 2017).

Dans cette perspective, soulignons que de Gaulle n'a pas retiré la France du CAN (Conseil de l'Atlantique nord) de l'OTAN (Pomarède, 2023(b)) ; que sa sortie du commandement militaire intégré de l'Alliance n'a pas empêché Paris de collaborer avec Washington lors de plusieurs opérations extérieures (Congo, Afrique du Nord, Moyen-Orient sous de Gaulle ; Côte d'Ivoire, dans les Balkans et en Afghanistan dans des années 1990-2000) (Vaïsse, 2017) ; que François Mitterrand entretenait une certaine proximité avec George H. W. Bush et que sa fidélité au camp occidental s'est manifestée lors de la crise des euromissiles (Vaïsse, 2017) ; que la coopération franco-américaine n'a pas cessé, même lors de la période marquée par la guerre en Irak (2003-2011) (Vaïsse, 2017) ; et que Paris a réintégré le commandement militaire intégré de l'OTAN en 2009 sous Sarkozy (Encel, 2022, p.170).

Au vu de ces exemples, bien que la France semble adopter une position d'équilibre (souverainisme - européisme - atlantisme) et d'indépendance entre les puissances (notamment entre les États-Unis et la Russie), elle a toujours fait partie des institutions atlantiques, participe à des opérations avec les États-Unis et semble choisir et défendre le camp occidental (idéologie + sécurité) lorsqu'elle y est amenée. C'est sans doute dans ce cadre que les chercheurs parlent d'une position d'équilibre et non d'une posture de non-aligné. Pour Justin Vaïsse et Thierry de Montbrial, la « culture » d'équilibre française est davantage marquée par la continuité que par la rupture (Vaïsse, 2017 ; de Montbrial, 2021). Il conviendra donc d'observer son évolution dans les prochaines années car, selon Pascal Boniface et Hubert Védrine, « la guerre en Ukraine remet en cause l'essentiel de son ADN stratégique : développer des relations avec Moscou pour se donner des marges de manœuvre vis-à-vis de Washington et développer l'autonomie stratégique européenne » (Boniface & Védrine, 2023, p.92).

2.5 Conclusion du chapitre II

En conclusion, l'atlantisme britannique et allemand, qu'il soit issu de la Seconde Guerre mondiale ou de la guerre froide, semble occuper une place importante au sein des relations sécuritaires de ces deux États. Toutefois, cet atlantisme ne serait pas total, et Berlin comme Londres semblent conserver une relative autonomie ainsi qu'un certain équilibre : entre les États-Unis (et l'OTAN) et la France (et l'UE) pour l'Allemagne ; entre les États-Unis (et l'OTAN), l'Europe (notamment la France), voire le Commonwealth pour le Royaume-Uni). Marqué par une convergence (Royaume-Uni - États-Unis) ou une complémentarité (Allemagne - États-Unis) géopolitique et stratégique, ces deux États semblent poursuivre leurs propres intérêts à travers leur relation avec les États-Unis. En revanche, malgré de relativement bonnes relations avec Washington et une appartenance à « l'Occident sécuritaire », la France adopterait davantage une posture d'équilibre et d'indépendance vis-à-vis des États-Unis. La composante « atlantisme politico-sécuritaire » de leurs cultures stratégiques dominantes semblerait donc diverger entre ces trois États.

CHAPITRE III

Cultures stratégiques dominantes de l'Allemagne, de la France et du Royaume-Uni en matière d'euro-péisme politico-sécuritaire

« De tous les pôles possibles du monde multipolaire, c'est le pôle européen dont l'avenir est le plus incertain. » **Pascal Boniface et Hubert Védrine**

Après avoir abordé « l'atlantisme politico-sécuritaire » de l'Allemagne, de la France et du Royaume-Uni à travers leurs relations avec les États-Unis, la dernière composante de leurs cultures stratégiques que nous pourrions analyser est leur « euro-péisme politico-sécuritaire ». Ce chapitre est d'autant plus intéressant au vu du contexte – et de l'objectif global dans lequel s'inscrit ce travail – où de nombreux penseurs et acteurs revendiquent le développement d'une plus grande autonomie stratégique européenne. Avant d'aborder les avancées européennes initiées/réalisées par ces trois États et les limites de leur « euro-péisme politico-sécuritaire », il peut être intéressant de dresser, comme pour le chapitre précédent, une perspective d'experts.

3.1 Perspective d'experts

Dans ce cadre, selon plusieurs chercheurs, c'est par la relation franco-allemande que l'UE pourra se doter d'une plus grande autonomie stratégique en matière de défense et de sécurité (Tulmets, 2021 ; Arend, 2022 ; Gougeon, 2022 ; Schmid, 2022 ; Seidendorf, 2022). Zbigniew Brzezinski disait d'ailleurs dans *le grand échiquier* que « sans la France ou l'Allemagne, l'Europe n'existera pas » (Brzezinski, 2011, p.103). En outre, bien qu'elle puisse paraître moins évidente suite au Brexit, la relation franco-britannique pourrait également favoriser la construction politico-sécuritaire européenne.

Selon Frédéric Encel, « les influences diplomatiques, les possessions géographiques, les réalités démographiques, la proximité stratégique globale (depuis la décennie 1840 !) et une certaine complémentarité économique militent en faveur d'un tandem franco-britannique » (Encel, 2022, p.171). Jean-Sylvestre Mongrenier semble rejoindre ces propos lorsqu'il avance que « sur le plan militaire, le nécessaire “noyau dur” européen mis en avant par la diplomatie française n'est pas franco-allemand mais franco-britannique » (Mongrenier, 2005). Selon Detlef Puhl,

« ils se considèrent comme des “partenaires naturels” ou des partenaires de choix, parce qu’ils disposent de forces armées et de doctrines militaires comparables » (Puhl, 2015). Frédéric Charillon va même jusqu’à dire que « la France compte, avec le Royaume-Uni, parmi les rares membres de l’Union européenne à entretenir encore une “*culture stratégique*” » (Charillon, 2015). Bien que le Royaume-Uni ne fasse plus partie de l’UE aujourd’hui, cela n’enlève rien à la pertinence de ce point de vue. Si les propos de Monique Saliou, avançant « qu’il est difficile, voire impossible, d’imaginer une défense européenne sans les Britanniques », datent de 2006 (Saliou, 2006), Stephen Wall souligne que « le Royaume-Uni restera un contributeur important à la sécurité européenne » (Wall, 2020). Selon lui, « les relations bilatérales (surtout celle de Londres et de Paris, chacun étant le meilleur partenaire de défense de l’autre) détermineront probablement la nature et la portée de la collaboration de défense » (Wall, 2020).

En s’appuyant sur cette perspective d’experts, deux questions peuvent être posées : quelles avancées politico-sécuritaires européennes ont été initiées/réalisées par ces trois États ? ; et quelles sont les limites de leur « européisme politico-sécuritaire » ?

3.2 Européisme politico-sécuritaire : les avancées

Pour aborder les avancées réalisées par ces trois États pour développer la construction européenne en matière de défense et de sécurité, trois points peuvent être dressés : les traités franco-allemands (Élysée 1963 ; Aix-la-Chapelle 2019) et franco-britanniques (Saint-Malo 1998 ; Lancaster House 2010) ; les avancées en matière de défense et de sécurité dans le cadre de l’UE et ; la présence de l’« autonomie stratégique » dans les textes européens et bilatéraux.

3.2.1 Traités franco-allemands et franco-britanniques

Signé par Charles de Gaulle et Konrad Adenauer neuf ans après l’échec du Traité de la Communauté européenne de défense (CED) (Gaüzère-Mazauric & Sciandra, 2022), le Traité de l’Élysée (1963) symbolise la « réconciliation franco-allemande » selon Bastian Giegerich (Giegerich, 2019). Ce texte prévoyait notamment l’échange d’officiers, des coopérations en matière d’armement et des rencontres entre décideurs politico-militaires pour favoriser « des conceptions communes » et « une action identique » (Deschaux-Beaume, 2019). En outre, à la suite de l’ajout d’un protocole additionnel (complétant le traité) par François Mitterrand et

Helmut Kohl, plusieurs avancées ont été faites, notamment avec le développement du Conseil franco-allemand de défense et de sécurité (1988), de la Brigade franco-allemande (1989), de la Force navale franco-allemande (1991) ou encore de l'Eurocorps (1992) (Puhl, 2015 ; Deschaux-Beaume, 2019 ; Muller, 2020). Selon Delphine Deschaux-Beaume, « c'est de cette [...] coopération bilatérale que sont issues les prémises de la politique européenne de défense à Maastricht » en 1992 (Deschaux-Beaume, 2019). S'inscrivant dans cette continuité historique initiée par le Traité de l'Élysée, les héritiers revendiqués de Charlemagne se sont retrouvés à Aix-la-Chapelle le 22 janvier 2019 pour y signer un traité dit de « convergence » par Emmanuel Macron (Stark, 2019). Celui-ci prévoyait, notamment, « d'instaurer une culture commune » et de renforcer « la capacité d'action autonome de l'Europe » par « l'élaboration de programmes de défense communs » et « une approche commune en matière d'exportation d'armements » (Ambassade de France en Allemagne, 2019). Depuis ce traité, de nombreux projets industriels (système de combat terrestre MGCS ; avion patrouilleur maritime MAWS ; Eurodrone MALE RPAS ; version Mark III de l'hélicoptère de reconnaissance et d'attaque Tigre ; système de combat aérien SCAF) sont d'ailleurs en cours de réflexion, de négociation et/ou de développement entre ces deux États (Paillard, 2022).

Selon Jean-Sylvestre Mongrenier, étant « à l'origine de la PESD (Politique européenne de sécurité et de défense) » – remplacée par la politique de sécurité et de défense commune (PSDC) en 2007 –, le Traité franco-britannique de Saint-Malo (1998) peut « être considéré comme l'acte fondateur de "l'Europe de la défense" » (Mongrenier, 2012). Selon lui, « depuis la déclaration de Saint-Malo, la "*grand strategy*" britannique prend plus en compte l'exigence posée par le traité de Maastricht (7 février 1992) d'une "politique commune de défense" » (Mongrenier, 2012). Guillaume Lagane semble partager cette opinion lorsqu'il avance que « dans toutes les avancées de l'Europe de la défense depuis le sommet de Saint-Malo en 1998, il [(Royaume-Uni)] joue un rôle indispensable » (Lagane, 2010). En outre, prévoyant « une plus grande interopérabilité militaire » et la création d'« une Force expéditionnaire conjointe franco-britannique (CJEF) » (opérationnelle depuis 2020) (CIA.gov, 2024(b), le Traité de Lancaster House (2010) fait davantage converger la relation franco-britannique afin, selon Detlef Puhl, « d'augmenter et rendre plus efficaces les "capacités européennes" d'intervention militaire » (Puhl, 2015). Selon Frédéric Encel, malgré le Brexit, « techniquement, les processus de coopération et de mutualisation militaires franco-britanniques de Saint-Malo (1998) et surtout de Lancaster House (2010) vont bon train » (Encel, 2022, p.171).

3.2.2 Avancées dans le cadre de l'UE

Après avoir abordé les avancées bilatérales à vocation européenne, il peut être intéressant de se pencher sur les avancées de l'UE auxquelles l'Allemagne, la France et le Royaume-Uni ont pris part. Si nous avons vu que la politique étrangère et de sécurité commune (PESC) a des origines franco-allemandes selon Delphine Deschaux-Beaume (Deschaux-Beaume, 2019) et que la politique européenne de sécurité et de défense (PESD/PSDC) est issue du tandem franco-britannique selon Jean-Sylvestre Mongrenier (Mongrenier, 2005), ces trois États ont également pris part à de nombreuses autres avancées européennes. Parmi celles-ci, on peut notamment citer le développement de l'Organisation conjointe de coopération d'armement (OCCAR), de l'Agence européenne de défense (AED) et de la base industrielle et technologique de défense européenne (BITDE) (Anghel et al., 2020, p.4 ; Paillard, 2022).

Malgré l'annonce du Brexit, le Royaume-Uni a continué à participer, notamment aux côtés de l'Allemagne et de la France, au développement de multiples projets (Schott, 2023). D'un point de vue capacitaire, on pourrait citer la concrétisation de la coopération structurée permanente (CSP), le développement de la direction générale de l'industrie de défense et de l'espace (DG DEFIS) et la création d'un Fonds européen de défense (FED) (Guitton, 2021 ; Paillard, 2022 ; Schott, 2023). Selon Alice Guitton, le FED « constitue un véritable tournant » car, « pour la première fois, des financements européens sont attribués à l'industrie de défense » (Guitton, 2021). D'un point de vue opérationnel, on notera le développement et le renforcement de la capacité militaire de planification et de conduite (MPCC), la création de l'initiative européenne d'intervention (IEI), la mise en place de la Facilité européenne pour la paix (FEP), ainsi que le développement et l'expérimentation de la Présence maritime coordonnée (PMC) et le déploiement d'une constellation de satellites (projet Iris) pour favoriser les communications sécurisées entre les forces armées des États membres (Guitton, 2021 ; Paillard, 2022 ; Schott, 2023). Enfin, d'un point de vue stratégique, ces trois États ont participé à la création d'une Boussole stratégique européenne, considérée comme « le premier *Livre blanc* européen de la défense et de la sécurité » par Cyrille Schott (Schott, 2023).

3.2.3 Mention de « l'autonomie stratégique » dans des textes et traités

Enfin, concernant « la volonté d'autonomie stratégique » exprimée dans les textes bilatéraux et européens, notons que ce terme se retrouve dans la déclaration franco-britannique de Saint-

Malo en 1998 (Mauro, 2021, p.3) ; apparaît pour la première fois dans un texte européen l'année suivante, à savoir la *Déclaration du Conseil européen de Cologne sur la politique commune en matière de sécurité et de défense* (Mauro, 2021, p.3) ; revient ensuite dans plusieurs textes européens (les conclusions du Conseil européen sur l'industrie européenne de défense (2013) ; une communication de la Commission européenne (2013) ; la Stratégie globale de l'UE (2016) (Lefebvre, 2021)) ; et qu'il est également mentionné dans le traité franco-allemand d'Aix-la-Chapelle (2019) (Ambassade de France en Allemagne, 2019).

Au vu des exemples mentionnés, on pourrait affirmer que de réelles avancées ont été réalisées en faveur d'une plus grande autonomie stratégique européenne en matière de défense et de sécurité, notamment à l'initiative de l'Allemagne, de la France et du Royaume-Uni. Christophe Arend et Cyrille Schott soulignent d'ailleurs ces avancées, malgré les différences de cultures stratégiques (Arend, 2022 ; Schott, 2023). Si Berlin, Paris et Londres semblent accepter (voire favoriser dans une certaine mesure) le développement et l'approfondissement de la défense européenne, plusieurs limites peuvent cependant être dressées.

3.3 Européisme politico-sécuritaire : les limites

Compte tenu de l'objectif global dans lequel s'inscrit ce travail (appréhender la création d'une culture stratégique commune et le développement d'une autonomie stratégique européenne), cette sous-partie nous plonge au cœur des tensions qui caractérisent leur mise en place. Pour comprendre les limites de leur européisme politico-sécuritaire et de leurs décisions en faveur d'une plus grande autonomie stratégique européenne, plusieurs points peuvent être abordés.

3.3.1 Entre « souverainisme » et « européisme »

Le premier point pourrait concerner leur rapport à la souveraineté. Rappelons que, selon les différents avis de chercheurs avancés dans ce travail, le Royaume-Uni et la France semblent favorables à la préservation d'une certaine souveraineté, notamment sécuritaire. On a d'ailleurs vu que le Royaume-Uni a longtemps refusé d'intégrer la CEE notamment pour ce motif et que le Brexit fut également conduit pour des raisons souverainistes (Schmitz, 2023). Londres (comme Paris lors de la IV^e République (1946-1958) (ex : refus français de la CED notamment pour des raisons souverainistes) et sous de Gaulle (1959-1969)) considérait davantage le projet

européen dans une logique intergouvernementale (Vaïsse, 2017 ; Wall, 2020). Si les successeurs de de Gaulle furent plus ouverts au supranationalisme européen (Vaïsse, 2017) – récemment, Macron a par exemple prôné la constitution d’une armée européenne (2018) et a proposé aux autres membres de l’UE de bénéficier de la dissuasion nucléaire française (2017 et 2024) (refusées par beaucoup car préférant rester sous parapluie américain) (Lefebvre, 2021 ; Tulmets, 2021) –, rappelons que les Français ont voté « non » au Traité constitutionnel européen en 2005²³ (Encel, 2022, p.163). Selon Martin Motte, « le consensus national sur la politique étrangère a largement vécu, le clivage entre “souverainistes” et “européistes” tendant même à primer sur le clivage droite-gauche » (Motte, 2018). L’Allemagne, quant à elle, semble attachée à sa souveraineté dans de nombreux domaines, notamment économique et budgétaire (Boniface & Védrine, 2023, p.96). Toutefois, d’un point de vue sécuritaire, elle semble accepter, pour plusieurs raisons que nous avons évoquées dans ce travail, une relative dépendance.

3.3.2 Leurs rapports au « leadership »

Le deuxième point que l’on pourrait aborder pour appréhender leurs limites vis-à-vis de l’euro-péisme politico-sécuritaire est leur volonté (ou non) de leadership et leur peur d’être marginalisés dans certains domaines. Dans ce cadre, soulignons que le Royaume-Uni aurait eu la capacité de jouer le rôle de leader de l’Europe sur les questions politico-militaires (Mongrenier, 2005) ; aurait souhaité être une grande puissance européenne sous Tony Blair (1997-2007) (notamment : en s’immisçant dans le « couple franco-allemand » qui irritait Londres pour des raisons « historiques » et de « perception de soi » (Wall, 2020) ; en créant des alliances avec l’Espagne et l’Italie ; et en ralliant les pays de l’Est²⁴) (Saliou, 2006) ; aurait suscité la crainte de nombreux analystes français (sur cette volonté de leadership) (Mongrenier, 2005) ; et que son opinion publique eurosceptique ne lui aurait pas permis de peser durablement sur la dynamique franco-allemande (Lagane, 2010).

Au sein de ce « couple », il existerait également cette crainte de se voir marginalisé et de devenir dépendant l’un de l’autre (économiquement de l’Allemagne pour la France et militairement de la France pour l’Allemagne) (Miard-Delacroix, 2022). Berlin a en effet du mal avec l’idée de puissance (surtout dans les dossiers politico-militaires), d’autant plus quand il s’agit de

²³ La substance de ce traité aurait cependant été reprise, notamment à l’initiative de la France (et surtout de l’Allemagne), dans le Traité de Lisbonne (2007) (Motte, 2018 ; Boniface & Védrine, 2023, p.96).

²⁴ Peut-être que le Royaume-Uni a joué sur le fait que l’Allemagne et la France tentèrent de conserver des relations stables avec la Russie pour rallier les pays de l’Europe de l’est dont la Russie hante encore les esprits ?

l'affirmer (Riecke, 2011, p.6). C'est peut-être dans ce cadre qu'il faut comprendre les propos de Zbigniew Brzezinski lorsqu'il avance qu'« à travers la construction européenne, la France vise la réincarnation, l'Allemagne la rédemption » (Brzezinski, 2011, p.91).

Selon Aymeric Chauprade, « il n'existe pas d'unité possible, de convergence complète des intérêts, qui ne soient pas le produit d'une hégémonie » (Chauprade, 2007, p.507). Étant toutes trois des puissances équivalentes aspirant à exercer un leadership et/ou à éviter d'être marginalisées et dépendantes des deux autres dans certains domaines, on peut se demander si l'établissement d'un leadership bilatéral, voire trilatérale (car l'hégémonie d'un des trois États semble impossible), est possible compte tenu de leurs divergences d'intérêts. En outre, on peut également se demander si une complémentarité (à l'image de la relation germano-américaine ?) peut être envisagée, car cela impliquerait la prise de leadership d'un des États selon les domaines. Dans cette perspective, il semble donc que la coopération (et le compromis) reste la ligne de conduite privilégiée à l'heure actuelle (Seidendorf, 2022). C'est dans ce cadre que la convergence de leurs cultures stratégiques prend tout son sens (faire converger leurs cultures, identités et intérêts pour favoriser des coopérations plus efficaces et abouties).

3.3.3 L'équilibre des puissances

Le troisième point que l'on pourrait évoquer pour comprendre les limites de leur européisme politico-sécuritaire est la continuité de l'équilibre des puissances sur le continent européen. Si celui-ci ne se matérialise plus (au sein de l'UE et de l'OTAN) par de multiples pôles et affrontements militaires comme c'était le cas avant 1945, l'équilibre politico-stratégique et géopolitique semble toujours en vigueur. Selon Aymeric Chauprade, « l'histoire a montré que toute tentative d'unification de la presqu'île européenne au détriment de l'une des parties a provoqué des alliances de contrepoids parfois extra-européennes » : « hier, la France se tournait vers l'Empire ottoman pour ne pas être absorbée par le Saint Empire ; aujourd'hui, l'ensemble des puissances entourant le noyau européen se garantit par l'Amérique » (Chauprade, 2007, p.557). Dans ce cadre, trois hypothèses peuvent être émises :

1. En prenant en compte l'atlantisme sécuritaire allemand et sa possible peur d'être dépendante de la France dans le domaine militaire, l'Allemagne ne préférerait-elle pas être dépendante (sécuritairement) d'un État extérieur à l'Europe et plus puissant qu'elle (en l'occurrence les États-Unis) plutôt que d'un État du continent à puissance équivalente (la France par exemple) ? Cette hypothèse est peut-être l'une des raisons qui nous permettrait de comprendre

l'atlantisme sécuritaire allemand. Dans cette perspective, Berlin favoriserait l'OTAN à tout pôle politico-militaire européen dans lequel elle pourrait se voir marginalisée vis-à-vis de Paris.

2. En outre, en prenant en considération la position géopolitique centrale du Royaume-Uni dans l'OTAN, sa position « en marge » de l'Europe et ses difficultés à s'immiscer dans le couple franco-allemand et à déployer son leadership politico-militaire au niveau européen, le Royaume-Uni ne saurait-il pas maximiser davantage son influence et sa puissance via l'OTAN que par une Europe de la défense ou une « Europe puissance » ? Cela rejoint le possible « intérêt suprême » qui guiderait l'action britannique, tel que nous l'avons évoqué dans la partie 2.1 *La posture « atlantiste » britannique*. Dans cette perspective, Londres privilégierait également l'OTAN plutôt qu'un pôle politico-militaire européen. Dans un entretien au *Financial Times*, Tony Blair avançait d'ailleurs que « nous avons besoin d'une puissance unipolaire englobant un partenariat stratégique entre l'Europe et l'Amérique » (Mongrenier, 2005).

3. La France, adoptant une posture d'équilibre moins encline à accepter l'hégémonie américaine, ne favoriserait-elle pas davantage que ses deux voisins une « Europe puissance », en marge (ou non) des institutions otaniennes, dans laquelle elle pourrait exercer le leadership, ce que l'Allemagne (a des intérêts importants avec les États-Unis, a du mal avec les éléments traditionnels de la puissance, favorise la puissance civile et économique) et le Royaume-Uni (a des intérêts importants avec les États-Unis, ne se sentirait pas totalement européen, se situe géographiquement en marge du continent, favorise une position centrale au sein des institutions euro-atlantiques) ne peuvent et/ou ne veulent assurer en l'état actuel ? Selon Bastian Giegerich, « la France, somme toute, souscrit à une vision de l'autonomie stratégique européenne tout à fait cohérente avec sa propre culture stratégique » – opinion également partagée par d'autres chercheurs (Colson, 2013 ; Tulmets, 2021 ; Rameau, 2023 ; Schott, 2023). C'est peut-être dans ce cadre que l'on pourrait comprendre la présence de la France dans les quatre traités bilatéraux à vocation européenne (franco-allemands et franco-britanniques) mentionnés, et qu'il semble ne pas exister de traités similaires entre l'Allemagne et le Royaume-Uni.

Hervé Coutau-Bégarie se demandait d'ailleurs : « les pays européens se considéreront-ils toujours comme rivaux et essaieront-ils de jouer de l'appui américain contre leurs voisins, ou parviendront-ils à une vision commune qui les conduira inévitablement à prendre leurs distances par rapport à une puissance impériale quelque peu encombrante ? » (Coutau-Bégarie, 2013). Selon lui, « l'avenir de l'Europe se joue sur la réponse à cette question centrale et le facteur culturel joue, ici aussi, un rôle important » (Coutau-Bégarie, 2013).

3.3.4 L'atlantisme allemand et britannique

Au vu du point précédent, l'atlantisme allemand et britannique pourrait être perçu comme un frein au développement de la construction européenne en matière de défense et de sécurité. Dans ce cadre, le quatrième point que nous pourrions aborder pour comprendre les limites de leur européisme politico-sécuritaire concerne leur atlantisme. Nous n'allons pas revenir sur les relations qu'ils entretiennent avec les États-Unis (voir chapitre II) mais allons dresser quelques décisions « atlantistes » qui limitent leur européisme.

Le premier élément que l'on pourrait mentionner est que leur volonté d'une Europe plus autonome semble limitée par leur refus de voir émerger une doublure de l'OTAN. Selon Stephen Wall, « les Britanniques suspectaient [en effet] les Français de vouloir bâtir une défense européenne pour affaiblir l'OTAN » (Wall, 2020). Ce refus de doublure se remarque notamment dans leurs perceptions du concept d'autonomie stratégique (qui est souvent perçu, notamment par l'Allemagne, comme une rupture avec l'Alliance atlantique, d'où sa frilosité avec la portée et la dénomination du concept (Giegerich, 2019 ; Tulmets, 2021 ; Védrine, 2021)) ; dans les mentions de « la primauté de l'OTAN » (Élysée 1963), du « renforcement de l'OTAN » (Aix-la-Chapelle 2019) et de « l'Alliance atlantique rénovée qui constitue le fondement de la défense collective de ses membres » (Saint-Malo 1998) dans les traités franco-allemands et franco-britanniques (Deschaux-Beaume, 2019 ; Ambassade de France en Allemagne, 2019 ; Mongrenier, 2005) ; dans la divergence du rôle de la PESD/PSDC entre la France (l'envisagerait comme une défense européenne indépendante) et le Royaume-Uni (l'envisagerait au sein d'un pilier européen de l'OTAN) (Mongrenier, 2005 ; Puhl, 2015) ; ou encore dans les refus britanniques de développer un quartier général de l'UE et de doter le système de satellites Galileo d'un volet militaire (Mongrenier, 2005 ; Lagane, 2010). Selon Jean-Sylvestre Mongrenier, l'« implication du Royaume-Uni dans “l'Europe de la défense” ne doit pas dissimuler la préférence maintenue pour l'OTAN » (Mongrenier, 2005).

Le deuxième élément que l'on peut mentionner concerne la production et l'achat d'armements. Selon Jean-Baptiste Blandenet, les Américains « perçoivent toujours le continent [européen] comme un marché majeur pour les opérations d'armement de leur industrie de défense » (Blandenet, 2021). Selon lui, cette « dépendance européenne aux produits industriels d'outre-Atlantique pose la question d'une souveraineté stratégique européenne et suscite des dissensions et incompréhensions entre Européens » (Blandenet, 2021). D'après Christophe-Alexandre Paillard, les projets (MGCS, MAWS, MALE RPAS, Mark III, SCAF) évoqués dans

la sous-partie *3.1 Européisme politico-sécuritaire : les avancées* entre notamment la France et l'Allemagne, « patinent toujours » (Paillard, 2022). Si l'atlantisme n'est pas la seule raison de ces blocages, la décision de l'Allemagne d'acheter 35 F-35 aux États-Unis serait, par exemple, « venue donner le coup de poignard dans le dos » au projet franco-allemand SCAF, selon Christophe-Alexandre Paillard (Paillard, 2022). D'après lui, « acheter ce type d'avions, avec toutes les infrastructures et la logistique qui vont avec, c'est en fait s'équiper pour au moins trente ans » (Paillard, 2022) – voire quarante ans (Gaüzère-Mazauric & Sciandra, 2022).

3.3.5 Divergences technico-pratiques liées à leurs cultures politico-militaires

Après avoir abordé quatre points stratégiques (la conflictualité entre « souverainisme » et « européisme » ; le rapport au leadership ; l'équilibre des puissances ; l'atlantisme allemand et britannique), il peut être intéressant de dresser quelques divergences technico-pratiques dans leurs cultures politico-militaires à travers des initiatives à vocation européenne.

3.3.5.1 Production d'armements

Dans ce cadre, le premier élément que l'on pourrait mentionner est leur production d'armements. Conformément à son souverainisme politico-sécuritaire (place importante accordée à la Direction générale de l'armement (DGA) au sein de son ministère de la Défense), la France ferait de la dimension « industrie de l'armement » son cheval de bataille dans la quête de l'autonomie stratégique européenne (Puhl, 2021). Cependant, nous avons identifié 8 limites qui entravent les coopérations industrielles en matière d'armement entre les États européens :

1. leurs divergences de besoins capacitaires en raison de leur différence de rapport à la « puissance militaire » (notamment entre l'Allemagne et la France) (Pacreau & Stark, 2020) ;
2. les différences de « souverainisme politico-sécuritaire » (le budget de défense serait souvent le premier à être amputé lorsque l'Allemagne veut faire des économies (Riecke, 2011, p.17)) ;
3. leurs divergences de politiques de production d'armements (l'Allemagne et le Royaume-Uni adopteraient une conception plus libérale dans la production et l'achat d'armements, tandis que la France aurait une vision plus régaliennne (Puhl, 2015 ; Mongrenier, 2005)) ;

4. les désaccords sur le choix des partenaires avec qui coopérer (ex : cas du SCAF avec l'ajout de l'Espagne, malgré la frilosité française (Giegerich, 2019 ; Gougeon, 2022) ; cas de l'Eurodrone MALE RPAS avec le choix allemand de coopérer avec l'industriel américain General Electric plutôt qu'avec le français Safran pour la propulsion du drone (Paillard, 2022)) ;
5. les désaccords entre les industries de l'armement (ex : cas du SCAF, où il existe une lutte entre les industries allemandes, espagnoles et françaises pour la mise en œuvre de plusieurs *packages* (Gaüzère-Mazauric & Sciandra, 2022) ; cas du char dit « système de combat terrestre » (MGCS), où un conflit oppose le français Thales et l'allemand Rheinmetall sur un point spécifique du programme (Paillard, 2022)) ;
6. la défense des intérêts économiques nationaux (ex : cas de l'Eurofighter (Giegerich, 2019) ; cas du SCAF, où certains parlementaires allemands estiment que l'accord adopté par le Bundestag est trop favorable aux industries françaises (Gaüzère-Mazauric & Sciandra, 2022)) ;
7. les divergences sur l'utilisation des armements produits en commun (ex : cas de l'Eurofighter (Giegerich, 2019) ; cas de l'Eurodrone MALE RPAS, où la France envisage de l'utiliser à des fins de combat, tandis que l'Allemagne préférerait limiter son utilisation au renseignement (Deschaux-Beaume, 2019)) ;
8. les divergences de positions sur les exportations de productions communes. L'Allemagne a longtemps refusé l'exportation d'armements comprenant des composantes allemandes vers les pays du Golfe, le Sénégal et l'Inde (Stark, 2019). Cependant, un accord aurait été trouvé stipulant que Berlin ne pourrait plus interdire ce type d'exportations pour les armements comprenant moins de 20% de composantes allemandes (Deschaux-Beaume, 2019 ; Muller, 2020 ; Pacreau & Stark, 2020).

Ces limites peuvent entraîner plusieurs conséquences sur la production européenne en matière d'armement et, *in fine*, sur le développement d'une plus grande autonomie stratégique :

1. la production en *German free* (sans composante allemande) pour éviter les limitations allemandes dans l'usage et l'exportation des armements produits en commun (Giegerich, 2019 ; Stark, 2019) ;
2. la multiplication des projets (ex : Eurofighter développé par l'Allemagne, l'Espagne, l'Italie et le Royaume-Uni >> la France a quitté ce projet et développé le Rafale (Giegerich, 2019)) ;

3. la concurrence entre ces projets (ex : le développement du SCAF par l'Allemagne, l'Espagne et la France est concurrencé par le *Global Combat Air Programme* (GCAP) lancé par le Royaume-Uni, l'Italie et le Japon) ;
4. la mauvaise coordination des budgets de défense des États européens provoquant une augmentation des coûts et une perte d'efficacité budgétaire (18% des investissements de défense de l'UE seraient effectués en coopération (Schott, 2023) – voire seulement 11% (Gaüzère-Mazauric & Sciandra, 2022)) ;
5. la volonté de ne plus produire mais d'acheter, notamment auprès de non-Européens. Selon François Gaüzère-Mazauric et Margaux Sciandra, « l'augmentation des budgets de défense européens ne garantit ni l'achat de matériels européens, ni une meilleure coordination de leurs investissements » (Gaüzère-Mazauric & Sciandra, 2022).

3.3.5.2 Interventions extérieures

Le deuxième élément que l'on pourrait traiter concerne les interventions extérieures. Nous n'allons pas nous y attarder, car cet élément a déjà été développé dans la partie *1.10 Interventionnisme*, mais le rapport de l'Allemagne vis-à-vis de la PSDC peut tout de même être mentionné. Si nous avons vu que la France priorisait (ou souhaitait prioriser) la PSDC pour ses opérations dans le cadre européen et, qu'au contraire, le Royaume-Uni favorisait ses opérations extérieures multilatérales dans le cadre de l'OTAN plutôt que de l'UE (voir *3.2.4 L'atlantisme allemand et britannique*), l'Allemagne aurait également un rapport assez réticent vis-à-vis de la PSDC. Outre son atlantisme, c'est sa frilosité vis-à-vis des questions « militaires » qui limiterait l'usage de la PSDC (Puhl, 2015). Berlin la soutiendrait politiquement mais limiterait ses actions à la dimension « civile » et aux « capacités militaires non opérationnelles » (Puhl, 2015). Dans ce cadre, selon Gérard Chaliand et Jean-Pierre Rageau, « la force d'intervention commune, dont il est discuté depuis plusieurs années, reste une coquille vide, dans la mesure où n'a jamais émergé aucune volonté commune », « sinon conjonctuellement entre la France et la Grande-Bretagne en Libye » (Chaliand & Rageau, 2015, p.233).

3.3.5.3 Divergence de système politique

Enfin, le troisième élément technico-pratique qui limiterait les coopérations entre ces États, et par conséquent leur européisme, pourrait être leurs différents systèmes de prise de décision. Par

exemple, quand le Président français, le Premier ministre britannique et le Chancelier allemand se réunissent, ce dernier ne peut pas s'engager sur certains sujets de politique étrangère et de défense, car il n'en a tout simplement pas la compétence – bien que le Chancelier allemand puisse fixer les grandes stratégies politiques, la responsabilité des questions de défense et de sécurité est partagée par le ministère de la Défense et celui des Affaires étrangères (Puhl, 2015 ; Giegerich, 2019). De plus, le gouvernement allemand doit, pour certains sujets (opération extérieure ; exportation d'armements), obtenir l'approbation du parlement (Puhl, 2015). À l'inverse, au Royaume-Uni (moyennant une phase de consultation du Conseil de sécurité nationale, des ministères de la Défense et des Affaires étrangères et du Cabinet (regroupant les principaux ministres)) et surtout, en France (en tant que représentant de l'État à l'international et chef des armées (Puhl, 2015 ; Motte, 2018 ; Ledroit, 2024)), le Premier ministre britannique et le Président français disposent d'une plus grande liberté d'action que le Chancelier et peuvent prendre des décisions relatives aux opérations extérieures et aux exportations d'armements sans avoir besoin de l'approbation du parlement (Puhl, 2015 ; gov.UK, 2024(a)(b)).

3.4 Conclusion du chapitre III

En conclusion, les trois États semblent, au vu des nombreux exemples mentionnés, vouloir (ou au moins avoir voulu) développer la défense européenne. Cependant, la France, sans doute en accord avec sa posture d'équilibre et sa volonté de leadership (la seule qui semble capable d'assurer ce rôle), souhaiterait davantage une « Europe puissance » (comme pilier de l'OTAN, voire comme pôle indépendant de l'OTAN) que ses deux voisins. L'Allemagne, quant à elle, partage d'importants intérêts avec les États-Unis, se montre prudente sur les questions politico-militaires et ne semble pas vouloir dépendre de la France dans ces domaines. Le Royaume-Uni, pour sa part, a également des intérêts significatifs avec Washington, ne se sent pas pleinement appartenir à l'Europe et privilégie une position centrale au sein des institutions euro-atlantiques. Dans ce cadre, Berlin favoriserait davantage le *statu quo* (avancée européenne sans doubler le rôle de l'OTAN) et le Royaume-Uni ne serait pas contre des avancées européennes mais privilégierait l'Alliance atlantique. La composante « européisme politico-sécuritaire » semblerait donc diverger entre ces trois États. Outre ces aspects stratégiques, de nombreux points technico-pratiques limitent également leurs actions en faveur de l'Europe. Ces éléments représentent autant de facteurs qui, même avec une convergence stratégique, peuvent limiter le développement d'une plus grande autonomie européenne en matière de défense et de sécurité.

Conclusion

Après avoir identifié, dressé et analysé les composantes de leurs cultures stratégiques dominantes, *comment les cultures stratégiques de l'Allemagne, de la France et du Royaume-Uni ont-elles évolué et quels sont leurs points de convergence et de divergence ?* Tout en excluant l'intention de présenter nos conclusions comme des lois générales et en prenant en considération les limites méthodologiques de notre travail, dresser une comparaison de type « synthétique » peut tout de même être intéressant pour identifier et dresser les convergences et les divergences entre les composantes des cultures stratégiques dominantes des trois États étudiés et *in fine*, répondre à notre question de recherche.

Dans ce cadre, il existerait globalement entre l'Allemagne et la France, une convergence de cultures stratégiques sur : leur appartenance à l'Occident et à l'Europe ; leur nationalisme complexé ; leur faible mention du religieux ; le progrès technique modéré et le progrès humain ; la défense des valeurs démocratiques ; leur pragmatisme ; l'humanisme au sein des armées ; le recours à la diplomatie plutôt qu'à la force ; l'héroïsme limité ; la dimension terrestre/continentale (européenne) de leur puissance ; leur sentiment de puissance régionale ; leur projection de puissance régionale concernant l'extension de l'UE et de l'OTAN (peut-être à des degrés différents) ; la priorité donnée au multilatéralisme plutôt qu'à l'unilatéralisme ; les relations bilatérales sécuritaires fortes (notamment entre eux) ; et sur leur volonté (bien qu'à des degrés différents) de réaliser des avancées européennes en matière de défense et de sécurité.

En outre, il existerait une divergence de cultures stratégiques entre ces deux États sur : la place des valeurs démocratiques dans les questions politico-militaires (ces valeurs limiteraient moins les politiques de défense et de sécurité en France) ; les pertes militaires (plus de latitude en France) ; l'image de l'armée au sein de la population (relative indifférence << image positive) ; le militarisme (pacifisme(?) et antimilitarisme << en accord avec la dimension militaire) ; leur type de puissance (uniquement terrestre << terrestre et maritime) ; la forme et l'échelle de leur perception de puissance (civile, normative et régionale << traditionnelle, régionale et mondiale) ; leur projection de puissance (majoritairement régionale << régionale et mondiale) ; l'interventionnisme (culture de la retenue << culture plus interventionniste et expéditionnaire) ; leur souverainisme sécuritaire (faible << fort) ; leur culture de dissuasion (limitée << large) ; leur relation avec les États-Unis (atlantisme << équilibre) ; et sur la place que l'OTAN doit avoir dans la sécurité européenne (équilibre UE-OTAN << priorité donnée à l'UE).

Entre l'Allemagne et le Royaume-Uni, il existerait globalement une convergence de cultures stratégiques sur : leur appartenance à l'Occident ; leur faible mention du religieux ; le progrès technique modéré et le progrès humain ; la défense des valeurs démocratiques ; leur pragmatisme ; l'humanisme au sein des armées ; le recours à la diplomatie plutôt qu'à la force ; l'héroïsme limité ; leur sentiment de puissance régionale ; leur projection de puissance régionale concernant l'extension de l'UE et de l'OTAN ; la priorité donnée au multilatéralisme plutôt qu'à l'unilatéralisme ; leur atlantisme (bien qu'un peu différent dans la forme) ; la place à accorder à l'OTAN dans la sécurité européenne (bien qu'à des degrés peut-être différents) ; et sur la volonté de faire des avancées européennes limitées en matière de défense et de sécurité (bien qu'à des degrés peut-être également différents).

En outre, il existerait une divergence de cultures stratégiques entre ces deux États sur : leur sentiment d'appartenance à l'Europe ; leur nationalisme (complexé >< décomplexé) ; la place des valeurs démocratiques dans les questions politico-militaires (ces valeurs limiteraient moins les politiques de défense et de sécurité au Royaume-Uni) ; les pertes militaires (plus de latitude au Royaume-Uni ?) ; l'image de l'armée au sein de la population (relative indifférence >< image positive) ; le militarisme (pacifisme(?) et antimilitarisme >< en accord avec la dimension militaire) ; leur type de puissance (terrestre/continental (européenne) >< maritime) ; la forme et l'échelle de leur perception de puissance (civile, normative et régionale >< traditionnelle, régionale et mondiale) ; leur projection de puissance (majoritairement régionale >< régionale et mondiale) ; l'interventionnisme (culture de la retenue >< culture plus interventionniste et expéditionnaire) ; leur souverainisme sécuritaire (faible >< moyen-fort) ; et sur leur culture de dissuasion (limitée >< large).

Enfin, entre la France et le Royaume-Uni, il existerait globalement une convergence de cultures stratégiques sur : leur appartenance à l'Occident ; leur faible mention du religieux ; le progrès technique modéré et le progrès humain ; la défense des valeurs démocratiques ; leur pragmatisme ; l'humanisme au sein des armées ; le recours à la diplomatie plutôt qu'à la force ; l'héroïsme limité ; leur relative latitude sur les pertes humaines en opération ? ; l'image positive de l'armée au sein de leur population ; leur accord avec la dimension militaire ; la dimension maritime de leur puissance ; leur perception et projection de puissance (traditionnelle, régionale et mondiale) ; la projection des valeurs démocratiques (idée de guerre juste) ; leur culture interventionniste et expéditionnaire ; leur souverainisme sécuritaire (à des degrés peut-être légèrement différents) ; leur culture de dissuasion (large) ; la priorité donnée au multilatéralisme ; et sur les relations bilatérales sécuritaires fortes (notamment entre eux).

En outre, il existerait une divergence de cultures stratégiques entre ces deux États sur : leur sentiment d'appartenance à l'Europe ; leur nationalisme (complexé >< décomplexé) ; leur type de puissance (terrestre/continental (européenne) et maritime >< uniquement maritime) ; leur relation avec les États-Unis (équilibre >< atlantisme) ; la volonté de faire des avancées européennes en matière de défense et de sécurité (tous deux en faveur mais à des degrés différents) ; et sur la place que l'OTAN doit avoir dans la sécurité européenne (priorité donnée à l'UE >< priorité donnée à l'OTAN).

Il semblerait donc que la France converge avec l'Allemagne sur les composantes liées au « sentiment d'appartenance », mais que d'un point de vue « politico-militaire », elle se rapproche davantage du Royaume-Uni. Pour développer une plus grande autonomie stratégique européenne de manière durable, il faudrait peut-être maximiser les composantes « politico-militaire » entre la France et le Royaume-Uni et les composantes « sentiment d'appartenance » entre la France et l'Allemagne. De plus, il serait peut-être également utile et/ou nécessaire de faire converger les composantes « sentiment d'appartenance » du Royaume-Uni avec celles de la France et de l'Allemagne ainsi que les composantes « politico-militaire » de l'Allemagne avec celles de la France et du Royaume-Uni. Globalement, c'est le constat que l'on pourrait faire, bien que de multiples nuances aient été identifiées et devront être prises en compte.

Si l'hégémonie de l'un des trois États n'est pas envisageable/possible et qu'il existe des difficultés à établir une complémentarité stratégique en Europe au vu des divergences d'intérêts, le rapprochement culturel et stratégique de l'Allemagne, de la France et du Royaume-Uni pourrait être la principale piste de solution pour faire progresser l'autonomie stratégique européenne. De futurs travaux pourraient, dans ce cadre, être menés pour identifier les moyens à développer, les lieux dans lesquelles ils doivent se déployer et les populations auprès desquelles ils doivent être mobilisés afin de maximiser et/ou de converger les différentes composantes de leurs cultures stratégiques. L'apprentissage dès le plus jeune âge que nous vivons dans un ensemble plus large que la nation pourrait être une piste pour élargir, d'une échelle étatique à européenne, les pensées identitaires, culturelles, sécuritaires, géopolitiques et stratégiques des futures générations de décisionnaires. Reste aux États à décider dans quelle mesure ils souhaitent faire converger leurs cultures stratégiques. En outre, d'autres études pourraient également être menées sur les cultures stratégiques d'autres « puissances » européennes (Espagne, Italie, Pologne) ou d'États appartenant à d'autres « espaces » européens (Finlande, Hongrie, ...) afin d'enrichir davantage nos connaissances et affiner les méthodes et les moyens à déployer pour favoriser ce processus de convergence européen.

Pour appréhender les futures évolutions de leurs cultures stratégiques et leurs possibles convergences et/ou divergences, plusieurs dossiers internationaux devront être suivis attentivement : les élections américaines de novembre 2024 et, plus largement, l'évolution de la posture des États-Unis vis-à-vis de l'OTAN ; l'évolution de la guerre en Ukraine et la posture de Moscou dans les prochaines années ; la rivalité sino-américaine et la position que ces trois États (et l'Europe) adopteront (position unie ou divergente entre eux ? ; atlantisme ? ; équilibre ? ; autre ?), notamment dans l'Indopacifique ; la place que la Pologne occupera dans les domaines politico-militaires européens, notamment dans ses relations avec l'Allemagne et au sein du triangle de Weimar (Allemagne-France-Pologne) ; la réussite ou non du *Global Britain* du Royaume-Uni (en cas d'échec, un retour vers l'Europe ?) ; ainsi que les élections dans ces trois États, en particulier en France si l'extrême droite accède à la présidence en 2027. Garder un œil sur les réactions de l'Allemagne, de la France et du Royaume-Uni face à ces événements pourrait être intéressant pour appréhender l'évolution de leurs cultures stratégiques dominantes et leurs éventuelles convergences et/ou divergences.

Après avoir traité l'évolution de leurs cultures stratégiques dans ce travail, on peut constater que les cultures stratégiques de l'Allemagne, de la France et du Royaume-Uni ont davantage convergé que divergé sur le moyen et long terme. Dans ce cadre, malgré le Brexit et les quelques frictions conjoncturelles au sein du couple franco-allemand, on pourrait tout de même émettre l'hypothèse que, face à des menaces aux portes de l'UE/OTAN et des incertitudes quant à la garantie sécuritaire américaine, leurs cultures stratégiques continueront de converger. Ces convergences pourraient même s'accélérer vu le contexte actuel. Il s'agira donc de voir, dans les années et décennies à venir, si l'Europe (Union européenne ; membres européens de l'OTAN ; États du continent européen) parviendra à acquérir une réelle autonomie stratégique en matière de défense et de sécurité ou si elle restera « un herbivore géopolitique dans un monde de carnivores » comme le soulignait Sigmar Gabriel, ancien ministre des Affaires étrangères allemand (Gaüzère-Mazauric & Sciandra, 2022).

Bibliographie

Ouvrages

BONIFACE, Pascal et VÉDRINE, Hubert. *Atlas Géopolitique du monde Global*. Armand Colin & Fayard, 2023, 160 p.

BRZEZINSKI, Zbigniew. *Le grand échiquier*. Traduit de l'anglais par Michel Bessière et Michelle Herpe-Voslinsky, Hachette, 2011, 288 p.

CHALIAND, Gérard et RAGEAU, Jean-Pierre. *Géopolitiques des empires, des pharaons à l'impérialisme américain*. Flammarion, 2015, 256 p.

CHALIAND, Gérard. *Anthologie mondiale de la stratégie, des origines au nucléaire*. Éditions Bouquins, 2022, 1527 p.

CHAUPRADE, Aymeric. *Géopolitique, constantes et changements dans l'histoire*. Ellipses, 2007, 1056 p.

ENCEL, Frédéric. *Les voies de la puissance, penser la géopolitique au XXI^e siècle*. Odile Jacob, 2022, 352 p.

JOHNSTON, Alastair Iain. *Cultural Realism: Strategic Culture and Grand Strategy in Chinese History*. Princeton University Press, 1995, 295 p.

METCALF, Jonathan. *L'histoire du monde par les cartes*. Éditions Larousse, 2019, 360 p.

Chapitres d'ouvrages

KENNEDY, Paul. « Le miracle européen ». *Naissance et déclin des grandes puissances*. Traduit de l'anglais par Marie-Aude Cochez et Jean-Louis Lebrave, Payot, 2004, p. 45-60.

LIDDELL HART, Basil Henry. « Les bases de la stratégie et de la grande stratégie ». *Stratégie*. Traduit de l'anglais par Lucien Poirier, Éditions Perrin, 2015, 570 p.

VON CLAUSEWITZ, Carl Philipp Gottlieb. « De la stratégie en général ». *De la guerre*. Traduit de l'allemand par Laurent Murawiec, Éditions Perrin, 2014, 427 p.

Chapitres d'ouvrages collectifs

COLSON, Bruno. « Existe-t-il une culture stratégique européenne ? », dans DAVION, Isabelle et al., *Les Européens et la guerre*, Éditions de la Sorbonne, 2013, p. 209-222.

COUTAU-BÉGARIE, Hervé. « Unité et diversité des cultures stratégiques en Europe », dans DAVION, Isabelle et al., *Les Européens et la guerre*, Éditions de la Sorbonne, 2013, p. 223-231.

TILLY, Charles. « War Making and State Making as Organized Crime », dans EVANS, Peter et al., *Bringing the State Back In*, Cambridge University Press, 1985, p. 169-186.

Articles scientifiques

BLOOMFIELD, Alan. « Time to Move On : Reconceptualizing the Strategic Culture Debate ». *Contemporary Security Policy*, 2012, p. 437-461.

DANET, Didier et Alix DESFORGES. « Souveraineté numérique et autonomie stratégique en Europe : du concept aux réalités géopolitiques ». *Hérodote*, no. 177-178, 2020, p. 179-195.

DAVID, Dominique. « Dix remarques sur la dissuasion, le nucléaire et la France ». *Les Champs de Mars*, no. 25, 2013, p. 147-157.

DELORI, Mathias. « Le poids de la mémoire sur la politique étrangère, une exploration des imaginaires historiques des experts des politiques de défense et de sécurité de la France, du Royaume-Uni et de l'Allemagne ». *Politique européenne*, no. 34, 2011, p. 231-241.

GLENN, John. « Realism versus Strategic Culture: Competition and Collaboration? ». *International Studies Review*, vol. 11, no. 3, 2009, p. 523-551.

GRAY, Colin S. « Strategic Culture as Context: The First generation of Theory Strikes Back ». *Review of International Studies*, vol. 25, no. 1, 1999, p. 49-69.

GRAY, Colin S. « So What! The Meaning of Strategy ». *Infinity Journal*, vol. 6, no. 1, 2018, p. 4-7.

IRONDELLE, Bastien & LACHMANN, Niels. « L'OTAN est-elle encore l'OTAN ? ». *Critique internationale*, no. 53, 2011, p. 67-81.

NEUMANN, Iver Brynild et Michael WILLIAMS. « From Alliance to Security Community: NATO, Russia, and the Power of Identity ». *Journal of International Studies*, vol. 29, no. 2, 2000, p. 357-387.

PACREAU, Xavier et Hans STARK. « Le traité sur la coopération et l'intégration franco-allemande d'Aix-la-Chapelle ». *Annuaire français de relations internationales*, vol. 21, 2020, p. 351-365.

RADJAÏ, Lakhdar. « La Suprématie Stratégique Américaine: Un point de vue ». *Algerian Scientific Journal Platform*, 2011, p. 22-39.

RAMEL, Frédéric. « La sécurité humaine : Une valeur de rupture dans les cultures stratégiques au Nord ? ». *Études internationales*, vol. 34, no. 1, 2003, p. 79-104.

SCHMID, Nils. « L'Allemagne, la France et l'Europe face au tournant de la guerre ». *Revue internationale et stratégique*, no. 127, 2022, p. 71-76.

TULMETS, Elsa. « La Bundeswehr et la politique européenne de sécurité et de défense commune : un processus de (re)définition mutuelle ? ». *Allemagne d'aujourd'hui*, no. 235, 2021, p. 77-89.

Articles de revues spécialisées

ARAUD, Gérard. « Les perspectives d'évolution de la politique étrangère américaine et les conséquences pour l'Europe ». *Revue défense nationale*, no. 831, 2020, p. 23-28.

BAT, Jean-Pierre. « Michel Galy (dir.). La Guerre au Mali. Comprendre la crise au Sahel et au Sahara. Enjeux et zones d'ombre ». *Afrique contemporaine*, no. 247, 2013, p. 145-148.

BLANDENET, Jean-Baptiste. « Plaidoyer pour une culture stratégique européenne ». *Revue défense nationale*, no. 836, 2021, p. 82-87.

BRET, Cyrille. « OTAN – Russie: le choc des blocs ». *Diplomatie*, no. 121, 2023, p. 30-33.

CATAR, Lionel. « La dissuasion, libres réflexions sur la grammaire stratégique française ». *Stratégie*, no. 124, 2019, p. 187-204.

DE GIULI, Jean-Marc. « Des cultures stratégiques ». *Inflexions*, no. 11, 2009, p. 123-136.

DESCHAUX-BEAUME, Delphine. « Le Traité d'Aix-la-Chapelle et la coopération franco-allemande en matière de sécurité et de défense ». *Paix et sécurité européenne et internationale*, 2019, p. 163-170.

DUMOULIN, André. « UE-OTAN : état des relations et questionnements ». *Recherches internationales*, no. 81, 2008, p. 65-86.

FACON, Isabelle. « La Russie, l'OTAN et l'avenir de la sécurité en Europe ». *Politique étrangère*, vol. 62, no. 3, 1997, p. 291-305.

FACON, Isabelle. « OTAN - Russie, quelles relations depuis 1991 ? ». *Diplomatie*, no. 103, 2020, p. 65-67.

FAVIN LÉVÊQUE, Jacques. « Comment définir l'autonomie stratégique européenne ? ». *Revue défense nationale*, no. 841, 2021, p. 129-132.

FRANC, Claude. « L'Otan : de la chute du mur de Berlin à la guerre en Ukraine (II). De son élargissement à la guerre en Ukraine ». *Revue défense nationale*, no. 851, 2022, p. 149-152.

GAÜZÈRE-MAZAURIC, François et Margaux SCIANDRA. « Quelle est la portée de l'alliance militaire européenne ? ». *Revue défense nationale*, Hors-série, 2022, p. 71-79.

GIEGERICH, Bastian. « Coopération franco-allemande de sécurité et de défense et autonomie stratégique européenne ». Traduit de l'allemand par Cyril Frey, *Revue défense nationale*, no. 821, 2019, p. 43-49.

GOMART, Thomas. « OTAN-Russie : la « question russe » est-elle européenne ? ». *Politique étrangère*, 2009, p. 845-858.

GOUGEON, Jacques-Pierre. « Le nouveau contexte de la relation franco-allemande ». *Revue internationale et stratégique*, no. 127, 2022, p. 41-49.

GUITTON, Alice. « Défendre des intérêts de sécurité véritablement européens ». *Revue défense nationale*, no. 845, 2021, p. 61-68.

LAGANE, Guillaume. « La politique étrangère du Royaume-Uni ». *Commentaire*, no. 131, 2010, p. 841-845.

LAUTERBACH, Toby. « Le constructivisme, la culture stratégique et la guerre d'Irak ». *ASPJ Afrique & Francophonie*, 2011, p. 61-92.

LEFEBVRE, Maxime et Édouard SIMON. « L'autonomie stratégique européenne, nouveau projet commun ? ». *Revue internationale et stratégique*, no. 122, 2021, p. 95-103.

MAULNY, Jean-Pierre. « Vers une autonomie stratégique européenne ». *Revue défense nationale*, no. 821, 2019, p. 82-87.

MONGRENIER, Jean-Sylvestre. « L'armée britannique, projection de puissance et géopolitique euratlantique ». *Hérodote*, no. 116, 2005, p. 44-62.

MONGRENIER, Jean-Sylvestre. « L'OTAN comme phénomène géopolitique ». *Hérodote*, no. 146-147, 2012, p. 217-236.

MOTTE, Martin. « Les fondamentaux de la stratégie française face aux enjeux du XXI^e siècle ». *Stratégie*, no. 120, 2018, p. 39-44.

MULLER, Vincent. « Quel rôle pour la France et l'Allemagne en Europe ? ». *Allemagne d'aujourd'hui*, no. 233, 2020, p. 94-99.

PAILLARD, Christophe-Alexandre. « La crise ukrainienne met-elle l'Union européenne et ses membres au pied du mur ? ». *Diplomatie*, no. 115, 2022, p. 12-16.

PUHL, Detlef. « La PSDC en panne : divergences culturelles ». *Revue défense nationale*, no. 776, 2015, p. 111-119.

PUHL, Detlef. « Un dialogue franco-allemand sur l'arme nucléaire peut-il aboutir ? ». Traduit de l'allemand par Jérôme Vaillant, *Allemagne d'aujourd'hui*, no. 235, 2021, p. 90-102.

RAMEAU, Hervé. « Sortir de l'inconséquence stratégique de l'Allemagne ». *Revue défense nationale*, no. 856, 2023, p. 79-84.

ROUSSEL, Stéphane. « La recherche sur la culture stratégique : quelques pistes de réflexion ». *Diplomatie*, no. 29, 2007, p. 23-25.

SALIOU, Monique. « Aux fondements de la politique étrangère britannique ». *Revue internationale et stratégique*, no. 61, 2006, p. 169-174.

SCHOTT, Cyrille. « De la souveraineté de l'Union européenne ». *Revue défense nationale*, no. 856, 2023, p. 71-78.

SEIDENDORF, Stefan. « Le Brexit peut-il mener au recentrage franco-allemand ? ». *Après-demain*, no. 62, 2022, p. 30-33.

SMITH, Julianne. « La relation OTAN/Russie : moment de vérité ou déjà vu ? ». *Politique étrangère*, 2008, p. 759-773.

STARK, Hans. « Le traité d'Aix-la-Chapelle : promesse de convergence pour couple divisé ». *Politique étrangère*, vol. 84, no. 4, 2019, p.73-86.

TCHERNEGA, Vladimir. « Repenser les relations avec la Russie (2/2) ». *Revue défense nationale*, no. 776, 2015, p. 97-104.

THOUROT, Patrick. « La guerre est de retour ». *Paysans & Société*, no. 396, 2022, p. 26-33.

VAÏSSE, Justin. « Le passé d'un oxymore, le débat français de politique étrangère ». *Esprit*, novembre, 2017, p. 75-91.

VÉDRINE, Hubert. « L'illusion d'une autonomie stratégique européenne ». *Administration*, no. 272, 2021, p. 22-23.

WALL, Stephen. « La politique étrangère britannique après le Brexit : la géographie, c'est le destin ». Traduit de l'anglais par Inès Boulaigue, *Politique étrangère*, 2020, p. 27-40.

Article d'actualité

LEDROIT, Valentin. « Qui sont les chefs d'Etat et de gouvernement des pays de l'Union européenne ? ». *Toute l'Europe*, 17 avril 2024, Disponible à l'adresse suivante : <https://www.touteurope.eu/vie-politique-des-etats-membres/qui-sont-les-chefs-detat-et-de-gouvernement-des-pays-de-lunion-europeenne/> (consulté le 17 avril 2024).

Article de presse

RADIO FRANCE INTERNATIONALE. « La coalition anti-EI s'étoffe mais peine encore ». *Radio France internationale*, 06 décembre 2015, Disponible à l'adresse suivante : <https://www.rfi.fr/fr/moyen-orient/20151205-coalition-anti-ei-s-etoffe-mais-peine-encore-daech-syrie-irak-bachar-el-assad-> (consulté le 10 mars 2024).

Document de travail

VAN MIDDELAAR, Luuk. « Le réveil géopolitique de l'Europe ». *Working papers*, 2021, p. 1-12.

Document officiel

AMBASSADE DE FRANCE EN ALLEMAGNE. *Texte du Traité d'Aix-La-Chapelle de 1919*, 2019, disponible à l'adresse suivante : <https://de.ambafrance.org/Texte-du-Traite-d-Aix-La-Chapelle-de-2019> (consulté le 23 novembre 2022).

Sites internet

BANQUE MONDIALE(a). « Population, total - Germany, France, United Kingdom ». *Banque mondiale*, 2024, Disponible à l'adresse suivante: <https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/SP.POP.TOTL?end=2022&locations=DE-FR-GB&start=1960&view=chart> (consulté le 18 février, 2024).

BANQUE MONDIALE(b). « Superficie (kilomètres carrés) - Germany, France, United Kingdom ». *Banque mondiale*, 2024, Disponible à l'adresse suivante: <https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/AG.SRF.TOTL.K2?end=2021&locations=DE-FR-GB&start=1961&view=chart> (consulté le 18 février 2024).

CARTE DU MONDE(a). « Carte topographique Allemagne ». *Carte du monde*, 2024, Disponible à l'adresse suivante : <http://www.carte-du-monde.net/pays-497-carte-topographique-allemande.html> (consulté le 7 mai 2024).

CARTE DU MONDE(b). « Carte topographique de France ». *Carte du monde*, 2024, Disponible à l'adresse suivante : <http://www.carte-du-monde.net/pays-179-carte-topographique-france.html> (consulté le 7 mai 2024).

CIA.GOV(a). « The world factbook, l'Allemagne ». *CIA.gov*, 18 février 2024, Disponible à l'adresse suivante : <https://www.cia.gov/the-world-factbook/countries/germany/> (consulté le 20 février 2024).

CIA.GOV(b). « The world factbook, la France ». *CIA.gov*, 18 février 2024, Disponible à l'adresse suivante : <https://www.cia.gov/the-world-factbook/countries/france/> (consulté le 20 février 2024).

CIA.GOV(c). « The world factbook, le Royaume-Uni ». *CIA.gov*, 18 février 2024, Disponible à l'adresse suivante : <https://www.cia.gov/the-world-factbook/countries/united-kingdom/> (consulté le 20 février 2024).

DATA COMMONS. « Pays (Europe) ». *Data Commons*, Disponible à l'adresse suivante : https://datacommons.org/place/country/FRA?utm_medium=explore&mprop=amount&popt=Debt&cpv=debtor,Government&hl=fr (consulté le 17 février 2024).

GOV.UK(a). « Our governance ». *GOV.UK*, Disponible à l'adresse suivante : <https://www.gov.uk/government/organisations/ministry-of-defence/about/our-governance> (consulté le 5 février 2024).

GOV.UK(b). « Ministerial role, Prime Minister ». *GOV.UK*, Disponible à l'adresse suivante : <https://www.gov.uk/government/ministers/prime-minister> (consulté le 5 février 2024).

STATISTA(a). « Pays avec les dépenses militaires les plus élevées dans le monde en 2022 ». *Statista*, 2024, Disponible à l'adresse suivante : <https://fr.statista.com/statistiques/564916/pays-avec-les-depenses-militaires-les-plus-elevees-en/> (consulté le 15 mars 2024).

STATISTA(b). « Classement des pays ayant le produit intérieur brut (PIB) le plus élevé dans le monde en 2022 ». *Statista*, 2024, Disponible à l'adresse suivante : <https://fr.statista.com/statistiques/553744/classement-pays-puissance-monde-pib/> (consulté le 15 mars 2024).

TOUTE L'EUROPE. « Allemagne ». *Toute l'Europe*, 15 février 2022, Disponible à l'adresse suivante : <https://www.touteurope.eu/pays/Allemagne/> (consulté le 17 février 2024).

TOUTE L'EUROPE. « Royaume-Uni ». *Toute l'Europe*, 19 septembre 2023, Disponible à l'adresse suivante : <https://www.touteurope.eu/pays/royaume-uni/> (Consulté le 17 février 2024).

TOUTE L'EUROPE. « France ». *Toute l'Europe*, 15 janvier 2024, Disponible à l'adresse suivante : <https://www.touteurope.eu/pays/france/> (consulté le 17 février 2024).

UKMAP360. « Carte géographique du Royaume-Uni (UK) ». *UKMap360*, 2024, Disponible à l'adresse suivante : <https://fr.ukmap360.com/royaume-uni-%28uk%29---carte-g%C3%A9ographique> (consulté le 7 mai 2024).

Thèse

CLEMENT, Pierre-Alain. (2017). *L'État anxieux, le poids de la culture stratégique dans la législation antiterroriste américaine (2001-2016)*. Université du Québec à Montréal, Doctorat en sciences-politiques. Disponible à l'adresse suivante : <https://archipel.uqam.ca/10480/1/D3273.pdf>

Rapports et études

ANGHEL, Suzana et al. « Sur le chemin de l'autonomie stratégique ». *Service de recherche du Parlement européen*, 2020, Disponible à l'adresse suivante : [https://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/STUD/2020/652096/EPRS_STU\(2020\)652096_FR.pdf](https://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/STUD/2020/652096/EPRS_STU(2020)652096_FR.pdf) (consulté le 6 février 2024).

GROS, Philippe et al. « L'élaboration d'une culture stratégique européenne dans le domaine "aérospatial" ». *Fondation pour la recherche stratégique*, no. 11, 2010, Disponible à l'adresse suivante : <https://archives.frstrategie.org/publications/recherches-et-documents/l-elaboration-d-une-culture-strategique-europeenne-dans-le-domaine-aerospatial-11-2010> (consulté le 25 octobre 2023).

LEFEBVRE, Maxime. « Europe puissance, souveraineté européenne, autonomie stratégique : un débat qui avance pour une Europe qui s'affirme ». *Fondation Robert Schuman*, 01 février 2021, Disponible à l'adresse suivante : <https://www.robert-schuman.eu/fr/questions-d-europe/0582-europe-puissance-souverainete-europeenne-autonomie-strategique-un-debat-qui-avance-pour-une-eur> (consulté le 10 novembre 2023).

MAURO, Frédéric. « L'autonomie stratégique, cet obscur objet du désir ». *Institut de relations internationales et stratégiques*, octobre 2021, Disponible à l'adresse suivante : <https://www.iris-france.org/wp-content/uploads/2021/10/Analyse-13-Autonomie-strate%CC%81gique-obscur-objet-du-de%CC%81sir-FR-Octobre-2021.pdf> (consulté le 25 octobre 2023).

RIECKE, Henning. « La culture stratégique de la politique étrangère allemande ». *Institut français des relations internationales*. Traduit de l'allemand par Dorothee Cailleux, novembre 2011, Disponible à l'adresse suivante : https://www.adafa.eu/fileadmin/adafa-redaktion/pdf/publications/2011/2011IFRI_noteducerfa90hriecke.pdf (consulté le 5 février 2024).

Entretiens

AREND, Christophe. « L'importance de la relation franco-allemande pour la construction européenne ». Entretien réalisé par Jérôme Vaillant. *Allemagne d'aujourd'hui*, no. 233, 2022, p. 145-148. Disponible à l'adresse suivante : <https://www.cairn.info/revue-allemande-d-aujourd-hui-2020-3-page-145.htm> (consulté le 10 novembre 2023).

CHARILLON, Frédéric. « L'IRSEM et le chantier stratégique ». Entretien réalisé par Jérôme de Lespinois. *Stratégique*, no. 110, 2015, p. 175-181. Disponible à l'adresse suivante : <https://www.cairn.info/revue-strategique-2015-3-page-175.htm> (consulté le 3 février 2024).

DE MONTBRIAL, Thierry. « La politique étrangère de la France : un cap pour les trente prochaines années ». *Politique étrangère*, 2021, p. 9-22. Disponible à l'adresse suivante : <https://www.cairn.info/revue-politique-etrangere-2021-4-page-9.htm> (consulté le 7 février 2024).

MIARD-DELACROIX, Hélène. « La France, l'Allemagne et le récit européen : (re)constructions et réalités ». Entretien réalisé par Sacha Serero et Marc Verzeroli. *Revue internationale et stratégique*, no. 127, 2022, p. 51-63. Disponible à l'adresse suivante : <https://www.cairn.info/revue-internationale-et-strategique-2022-3-page-51.htm> (consulté le 10 novembre 2023).

VÉDRINE, Hubert. « Le danger de l'occidentalisme ». Entretien réalisé par Pascal Boniface. *Revue internationale et stratégique*, no. 75, 2009, p.135-140. Disponible à l'adresse suivante : https://www.cairn.info/revue-internationale-et-strategique-2009-3-page-135.htm?fbclid=IwAR1kwV4ILT6Qc9B0YOInOX_ETtIuSornIUJ1hzPanJoGzhQHKkgwXPSI8RA (consulté le 11 mars 2024).

Cours universitaires

JAMIN, Jérôme. (2023). *Théories et doctrines politiques contemporaines*. Université de Liège.

NIESSEN, Annie. (2023). *Questions approfondies de sciences politiques, en politiques européennes*. Université de Liège.

POMARÈDE, Julien(a). (2023). *Comparative politics in a globalized world*. Université de Liège.

POMARÈDE, Julien(b). (2023). *Défense et sécurité dans l'espace euro-atlantique*. Université de Liège.

SCHMITZ, Camille. (2023). *La politique étrangère du Royaume-Uni post-Brexit et le narratif du « Global Britain »*. Université de Liège.

Vidéo

BONIFACE, Pascal. « La France est-elle prête pour la guerre ? Avec Jean-Dominique Merchet | Entretiens géopo ». *YouTube*, publié par Pascal Boniface, 31 janvier 2024, Disponible à l'adresse suivante : <https://www.youtube.com/watch?v=EdWbQDoI3sA> (consulté le 17 mars 2024).